



CONTRAT DE PROJETS DES PAYS DE LA LOIRE 2007-2013

Le présent contrat de projets 2007-2013 des Pays de la Loire est conclu

Entre

l'Etat,

**représenté par M. Bernard BOUCAULT,
Préfet de la région Pays-de-la-Loire,
Préfet de la Loire-Atlantique,**

D'une part,

Et

La Région des Pays de la Loire,

**représentée par M. Jacques AUXIETTE,
Président du conseil régional des Pays de la Loire,**

D'autre part,

Vu les décisions du comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires du 6 mars 2006 ;

Vu les circulaires du délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires relatives à la préparation des contrats de projets Etat-Région du 23 mars et du 14 avril 2006, à la préparation du volet territorial des contrats de projets Etat-Région du 24 mai 2006, et à la formalisation des contrats de projets Etat-Région du 24 novembre 2006 ;

Vu le mandat donné par le Premier ministre au préfet de la région Pays-de-la-Loire le 18 juillet 2006, complété par les mandats donnés par le délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, le 5 décembre 2006 et le 1^{er} février 2007 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNDS, en date du 30 novembre 2006, autorisant les préfets de région à engager l'établissement par la signature des contrats de projets Etat-régions 2007-2013 ;

Vu l'avis du conseil économique et social régional des Pays de la Loire sur le projet de contrat de projets Etat-Région en date du 12 mars 2007 ;

Vu la délibération du conseil régional des Pays de la Loire en date du 16 mars 2007 ;

Vu l'avis et l'accord donné par le Premier ministre au préfet de la région Pays-de-la-Loire, le 16 mars 2007, pour procéder à la signature du contrat de projets Etat-région ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

L'Etat et la Région s'engagent pour sept ans à mettre en œuvre conjointement les projets et opérations contenus dans le présent document, intitulé « Contrat de projets Etat-Région Pays de la Loire 2007-2013 ».

Article 2

Pour l'ensemble de ce contrat de projets, l'Etat et la Région engagent les moyens financiers suivants :

pour l'Etat : 489,504 millions d'euros ;

pour la Région Pays-de-la-Loire : 509,411 millions d'euros.

Article 3

Le préfet de région et le président du conseil régional sont chargés conjointement de l'exécution du présent contrat y compris de sa révision à mi-parcours.

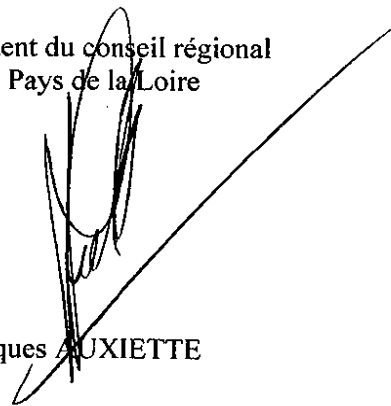
Fait à Nantes, le 17 mars 2007

Le préfet de la région Pays-de-la-Loire,
préfet de la Loire-Atlantique



Bernard BOUCAULT

Le président du conseil régional
des Pays de la Loire



Jacques AUXIETTE

CONTRAT DE PROJETS

2007 - 2013

INTRODUCTION

7

I. <u>ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE, COMPETITIVITE, INNOVATION, EMPLOI</u>	19
A. Enseignement supérieur	20
1. Enseignement supérieur général	20
2. Enseignement supérieur agricole	25
B. Développement de la recherche et valorisation des savoirs	25
1. Sciences de la vie et de la santé	25
2. Sciences et techniques au service de l'environnement	29
3. Grands équipements pluridisciplinaires	32
4. Société, innovation et diffusion	33
C. Appui aux pôles de compétitivité, aux dynamiques de filières et aux entreprises en mutation économique	38
1. Actions spécifiques aux pôles et aux filières	38
2. Programme "Dinamic Entreprises"	39
3. Investissements structurants des plates-formes technologiques et conseil technologique aux entreprises	40
4. Soutien à l'agriculture	41
5. Soutien aux filières de la pêche et de l'aquaculture marine	47
6. Actions en faveur du tourisme	48
D. Accompagnement des mutations économiques et sécurisation des parcours professionnels	50
1. Observation et information sur l'emploi et sur la formation professionnelle	50
2. Développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)	50
3. Donner une traduction concrète à la formation tout au long de la vie	52
II. <u>ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE</u>	57
A. Préservation de la biodiversité	57
1. Soutien des réserves naturelles	58
2. Poursuite du déploiement du réseau Natura 2000	58
3. Soutien des territoires classés en parcs naturels régionaux (PNR) et du Marais Poitevin	58
4. Développement de la connaissance du milieu marin	58
B. Préservation de l'eau	59
1. Poursuite et renforcement des études, expertises et diagnostics dans le cadre des SAGE, soutien des programmes d'actions de bassins versants dans les SAGE approuvés	60
2. Restauration des rivières et du fonctionnement hydroécologique des zones humides	60
3. Economies d'eau et travaux innovants de sécurisation de l'alimentation en eau potable	60
C. Energie et éco-développement	61
1. La mise en place d'outils régionaux nécessaires à la définition, au développement, au suivi et à l'évaluation du programme	62
2. L'aide à la décision et l'accompagnement des acteurs	62
3. Les aides aux investissements matériels	62
4. Les aides aux initiatives et aux projets de démarches d'éco-développement et d'éco-responsabilité	62
III. <u>ACCESSIBILITE ET TRANSPORTS</u>	65
A. Transport ferroviaire	65
1. Electrification de Nantes-La Roche sur Yon-Les Sables d'Olonne	65
2. Renforcement de la capacité de la ligne Angers-Nantes	66
3. Augmentation de la capacité de la gare de Nantes	66
4. Réouverture au trafic de voyageurs de la ligne Nantes-Châteaubriant	67
5. Desserte par moyen de transport collectif de l'aérodrome de Notre Dame-des-Landes	67

6.	Amélioration de la ligne Nantes-Sainte Pazanne-Pornic/Saint Gilles-Croix de Vie	68
7.	Réouverture au trafic de voyageurs de la ligne Fontenay le Comte-Niort	68
8.	Interface tram-train à Nantes	68
9.	Transfert des installations ferroviaires de Nantes Etat au Grand-Blottereau	69
10.	Etudes prospectives et acquisitions foncières	69
11.	Autres opérations d'intérêt interrégional	69
B.	Port de Nantes-Saint Nazaire	71
1.	Allongement du terminal agro-alimentaire et modernisation du poste n°1	71
2.	Construction de la deuxième tranche du terminal de Donges-est	71
3.	Réorganisation et développement du réseau ferré portuaire	72
4.	Adaptation du poste à liquides au terminal multi-vracs	72
IV.	<u>DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COHESION SOCIALE</u>	77
A.	Développement des fonctions métropolitaines et de l'attractivité des agglomérations	78
1.	Soutien de la dimension européenne de la métropole Nantes-Saint-Nazaire	78
2.	Développement de l'attractivité de la métropole angevine	78
3.	Consolidation du pôle d'excellence sportive et économique de l'agglomération du Mans	79
4.	Renforcement des autres agglomérations	79
5.	Le soutien à l'ingénierie territoriale	79
B.	Attractivité des pôles intermédiaires et maillage d'équipements de proximité	80
1.	Attractivité des pôles intermédiaires	80
2.	Soutien à l'action des "Maisons de l'emploi"	81
3.	Amélioration de l'hébergement des personnes âgées dépendantes et des handicapés	81
4.	Mise en œuvre du plan régional de santé publique	82
C.	Accompagnement des projets de territoire spécifiques	83
1.	Valorisation du patrimoine culturel du Val-de-Loire	83
2.	Accompagnement du développement du territoire concerné par la construction de l'aéroport de Notre Dame-des-Landes	84
3.	Gestion intégrée de zones côtières	85
D.	Création d'un portail d'information géographique commun aux acteurs publics des Pays-de-la-Loire (GEOPAL)	86
E.	Pilotage de l'observation régionale	87
1.	Observatoire de la société de l'information - Syn@pse	87
2.	Observatoire régional de la santé	87
3.	Observatoire régional du tourisme	88
4.	Observatoire régional des mutations économiques, études socio-économiques	88
V.	<u>DISPOSITIONS GENERALES</u>	91
A.	Mise en œuvre, programmation et conventions d'application	91
B.	Suivi de l'exécution	91
1.	Bilans annuels et intermédiaires	91
2.	Système PRESAGE	91
C.	Evaluation	92
1.	Objectifs de l'évaluation	92
2.	Organisation de l'évaluation	92
D.	Avenants et révision du contrat de projets	93
E.	Engagements financiers	93
F.	Résiliation	93
ANNEXES		97
	Tableau récapitulatif des financements prévus, par action	99 à 108
	Tableau de l'origine budgétaire des crédits de l'Etat	109 à 111

INTRODUCTION

Au 5^e rang national en population avec 3,3 millions d'habitants¹, la région Pays-de-la-Loire est attractive et jeune. La forte croissance démographique constatée entre 1990 et 1999², s'est confirmée entre 1999 et 2004, avec une augmentation substantielle du solde migratoire. La région attire principalement des jeunes qualifiés dans les zones urbaines et des retraités sur le littoral, majoritairement en provenance d'Ile-de-France.

La région tient une place importante dans l'ensemble économique, social et environnemental national³ ; elle est bien placée en terme de croissance⁴. La situation est favorable en terme de création d'entreprises et d'emplois⁵. Le taux de chômage y est sensiblement inférieur à la moyenne nationale⁶. De grandes entreprises comme Aker Yards, Airbus, Renault... y sont implantées. Elle se caractérise aussi par un tissu dense de PME-PMI⁷ couvrant une grande diversité d'activités. Plusieurs grands projets d'équipement, dont deux majeurs, la LGV et le nouvel aéroport, sont en préparation.

Elle dispose d'une armature urbaine dynamique et complète, avec la métropole de Nantes–Saint Nazaire qui compte parmi les plus grands pôles urbains français, et un réseau de grandes agglomérations (Angers, Le Mans) et de villes intermédiaires (Laval, La Roche-sur-Yon, Cholet, Saumur) bien réparties. La croissance des emplois dans les pôles urbains exerce un effet d'entraînement sur l'ensemble du développement régional. L'espace rural est structuré et actif ; les zones en retard de développement restent limitées à l'échelle de la région.

Les espaces naturels remarquables, en grande partie liés à la Loire, au littoral et aux grandes zones humides qui y sont associées, sont des éléments importants de son identité et participent fortement à son attractivité.

Cependant, ce constat positif ne doit pas occulter des facteurs de fragilité ni des tendances moins favorables qu'il est nécessaire d'appréhender, de contenir ou d'anticiper pour que les Pays-de-la-Loire demeurent un élément dynamique du territoire national.

Ainsi, le vieillissement de la population, perceptible dès à présent, s'annonce un peu plus sensible qu'à l'échelle nationale⁸. Ses entreprises souffrent d'une faiblesse préoccupante en matière d'innovation et de recherche-développement⁹ qui les pénalise alors que s'est engagée la reconversion inéluctable de plusieurs secteurs de son industrie traditionnelle.

¹ estimation au 1^{er} janvier 2004

² 5,5 % contre 3,2 % au niveau national

³ 2^e région agricole et agro-alimentaire et 3^e région industrielle française, en effectifs (2005)

⁴ la croissance du PIB des Pays-de-la-Loire au cours des dix dernières années la place en tête des régions françaises.

⁵ 4^e rang pour la création d'établissements secondaires dans l'industrie (2005)

⁶ 8 % fin 2005, contre 9,6 % en France

⁷ 76,3 % de la valeur ajoutée régionale, contre 53,2 % au niveau national (données de 2004)

⁸ de 1999 à 2030, la croissance du nombre des personnes âgées de plus de 75 ans en Pays-de-la-Loire sera de 118 % contre 102 % en moyenne en France ; celle des personnes âgées de 60 à 75 ans, de 55 % en Pays-de-la-Loire contre 45 % en France.

⁹ 10^e place pour les dépenses en recherche et développement des entreprises (2001) ; la région est au 9^e rang pour les dépenses globales en recherche et en développement (dépenses publiques et dans les entreprises)

La conciliation entre pression démographique, développement économique et sauvegarde ou restauration des milieux naturels nécessite des arbitrages de plus en plus délicats, en particulier autour de l'axe estuarien¹⁰.

De manière plus globale, la région n'est pas encore la source du rayonnement européen et international qui devrait être le sien, tant en raison de son excentrement par rapport aux axes naturels des flux d'affaires européens que des difficultés de ses entreprises, établissements d'enseignement supérieur—et de recherche pour s'ouvrir, attirer de nouvelles compétences, implanter des centres de décision et acquérir la notoriété à laquelle ils devraient prétendre. Le port de Nantes-Saint Nazaire, facteur d'ouverture, recèle un fort potentiel encore insuffisamment exploité à cet égard.

La région Pays-de-la-Loire a besoin, aujourd'hui, d'un nouveau cadre de coopération global, entre les grandes structures publiques et privées, pour corriger ces insuffisances, consolider et renforcer de manière décisive et durable son dynamisme propre et sa contribution au développement national.

Des efforts significatifs doivent être portés sur la compétitivité de l'ensemble du tissu économique régional, des entreprises naissantes aux plus grandes, sur l'acquisition des connaissances dans leur acception la plus large, sur l'accessibilité globale de la région, sur les fonctions métropolitaines, l'équipement urbain et les conditions de vie dans l'ensemble de son territoire, sur les aspects environnementaux du développement durable enfin.

ECONOMIE ET COMPETITIVITE

L'industrie des Pays-de-la-Loire, diversifiée et plutôt performante, peut être classée en trois catégories qui appellent des soutiens adaptés : les secteurs en cours de reconversion, les secteurs-clés structurant l'économie régionale, eux aussi exposés aux risques d'évolution brutale, les secteurs porteurs pour l'avenir.

Toute activité, de la mieux implantée à la plus nouvelle, est aujourd'hui exposée au risque de mutation et de délocalisation. Si le tissu industriel des Pays-de-la-Loire, diversifié, a jusqu'à présent plutôt mieux résisté qu'ailleurs aux difficultés économiques, certaines industries spécifiques de la région, pour la plupart des industries de main d'œuvre, ont durement ressenti la concurrence mondiale. Ont ainsi été affectés l'habillement, la chaussure, l'ameublement, l'électronique¹¹. Des mesures d'accompagnement et de soutien concerté à la redynamisation des territoires affectés sont en cours mais doivent être améliorées dans le sens d'une plus grande réactivité collective pour favoriser les reconversions et reprises d'entreprises. Le renouvellement des chefs d'entreprises partant à la retraite s'annonce aussi comme un sujet de mutation à traiter.

Les "secteurs-clés" qui structurent aujourd'hui l'économie régionale combinent à la fois une forte spécificité régionale et une croissance élevée, mais requièrent une grande vigilance ; ils sont en effet exposés à des risques d'évolution brutale, dont certaines sont engagées, d'autres annoncées : industrie agro-alimentaire et production végétale, industrie navale, nautisme, plasturgie. Pour ces secteurs, le soutien public doit porter sur une participation volontariste à l'effort de recherche, de développement, de consolidation et d'acquisition de savoir-faire, d'élévation du niveau de qualification des salariés.

¹⁰ c'est la raison pour laquelle une directive territoriale d'aménagement de l'estuaire de la Loire a été élaborée.

¹¹ pour faire face à ces mutations, en particulier dans l'électronique, un contrat de site vient de s'achever à Angers, un est en cours à Laval ; Le Mans fait face actuellement à la fermeture de plusieurs établissements industriels et entreprises dans ce secteur.

Les secteurs agricoles et agro-alimentaires, avec 124 000 emplois, représentent 10,2 % de l'emploi régional (2005). Les Pays-de-la-Loire se caractérisent par une grande diversité de filières animales et végétales¹² auxquelles s'attache un enjeu territorial majeur¹³ et recèlent un potentiel important de formation, de recherche et d'innovation. L'ensemble de la filière du bois, au 2^e rang national, représente plus de 28 000 emplois dans la région (2001), essentiellement concentrés dans la seconde transformation (travail du bois, ameublement).

Cependant, l'agriculture est confrontée à une diminution persistante des exploitations (1 500 par an) et à une perte d'emplois salariés amorcée en 2000. Une forte saisonnalité des emplois agricoles (un tiers des effectifs) caractérise les productions spécialisées (arboriculture, horticulture, viticulture et maraîchage). Dans l'industrie agro-alimentaire, les perspectives d'évolution de l'emploi sont moins favorables qu'au cours de la dernière décennie. De profondes mutations apparaissent inéluctables dans les secteurs traditionnels (lait, volaille, viande bovine), en Pays-de-la-Loire comme dans tout l'Ouest de la France. La nécessité d'une réflexion stratégique à cette échelle se fait pressante pour mieux prendre en compte l'évolution des attentes sociétales (qualité, innovation, sécurité alimentaire).

L'observatoire régional des mutations économiques, piloté par l'Etat et par la Région, a aussi identifié les territoires et les secteurs d'activité aux emplois fortement concentrés, géographiquement et structurellement, et donc les plus vulnérables. Les bassins d'emplois de Saint-Nazaire, de Cholet, de Laval et du Mans sont particulièrement concernés.

Dans les transports, en raison de concentrations d'entreprises, une tendance inquiétante au déplacement des centres de décision hors de la région est constatée.

Sur le littoral, tous les ports de pêche ont enregistré en 2005 un recul des tonnages débarqués. Face aux contraintes réglementaires et à la diminution de la ressource, certains ports ont entamé une diversification ; d'autres, très spécialisés dans le chalutage pélagique, demeurent confrontés à de graves difficultés. La hausse du prix du carburant pose de manière durable des problèmes de rentabilité. Les métiers de la pêche recrutent difficilement.

Dans les espaces ruraux mais aussi dans un certain nombre d'espaces urbains, le maintien d'actifs et l'accueil de nouveaux arrivants restent fortement conditionnés par l'adaptation des activités de commerce, d'artisanat et de services aux nouveaux modes de distribution et de consommation.

Les secteurs porteurs pour l'avenir, à forte croissance d'effectifs ou en émergence, ne sont pas spécifiques à la région ; leur enracinement durable doit donc susciter une grande attention. Ce sont les services en informatique, les biotechnologies, l'aéronautique, le travail des métaux (matériaux), les machines et biens d'équipement, la construction automobile.

Ce sont ces domaines qui ont répondu aux appels à projets de "Pôles de compétitivité", cadre de coopération des entreprises entre elles et avec les centres de recherche et de formation, dans lequel se conçoit aussi le soutien public spécifique dont ils ont besoin. Six pôles ont été labellisés, intéressant globalement des sites bien répartis sur l'ensemble du territoire régional¹⁴.

¹² au 1^{er} ou au 2^e rang national pour un certain nombre d'entre elles (2005)

¹³ 84 % de l'espace régional sont occupés par les surfaces agricoles utiles et les forêts (2005)

¹⁴ "Végépolys" à vocation mondiale, centré sur Angers, "Atlantic Biotherapies", à Nantes et à Angers, "EMC2" (ensembles métalliques et composites complexes) à Nantes, Saint-Nazaire, Le Mans, Laval, et en Vendée ; "Automobile-Haut de gamme" au Mans et à Laval, "Génie civil Ouest" à Nantes (ingénierie et conception des grands ouvrages de travaux publics, infrastructures de transport, bâtiment), et pôle "Enfant" à Cholet pour le développement des produits liés à l'enfant (habillement, alimentation...) ; une coopération avec la Bretagne est engagée dans le domaine des TIC (pôle "Image et réseaux"), au sein du pôle "Automobile-Haut de gamme", au sein d'EMC².

Le secteur automobile, très présent au travers des filières de sous-traitance, avec une part importante d'entreprises dans les secteurs de la mécanique ou de la plasturgie, est moins concentré que dans d'autres régions, mais les difficultés qui s'annoncent à l'échelle nationale dans cette industrie seront sensibles aussi en Pays-de-la-Loire.

La région n'affiche pas une identité très marquée sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) mais elles sont bien présentes. Les 35 000 emplois (2005) qui relèvent de ce secteur sont fortement concentrés géographiquement (60 % sur Nantes–Saint Nazaire) mais très dispersés dans les métiers. Les entreprises ligériennes présentent un fort taux d'équipement informatique (80 % des entreprises de plus de dix salariés) avec, cependant, de fortes disparités sectorielles et une dominante pour les usages de base. Les TIC sont insuffisamment mises à profit dans les processus de production.

Les perspectives de nouveaux emplois dans les domaines des services à la personne ne se concrétisent pas encore de manière très perceptible dans la région. L'évolution démographique régionale devrait toutefois faire émerger de fortes potentialités dans ce domaine à une échéance assez proche.

ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE

Emploi et formation et insertion professionnelle

La région se distingue par la diversité des filières de formation professionnelle, un fort taux d'apprentissage, de bons résultats aux examens de niveaux IV et V et une forte proportion des étudiants choisissant les cycles techniques et professionnels (BTS, DUT, licence professionnelle).

La situation n'est cependant pas satisfaisante en ce qui concerne le niveau moyen de qualification qui demeure faible, le nombre d'emplois précaires¹⁵ et l'inégalité d'accès à la vie professionnelle des jeunes et des femmes¹⁶.

Dans le même temps, des employeurs se heurtent à des difficultés de recrutement, en particulier dans les métiers, saisonniers ou non, de l'agriculture, de la construction, des industries agro-alimentaires, de la transformation des métaux ou de la grande distribution¹⁷. Par ailleurs, dès 2007, les départs à la retraite ne seront plus compensés par l'arrivée des jeunes sur le marché du travail, alors que plus de 35 % de ceux-ci quittent la région dans les trois années qui suivent leurs études.

¹⁵ Plusieurs zones d'emploi de la région ont un taux moyen de sortie de formation initiale sans qualification supérieur de deux à trois points au pourcentage national (2005). La part des ouvriers est élevée (2/3 des effectifs) et celle des cadres et d'ingénieurs est insuffisante (7,6 %). Le taux d'accès à la formation reste faible après 45 ans. Le recours à la sous-traitance au travail temporaire est très développé (notamment pour la construction navale). Plus de 12 % des salariés de la région (contre 10 % au niveau national) occupent un emploi précaire (CDD ou intérim) et 16 % travaillent à temps partiel (1999).

¹⁶ Les jeunes représentent 20,5 % des demandeurs d'emploi contre 17 % au niveau national (janvier 2006) et 11 % d'entre eux présentent un faible niveau de qualification ; les femmes, malgré leur niveau de formation plus élevé que les hommes, représentent 51,6 % des demandeurs d'emploi contre 47,9 % au niveau national ; elles restent plus longtemps au chômage que les hommes (2005)

¹⁷ Certains métiers ont aussi perdu leur attractivité du fait d'un déficit d'images, de mauvaises conditions de rémunération ou de travail.

La proportion de bénéficiaires de minima sociaux est inférieure à la moyenne nationale mais l'on constate une progression sensible du nombre de bénéficiaires du RMI et le défaut de maîtrise des savoirs de base accentue les difficultés d'insertion¹⁸.

Enseignement supérieur, recherche et développement technologique

Cinquième région démographique, l'académie de Nantes se place au 9^e rang national pour le nombre d'étudiants malgré un taux de bacheliers dans une génération supérieur à la moyenne. Seulement 55 % des étudiants sont inscrits dans les trois universités de l'académie¹⁹. Leurs effectifs devraient sensiblement augmenter, en particulier par le développement de filières professionnelles, d'activités nouvelles centrées sur les disciplines de la santé, des sciences de l'ingénieur, des sciences chimiques et des matériaux, des sciences et techniques du végétal, et l'accueil d'un plus grand nombre d'étudiants étrangers. Le logement des étudiants est, à cet égard, insuffisant en quantité et en qualité et les besoins de rénovation et d'adaptation de l'immobilier universitaire sont encore importants.

L'enseignement supérieur s'est développé plus particulièrement dans les domaines des sciences pour l'ingénieur, de la santé et des sciences et techniques du végétal.

Depuis trois ans, une légère croissance est constatée dans les filières professionnelles. Cependant, la région attire peu les étudiants étrangers.

En matière de recherche et de développement technologique, la région est bien positionnée dans les sciences de la vie (santé et biotechnologies, biologie végétale et animale, traitement des produits agricoles et alimentaires), de la mécanique, des sciences chimiques et des matériaux et des sciences de l'ingénieur (génie industriel, transport terrestre et équipement, génie civil). Les compétences en TIC sont présentes (génie des logiciels) mais ce secteur, insuffisamment visible, eu égard au bon positionnement économique de la région, nécessite une meilleure structuration.

Si, depuis les années 90, le nombre d'unités de recherche a progressé et le dispositif d'incubation s'est amélioré, entraînant la création d'entreprises innovantes, le potentiel de recherche reste faible²⁰. De plus, les possibilités d'accueil de nouveaux chercheurs demeurent limitées (logements, équipements et surfaces de laboratoires). De même, la recherche régionale reste trop peu présente au niveau européen²¹. L'amélioration de son positionnement requiert une organisation plus structurée et plus dynamique, à partir du dispositif de partenariat avec les collectivités et les entreprises mis en place récemment, au titre du contrat Etat-Région 2000-2006.

¹⁸ 9 % des ligériens entre 18 et 65 ans sont en situation d'illettrisme (comme au niveau national – statistique de 2005)

¹⁹ En 2003-2004, 105 000 étudiants étaient répartis entre les trois universités (57 500 étudiants), des établissements de type « grandes écoles » ou privés (32 000 étudiants) et des sections de techniciens supérieurs en lycées (15 000 étudiants) – Source : rectorat.

²⁰ 5 000 chercheurs, soit 2 % des effectifs nationaux, avec une proportion modeste de chercheurs à temps plein (2001)

²¹ 10^e place nationale avec 2 % des projets retenus au titre du PCRD (2002)

La valorisation de la recherche, organisée autour d'organismes de transfert de technologies et d'innovation et de six plateformes technologiques, les dépôts de brevets et les dépenses de recherche et de développement des entreprises²², place la région à un niveau correspondant relativement à son poids économique en France. Cependant, plusieurs audits démontrent les faiblesses persistantes du système d'appui à l'innovation, en matière de gouvernance (dispersion des acteurs sur des cibles d'intervention mal coordonnées) et d'accompagnement des PME traditionnelles. Les mesures favorisant l'intégration de jeunes diplômés et la recherche-développement dans les entreprises (CIFRE, aides fiscales) sont insuffisamment utilisées.

ACCESSIBILITE

Les Pays-de-la-Loire sont, dans l'ensemble, bien desservis par des infrastructures de transport diversifiées et de qualité. Les trafics sont élevés sur chacun de ces modes²³. Deux nouvelles grandes infrastructures de niveau interrégional équiperont le territoire d'ici la fin du futur contrat de projets : la LGV Bretagne-Pays de la Loire et l'aéroport de Notre Dame-des-Landes, entre Nantes et Rennes, appelé à devenir l'aéroport du grand Ouest. A l'échelle des réseaux trans-européens de transport, le rattachement ferroviaire de l'Ouest *via* le barreau de Massy-Valenton, au sud de Paris, est impatientement attendu.

En matière maritime, mode de transport particulièrement intéressant sur le plan environnemental, le projet de nouvelles installations doit garantir au port de Nantes-Saint Nazaire ses possibilités d'accroître le trafic de vrac ; le port offre aussi des perspectives de soulagement significatif des flux routiers entre la France et l'Espagne, avec la concrétisation du concept d'"autoroute de la mer" vers Bilbao.

La gestion multimodale du trafic périurbain, en forte croissance, doit être améliorée dans une perspective de développement durable : valorisation des étoiles ferroviaires rayonnant autour des principales agglomérations, modernisation des points d'échanges pour en augmenter les capacités et les fonctionnalités, adaptation des services de transports routiers de voyageurs. La gestion des accès routiers au droit des agglomérations, souvent saturés, doit être optimisée.

A une échelle plus large, si plusieurs chantiers de modernisation de voies ferrés sont engagés ou en projet, il faut noter la perspective préoccupante de saturation de l'axe Nantes-Angers, les faibles performances de la liaison Nantes-Rennes et la vétusté de l'infrastructure sur la ligne Nantes-Bordeaux, au-delà de La Roche-sur-Yon.

Facteur moins visible mais essentiel à la compétitivité économique et à la préservation de l'environnement, les TIC ont fait l'objet d'une stratégie régionale pilotée par l'Etat et par la région à partir de 2003. La mise en œuvre de réseaux d'initiative publique, portés par des collectivités de différentes tailles, montre le dynamisme des acteurs publics. Cependant, la couverture géographique à haut débit sur la région demeure incomplète (certaines zones rurales sont toujours exclues) et l'offre de services des opérateurs est limitée aux territoires les plus denses.

²² 10^e rang national pour les aides attribuées par l'Anvar (2004), 6^e rang national pour les dépôts de brevets (2001) ; la région a contribué à hauteur de 4,8 % du PIB national en 2003 (6^e rang des régions).

²³ 21,1 millions de voyageurs sur le fer en 2004 (10,8 millions de voyageurs pour le TER, 9,2 millions pour le TGV, 1,1 millions pour les autres trafics), soit une augmentation de 51,8 % depuis 1995 ; 2 millions de passagers par an à l'aéroport actuel de Nantes-Atlantique, 9^e aéroport français ; avec 34,5 Mt, le port de Nantes-Saint Nazaire qui traite principalement les produits énergétiques, forestiers et agroalimentaires, est le 1^{er} port de la façade atlantique, le 4^e port autonome français et le 20^e européen.

Avec Syn@pse, premier observatoire de la société de l'information en région, commun à l'Etat et à la région, les Pays-de-la-Loire disposent d'indicateurs des usages de la société de l'information. Si ceux-ci apparaissent se développer normalement auprès du grand public, les usages professionnels sont en retard, qu'il s'agisse d'intégration de la télétransmission dans la production des entreprises, d'information des citoyens sur les sites publics et de diffusion de la télémédecine. Les TIC pourraient pourtant faciliter l'accès à la médecine dans les zones à faible démographie médicale.

STRUCTURATION URBAINE ET CONDITIONS DE VIE DANS LES TERRITOIRES

L'attractivité des Pays-de-la-Loire est confirmée par un déploiement bien réparti des fonctions métropolitaines supérieures, amorcé dans la décennie 90²⁴ à Nantes, à Angers, au Mans et dans les autres villes de la région. Malgré cette progression sensible, la part des emplois métropolitains supérieurs est encore trop modeste.

La dimension internationale, en particulier celle de la métropole Nantes–Saint Nazaire, reste insuffisante et l'on constate un déficit de grands équipements pouvant accueillir des manifestations internationales. Le tourisme d'affaires, la capacité et la qualité d'accueil ne sont pas suffisamment développés. Sur le plan culturel, le patrimoine urbain exceptionnellement riche et le site « patrimoine mondial de l'Unesco » (partie de la vallée de la Loire) ne connaissent pas la notoriété à laquelle ils peuvent prétendre. Il est également nécessaire de renforcer dans certaines villes les structures de création et de diffusion artistique. Le niveau de certains équipements sportifs est en décalage avec les pratiques actuelles et avec la renommée de certains clubs des Pays-de-la-Loire.

En ce qui concerne l'habitat, la région figure en tête des régions françaises, hors Ile-de-France, pour la dynamique de construction globale et pour la part constituée par le logement individuel et les résidences secondaires. Corrélées à la croissance économique et démographique, ces données expliquent le niveau des prix de l'immobilier et du foncier, particulièrement pénalisant pour les primo-accédants, notamment dans les agglomérations et le long du littoral. Cette tension foncière engendre un étalement urbain, socialement sélectif entre les villes-centres et les périphéries, et des coûts d'équipement élevés pour les collectivités.

Le parc locatif social souffre d'une inégale répartition géographique et nécessite d'importantes réhabilitations²⁵. La fragilité économique et sociale des demandeurs s'accroît²⁶. Le logement des salariés saisonniers est une question préoccupante.

Des indicateurs de situation sociale montrent des écarts importants entre les ZUS²⁷ et les autres unités urbaines de la région²⁸. Le déficit de logements sociaux, de services et d'équipements publics dans l'ensemble des ZUS est également à souligner.

²⁴ progression, entre 1990 et 1999, de 28,7 % à Nantes, de 31,2 % à Angers, de 35,9 % au Mans et de 22,9 % à Saint-Nazaire, alors que la moyenne des grandes villes françaises est de 18,3 %.

²⁵ 22 000 logements construits avant 1977 ; près de 70 000 demandes de logement HLM restent non satisfaites

²⁶ 75 % disposent d'un niveau de ressources inférieur à 60 % des plafonds fixés pour accéder au parc HLM (2003)

²⁷ La région compte 29 zones urbaines sensibles (ZUS) concentrées dans les départements de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire et de la Sarthe. En 1999, elles intéressaient 160 000 habitants (5 % de la population) et le quart du parc social locatif (47 000 logements), avec un taux de vacance très élevé (3,4 % contre 0,9 % de moyenne nationale).

²⁸ en 1999, taux de chômage deux fois plus élevé (2,5 fois plus élevé, s'agissant des femmes et des jeunes), deux fois plus de familles monoparentales, deux fois plus de jeunes sortant du système scolaire sans diplôme (29,3 % des jeunes).

En matière de santé, malgré des indicateurs globalement favorables et une espérance de vie des ligériens supérieure à la moyenne nationale, des problèmes graves et fréquents subsistent et nécessitent de poursuivre l'observation et les actions de prévention : alcoolisme, cancers, maladies cardio-vasculaires, accidents et suicide.

La démographie des professions de santé (médecins, infirmiers...) n'a pas suivi la croissance de la population régionale. L'offre de santé n'est pas suffisamment orientée et adaptée aux besoins de la population, jeune d'une part, vieillissante d'autre part, et des publics fragiles. De plus, le secteur sanitaire et social souffre particulièrement du vieillissement de ses actifs alors que les besoins en service à la personne sont croissants.

DEVELOPPEMENT DURABLE

La région présente un bilan énergétique déficitaire lié à une faible production d'énergie primaire et d'électricité (14^e rang national). Ce déficit est aggravé par la fragilité du réseau de transport d'électricité, due à sa structuration et aux distances à couvrir. Cependant, la consommation énergétique ligérienne, déjà élevée, augmente plus rapidement que la moyenne nationale (4 % contre 2 % par an). Ces contraintes devraient favoriser l'exploitation du potentiel que recèle la région en énergies renouvelables²⁹ et la valorisation énergétique de produits agricoles, forestiers³⁰ et des déchets.

Le risque industriel dans la région se concentre particulièrement dans la zone de la Basse Loire. Le problème de la traversée de la raffinerie de Donges par la voie ferrée doit être résorbé. Enfin, cette zone est soumise au risque lié au transport de matières dangereuses.

La partie est de la région est soumise à des risques spécifiques de mouvements de terrain sur les anciens sites d'extraction souterraine (mines, ardoisières...) et sur les coteaux à cavités naturelles de la Loire saumuroise.

La région est surtout sujette à un risque élevé d'inondations catastrophiques, menaçant de larges secteurs habités, principalement en bordure de la Loire et de ses affluents. Sur le littoral, les risques de submersion marine nécessitent une grande vigilance et de lourds investissements, face à l'aggravation prévisible des faits météorologiques exceptionnels.

La qualité des eaux de surface et souterraines de la région est plutôt mauvaise. La situation au regard des pollutions diffuses d'origine agricole est préoccupante³¹. Sur sa moitié ouest, les prélèvements en période d'étiage (tourisme, agriculture...) excèdent périodiquement les ressources. La mobilisation remarquable constatée pour l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) doit désormais se concrétiser par des programmes opérationnels à l'échelle des bassins versants, tant pour la sécurisation de la ressource que pour l'économie des usages.

²⁹ éolien (potentiel parmi les plus élevés de France), solaire (le quart sud de la région : 2^e zone la plus ensoleillée de France), hydraulique marine (houle)

³⁰ malgré un taux de boisement faible (environ 10 %), le développement de la filière bois-énergie peut contribuer à l'extension des surfaces boisées.

³¹ Au regard de la directive-cadre sur l'eau, 75 % des masses d'eau superficielles et 66 % des masses d'eau souterraines de la région n'atteindront probablement pas les normes de bon état en 2015 (excès de nitrates et de produits phytosanitaires).

La région compte trois parcs naturels (un parc régional et deux interrégionaux) mais, paradoxalement, les zones dites "naturelles" sont de surface réduite³². Parmi celles-ci toutefois, la région se place au 2^e rang français par l'importance de ses zones humides dont plusieurs sont d'importance nationale et européenne³³ et donc soumises à une vigilance particulière. Dans ces espaces fragiles, la biodiversité subit en effet les pressions combinées de l'agriculture, de l'urbanisation et des transports.

Dans les marais, la dégradation prononcée des réseaux hydrauliques constitue un obstacle à la biodiversité et augmente les risques d'inondation et de pollution. La valorisation et l'entretien des herbages, actuellement assurés par l'élevage extensif adossé à des contrats agri-environnementaux, seraient menacés si ces aides n'étaient pas maintenues.

La Loire est bordée de vastes espaces préservés, mais le fonctionnement de l'estuaire est dégradé³⁴. Les programmes d'observation, de modélisation, de recherche et d'expérimentation engagés de 2000 à 2006 ne sont pas achevés mais il est d'ores et déjà certain que les dysfonctionnements constatés appelleront des mesures correctrices de grande ampleur, spécifiques à l'estuaire, dans le cadre du plan "Loire-Grandeur nature".

³² 15,7 % du territoire régional contre 38 % en France, sont considérés comme des "espaces naturels".

³³ marais poitevin, marais breton, lac de Grand-Lieu, estuaire de la Loire, Brière, ce qui représente 11 % du territoire régional (350 000 ha environ) dont 200 000 ha, situés sur le littoral ou sur l'estuaire, sont reconnus d'intérêt national ou européen.

³⁴ bouchon vaseux, marnage important, gradient de salinité trop élevé, effondrement des lignes d'eau

I. ECONOMIE

**DE LA CONNAISSANCE,
COMPETITIVITE, INNOVATION, EMPLOI**

I – ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE, COMPETITIVITE, INNOVATION, EMPLOI

Le CPER 2007-2013 doit contribuer à faire de la Région des Pays de la Loire une région de la connaissance, compétitive et innovante.

La labellisation en région par l'Etat de pôles de compétitivité, la dynamique de filières qui sous-tend l'action de la Région en matière de développement économique, les orientations fixées par les schémas régionaux du développement économique (SRDE), de l'éducation et de la formation (SREF) et de la recherche (SRR), constituent les cadres de développement respectifs de l'action de l'Etat et de la Région pour répondre à cet enjeu majeur de développement.

Le CPER 2007-2013, au travers des actions et des projets financés, vise les objectifs suivants :

- favoriser un développement qualitatif et quantitatif de la recherche et de l'enseignement supérieur ;
- renforcer l'innovation dans les entreprises et notamment dans les PME/PMI ;
- accompagner les mutations en matière d'économie et d'emploi et sécuriser les parcours professionnels.

Quatre axes principaux constituent ce volet du CPER 2007-2013 :

Le développement de l'enseignement supérieur

Il s'agit principalement d'accompagner le développement et l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur dans un cadre de référence international, en cohérence avec les dynamiques de compétitivité des territoires et de renforcer la qualité de vie des étudiants.

Le développement de la recherche et la valorisation des savoirs

L'objectif est de renforcer le potentiel ligérien de recherche pour atteindre des masses critiques dans des axes thématiques à fort potentiel de développement et, ainsi, de favoriser son rayonnement international et son inscription dans l'espace européen de la recherche ; dans ce cadre, le développement d'actions de valorisation de la recherche en faveur des entreprises et la diffusion de la culture scientifique et technique contribuent à renforcer la dynamique globale de développement régional.

L'appui aux pôles de compétitivité, aux dynamiques de filières d'excellence et aux entreprises en mutation économique

Le renforcement des échanges entre les entreprises, les laboratoires de recherche et les établissements de formation, l'accompagnement des PME vers l'innovation, le soutien à la mutation des entreprises face aux nouveaux enjeux, notamment dans le domaine de l'agriculture et de la pêche, et le développement des actions et des dispositifs de transfert de technologie, sont les leviers principaux de ce volet.

L'accompagnement des mutations économiques en terme d'emploi et de sécurisation des parcours professionnels

Il s'agit, dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle, d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques, de favoriser la sécurisation des parcours professionnels et de développer l'articulation emploi/formation.

A. Enseignement supérieur

Enjeux

Le CPER 2007-2013 traduit les éléments de contexte nouveau que constituent la labellisation des pôles de compétitivité et l'émergence de politiques de site et d'une structuration régionale.

Deux thèmes principaux sous-tendent donc les opérations inscrites au contrat :

- le soutien aux politiques de sites et de réseaux et à l'attractivité des universités par la mise au standard international de l'immobilier universitaire, par des investissements pour améliorer l'accueil et la vie des étudiants, pour développer l'ouverture internationale et la mobilité des étudiants ;
- l'appui à la recherche, aux pôles de compétitivité et aux dynamiques de filières d'excellence.

Les projets consistent à moderniser, réhabiliter et à mettre aux normes des locaux d'enseignement et de vie étudiante. Ils intègrent les opérations validées restant à financer, des suites d'opérations (médecine à Nantes, à Angers...) et des rénovations ou opérations nouvelles indispensables, notamment dans le domaine de la recherche.

Programme d'actions

1. Enseignement supérieur général

Ce programme d'action est financé, s'agissant des crédits de l'Etat, par le programme n°150 "*Formations supérieures et recherche universitaire*".

a) Mise au standard international des établissements d'enseignement supérieur

- Université de Nantes et CNAM (Nantes et La Roche-sur-Yon)

UFR droit-lettres : la vaste opération de réhabilitation des UFR de droit et de lettres, débutée dans le précédent contrat Etat-Région, doit être poursuivie. La première phase de travaux permettra de réaliser l'isolation thermique des bâtiments et la mise aux normes des installations, notamment.

Restructuration de Polytech (Ecole polytechnique de l'université de Nantes) : la restructuration des anciens locaux du département OGP (organisation et gestion de la production), transféré à Carquefou, et la réhabilitation de l'ex-ISITEM, sont devenues urgentes pour permettre le développement des formations dispensées et un meilleur accueil des étudiants et chercheurs étrangers.

CNAM des Pays de la Loire : le CNAM est l'un des opérateurs majeurs du programme régional de formations de promotion sociale, notamment pour les niveaux III et au-delà, qui offre aux salariés la possibilité de se former tout au long de leur parcours professionnel ; une nouvelle construction à Nantes permettra d'accueillir ces enseignements, actuellement dispensés en partie dans des bâtiments provisoires.

IUT de La Roche-sur-Yon : il s'agit du report de l'opération prévue au précédent contrat Etat-Région, consistant en la restructuration des anciens locaux du département « Gestion des entreprises et des administrations » ; cet espace accueillera le 4^e département de l'IUT « Génie des réseaux et des télécommunications », habilité depuis la rentrée 2004.

IUFM - site de La Roche-sur-Yon : le transfert des locaux actuels, devenus inadaptés, vers le site universitaire de La Courtaisière, permettra une mutualisation des moyens ; la construction de ce nouveau bâtiment renforcera ainsi le pôle d'enseignement universitaire yonnais.

Enfin, deux projets immobiliers d'envergure permettant de rationaliser et de répondre aux besoins de l'université de Nantes feront l'objet d'études hors contrat : le regroupement sur le site de Carquefou de l'ensemble des formations et services de l'IUT de Nantes et l'affectation des locaux ainsi libérés, rue du maréchal Joffre. La possibilité d'engager cette opération sera examinée à l'occasion du bilan à mi-parcours du présent contrat.

- Université d'Angers

Réhabilitation de l'IUT d'Angers : une nouvelle phase de réhabilitation des locaux de l'IUT sera engagée dans le cadre du schéma directeur d'aménagement de l'université ; ce projet permettra de créer notamment un espace de vie étudiante regroupant bibliothèque, salle d'examen, salles de travail et foyer pour les étudiants, salles multimédia en libre accès.

IUT d'Angers - Département de génie informatique industrielle (GEII) : les salles de travaux pratiques, actuellement situées dans le bâtiment C, ne sont pas adaptées et ne répondent plus aux normes de sécurité ; la création de nouveaux locaux permettra d'accueillir ce département dans de meilleures conditions.

Ecole supérieure de tourisme et d'hôtellerie de l'université d'Angers (ESTHUA) : les locaux actuels sont insuffisants pour l'accueil et le développement de cette filière de haut niveau dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie ; l'extension des surfaces, prévue au dessus de la bibliothèque universitaire Saint-Serge, permettra de satisfaire les besoins documentaires et d'améliorer les conditions de l'enseignement et de vie des étudiants.

Extension de l'Institut des sciences et techniques de l'ingénieur d'Angers (ISTIA) : son nouveau statut d'école d'ingénieurs engendre des besoins pédagogiques complémentaires qui nécessitent l'adaptation des locaux ; ce projet comprend la création d'un centre de ressources documentaires d'envergure et l'aménagement du centre actuel en vue d'implanter une plateforme de robotique mobile et des salles de travaux pratique en électrotechnique.

UFR de médecine, réhabilitation du bâtiment de l'UFR : il s'agit d'achever la réhabilitation du bâtiment de l'UFR de médecine engagée lors du précédent contrat.

UFR de médecine, extension : il s'agit de poursuivre le schéma directeur d'aménagement de l'université en réalisant deux amphithéâtres supplémentaires, un restaurant universitaire de plus grande capacité, un bâtiment central pour le hall et des locaux de vie pour les étudiants ; les bâtiments inadaptés seront démolis.

Développement des activités du Centre universitaire de formation continue (CUFCO) : l'opération consiste à reloger le centre en dehors de la présidence, projet qui comprend également la réhabilitation des espaces ainsi libérés pour les besoins de la présidence de l'université.

IUFM - site d'Angers : ce projet, non réalisé dans le précédent contrat Etat-Région, sera engagé en ce qui concerne la réhabilitation de l'aile A.

UFR de pharmacie : la mise aux normes de sécurité du bâtiment A contribuera à assurer, avec l'amélioration des conditions de travail des enseignants-chercheurs, le développement de la filière des industries pharmaceutiques.

- Université du Maine et CNAM (Le Mans et Laval)

Réhabilitation des bâtiments de l'UFR de sciences : la réhabilitation de bâtiments des UFR de sciences comprend, notamment, la mise aux normes des installations ainsi que la réfection des façades.

Réhabilitation de l'UFR de lettres : le bâtiment actuel, datant de 1975, sera rénové. Cette dotation permettra de créer un pôle d'accueil mais aussi de remplacer les menuiseries en bois et d'effectuer le ravalement des façades.

Restructuration de l'IUT : cette dernière tranche permettra de poursuivre l'opération de réhabilitation des bâtiments de l'IUT entamée dans le précédent contrat Etat-Région.

IUFM - site du Mans : prévue dans le précédent contrat Etat-Région, l'opération de construction des nouveaux locaux du site de l'IUFM sur le campus universitaire fait l'objet d'une réinscription dans le présent contrat.

Extension de l'Ecole supérieure des géomètres et topographes (ESGT) : l'accroissement des besoins de formation dans le secteur du génie civil et du bâtiment entraîne un besoin de développement des locaux ; ce projet devra être mis en œuvre dans une logique de plus grande intégration au sein du campus universitaire de l'université du Maine.

Département d'informatique de l'IUT de Laval : il s'agit de la construction du 4^e département, prévue au précédent contrat Etat-Région.

UFR de droit à Laval : il s'agit de l'extension de l'UFR de droit.

La création d'un cinquième département d'IUT « Hygiène et sécurité » sera étudiée hors CPER. La possibilité de financer cette opération sera examinée à l'occasion du bilan à mi-parcours du présent contrat.

**Tableau n°1 : Mise au standard international
des établissements d'enseignement supérieur (M€)**

Opération	Coût	Etat (150)	<i>dont reports</i>	Région et autres collectivités
Université de Nantes	18,760	9,760	0,760	9,000
UFR droit-lettres	6,000	3,000		
Restructuration Polytech EPUN - OGP	2,000	1,000		
CNAM	6,000	3,000		
IUT de La Roche-sur-Yon (report)	0,760	0,760	0,760	
IUFM - site de La Roche-sur-Yon	4,000	2,000		
Université d'Angers	41,750	22,525	3,290	19,225
Réhabilitation IUT Angers	7,660	3,830		
IUT de génie en informatique industrielle	4,160	2,080		
ESTHUA	2,800	1,400		
Extension ISTIA	1,350	0,675		
Réhabilit. UFR médecine (report et dernière tranche)	4,860	3,200	1,540	
UFR de médecine	11,680	5,840		
Centre universitaire de formation continue (CUFC)	1,250	0,630		
IUFM - site d'Angers, aile A	3,750	2,750	1,750	
UFR de pharmacie	4,240	2,120		
Université du Maine	21,760	11,960	3,040	9,800
Réhabilitation bâtiments de physique-chimie et de sciences naturelles (1 500 m²)	4,040	2,020		
Réhabilitation de l'UFR de lettres	2,800	1,400		
Restructuration de l'IUT du Mans	5,500	2,750		
IUFM - Site du Mans	4,000	2,320	1,520	
Extension de l'ESGT	2,400	1,200		
IUT de Laval département informatique (report)	1,520	1,520	1,520	
UFR de droit (extension de locaux)	1,500	0,750		
TOTAL	82,270	44,245	7,090	38,025

b) Amélioration de la qualité de la vie des étudiants

- Université de Nantes

Bibliothèque universitaire de santé : il s'agit de la construction de la BU de santé à la suite de la reconstruction de l'UFR de médecine ; elle comprend une réévaluation du coût des travaux de la tranche actuellement en cours de réalisation.

Bibliothèque universitaire de lettres : seules les études de programmation, jusqu'au choix du maître d'œuvre, ont été financées dans le précédent contrat Etat-Région pour cette opération inscrite au précédent contrat ; les crédits inscrits permettront de lancer cette opération.

Résidence de la Haute-Forêt : le département de la Loire-Atlantique réhabilite le bâtiment de la Haute-Forêt pour créer un ensemble de logements pour les étudiants.

Dans la continuité du contrat Etat-Région 2000-2006 et hors CPER, Nantes Métropole contribue également à l'amélioration de la vie étudiante par l'aménagement des espaces publics des sites universitaires pour lesquels la Région et le Département de la Loire-Atlantique apportent leur soutien dans le cadre de leurs contrats de territoires respectifs.

- Université d'Angers

Maison des services : la construction d'un nouveau bâtiment, prévue dans le CER 2000-2006 nécessite la réévaluation du montant de l'opération.

Médecine préventive : afin d'accueillir les services de médecine préventive de l'université (SUMPPS), il est nécessaire de réaliser la restructuration des anciens locaux du service universitaire d'information et d'orientation (SUIO), une fois celui-ci transféré dans la maison des services.

- Université du Maine

Espace de vie pour les étudiants au Mans : ce projet, non réalisé dans le précédent contrat, sera engagé en priorité dans le présent contrat de projets.

L'aménagement du campus du Mans fera l'objet d'une attention particulière, notamment à l'occasion de la révision à mi-parcours du présent contrat.

- Ensemble de la région

Hors contrat de projets, une convention particulière entre le CROUS et la Région Pays-de-la-Loire prévoit un financement pour la réhabilitation de 2 000 logements pour les étudiants sur sept ans ; ce programme évalué à 42 M€ sera financé à hauteur de 21 M€ par le CROUS ; le concours des départements et des autres collectivités sera sollicité dans ce cadre.

Tableau n°2 : Amélioration de la qualité de la vie des étudiants (M€)

Opération	Coût	Etat (150)	dont reports	Région et autres collectivités
Université de Nantes	37,180	16,880	1,290	20,300
Nantes Médecine 1 ^{ère} et 2 ^e tranches (BU santé)	22,500	12,540	1,290	
BU lettres	8,680	4,340		
Résidence Haute-Forêt	6,000			
Université d'Angers	0,850	0,600		0,250
Maison des services (surcoût)	0,350	0,350		
SUMPPS	0,500	0,250		
Université du Maine	3,000	2,250	1,500	0,750
Le Mans, espace vie étudiante	3,000	2,250	1,500	
TOTAL	41,030	19,730	2,790	21,300

2. Enseignement supérieur agricole

L'ouverture internationale et la réorganisation des cursus de formation dans le cadre de la réforme "LMD" ainsi que le rapprochement des formations de l'horticulture et des aménagements paysagers rendent nécessaire la réalisation de nouveaux locaux d'enseignement (amphithéâtre, salles de cours et salle de dessin et d'informatique) à l'institut national de l'horticulture d'Angers (INH). Ces investissements permettent de développer l'attractivité de l'institut en lien avec le pôle de compétitivité Végépolys.

Par ailleurs, des bourses de thèses seront allouées dans chacun des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de l'agriculture dans la région (ENITIAA, ENV, et INH).

Ce programme d'action est financé, s'agissant des crédits de l'Etat, par le programme n°142 "Enseignement supérieur et recherche agricoles".

Tableau n°3 : Enseignement supérieur agricole (M€)

Opération	Coût	Etat (142)	Région et autres collectivités
Institut national de l'horticulture d'Angers	3,940	1,970	1,970
Allocations de thèse sur établissement de Nantes	0,600	0,300	0,300
Allocations de thèse sur établissement d'Angers	0,303	0,153	0,150
TOTAL	4,843	2,423	2,420

B. Développement de la recherche et valorisation des savoirs

Les actions mises en œuvre sont financées par l'Etat à partir des programmes budgétaires suivants : n°150 "Formations supérieures et recherche universitaire" pour les constructions et des équipements", n°172 "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires", n°142 "Enseignement supérieur et recherche agricoles", n°187 "Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources", n°193 "Recherche spatiale" ; n°134 "Développement des entreprises" et n°194.

1. Sciences de la vie et de la santé

a) De la recherche fondamentale aux applications cliniques

Il s'agit de poursuivre et d'élargir la dynamique de structuration et de fédération engendrée sur les sites de Nantes et d'Angers autour de thèmes majeurs de santé publique et de conforter l'activité de valorisation de la recherche en relation avec le pôle de compétitivité « Atlantic Biotherapies ». La démarche est accompagnée de deux projets immobiliers et du développement de plates-formes techniques.

A Nantes, il s'agit de la construction d'un nouvel "institut de recherche thérapeutique" (IRT 2), érigé dans le cadre du développement d'un grand projet hospitalier, dans le prolongement de l'IRT 1 dont la première pierre a été posée en décembre 2006. Toutefois, ce grand projet étant susceptible d'être financé selon une procédure spécifique novatrice faisant appel à des sources de financement privées (bail emphytéotique hospitalier), une étude financière approfondie sera engagée de manière à évaluer et à vérifier, d'ici la fin de 2007, la possibilité de le financer sur les crédits du CPER. Dans le cas contraire, les crédits seraient redéployés sur les projets prioritaires des universités, de manière concertée.

A Angers, la réhabilitation du bâtiment Montéclair permettra la poursuite de la structuration des équipes présentes, engagée grâce au projet d'Institut de recherche et d'ingénierie de la santé (IRIS) situé à proximité de ce bâtiment, et l'accueil de nouvelles équipes.

Sur ces deux sites, le renforcement et la création de plates-formes techniques vise à améliorer le transfert des recherches aux applications cliniques, à faciliter les collaborations et l'interdisciplinarité tout en optimisant l'utilisation des équipements en les mutualisant et, enfin, à ouvrir ces équipements aux collaborations avec les PME. Tels sont les objectifs de ce sous-projet qui se décline :

- à Nantes, par de nouveaux équipements pour les plates-formes de l'institut fédératif de recherche thérapeutique (IFR 26) ;
- à Nantes, par la création d'une nouvelle plate-forme technologique à l'Ecole nationale vétérinaire dans le centre de recherche animal préclinique ;
- à Angers, par le renforcement des plates-formes technologiques de l'Institut fédératif de recherche en santé "*Interactions cellulaires et thérapeutiques*" (IFR 132) et par la création de nouvelles plates-formes, en génomique sur les "*Single Nucleotid Polymorphism*" et en imagerie et exploration fonctionnelle.

b) Campus du végétal

A Angers, ce projet implique plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des centres d'expertises et de transfert. Il s'inscrit dans la poursuite du processus de structuration déjà engagé. Il a permis de renforcer le dispositif de recherche régional en biologie végétale et de lui donner une visibilité importante, en liaison avec le pôle mondial de productions végétales spécialisées Végépolys. Ce projet comporte trois grands volets :

- l'infrastructure expérimentale : par la création d'un ensemble intégré et mutualisé de serres et de chambres de cultures en vue de la caractérisation des végétaux étudiés dans le cadre de programmes de recherche et de développement ;
- l'infrastructure immobilière : par la création d'un institut du végétal permettant de rassembler sur un seul site l'ensemble des personnels impliqués dans les équipes de recherche, institut qui intégrera un centre de transfert et permettra d'accueillir des étudiants et des chercheurs pour des formations ou des séjours de longue durée (post-doctorants, professeurs invités, etc.) ;
- les équipements des plates-formes du pôle de compétitivité.

Hors contrat de projets, deux opérations retenues par le comité interministériel pour l'aménagement et la compétitivité des territoires (CIACT) seront engagées avec le concours de la Région, du Département de Maine-et-Loire et d'Angers Loire Métropole, l'implantation du laboratoire national de protection des végétaux (LNPV) et le groupe d'études pour la valorisation des espèces et des semences (GEVES).

c) Usage raisonné des ressources agro-alimentaires

Cette action vise à renforcer sur Nantes-Saint Nazaire, d'une part, la structuration sur tous les aspects liés à l'alimentation et à la nutrition (notamment la qualité et les risques), pour lesquels les acteurs sont déjà rassemblés au sein de la structure fédérative PONAN (pôle nantais agroalimentaire et nutrition), d'autre part, les activités partenariales dans les domaines de l'approche intégrée et durable des bandes côtières et de la valorisation des bio-productions et des ressources marines.

Le PONAN, qui bénéficie à proximité d'un tissu industriel très dynamique, nécessite aujourd'hui un renforcement de sa fonction d'animation et de ses équipements dans le cadre de la réhabilitation de deux halles techniques à l'ENITIAA et à l'INRA.

Le GEPEA (groupe d'études des procédés pour l'environnement et l'agroalimentaire) doit, pour asseoir son développement et se maintenir parmi les trois grands centres français de génie des procédés, acquérir de nouveaux équipements et développer ses partenariats avec d'autres structures régionales notamment dans le cadre de la plate-forme interrégionale pour les bioprocédés et la biotechnologie marine qu'il pilote. En outre, les besoins nazairiens en immobilier seront établis en coordination avec ceux du projet « génie civil » afin d'en optimiser le coût.

L'installation du laboratoire national de référence d'IFREMER "Microbiologie des coquillages" et la construction afférente permettront d'accroître la visibilité de la région dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Hors CPER, la plate-forme expérimentale de Bouin (Vendée) bénéficie de financements apportés par l'Etat et la Région.

**Tableau n°4 : Développement de la recherche et valorisation des savoirs
Sciences de la vie et de la santé (M€)**

Opération	Coût	Site	Etat	BOP	Région, autres collectivités, autres financeurs
De la recherche fondamentale aux applications cliniques	48,750		12,948		35,802
IRT 2	20,000	Nantes	5,000	150	
IRT équipements scientifiques	6,250	Nantes	1,563	150 172 194	
ENV plateformes analytiques biomédicales	4,500	Nantes	1,125	142	
ENV secteur de manipulation sécurisée	1,500	Nantes	0,380	142	
IRIS (surcoût)	1,500	Angers	1,130	150	
Institut Montéclair	7,000	Angers	1,750	150	
IRIS plateforme d'ingénierie et d'analyse (IFR 132)	3,000	Angers	0,750	150 194	
Plateforme d'imagerie et d'exploration fonctionnelle du petit animal	3,000	Angers	0,750	150	
Plateforme SNP	2,000	Angers	0,500	172 194	
Campus du végétal	27,900		7,132		20,768
Institut du végétal	17,500	Angers	4,370	150	
Institut du végétal - équipements scientifiques	4,400	Angers	1,100	150	
Serres horticoles expérimentales	3,200	Angers	0,957	187	
Centre de transfert - horticulture et paysage urbain	0,500	Angers	0,125	142	
Installation expérimentale mutualisée Plateforme de création variétale (serres)	2,300	Angers	0,580	142	
Usage raisonné des ressources agro-alimentaires	17,797		5,957		11,840
Extension de l'IUT (génie civil et GEPEA)	7,500	St Nazaire	1,870	150	
GEPEA Nantes – Saint Nazaire	1,000	St Nazaire	0,250	172	
Lab. national de référence "Microbiologie des coquillages"	2,500	Nantes	1,150	187	
ENITIAA extension laboratoires	3,350	Nantes	1,000	142	
Halle technologique PONAN	3,447	Nantes	1,687	172 187 142	
TOTAL	94,447		26,037		68,410

Nota : en complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme opérationnel FEDER, sous réserve que les opérations répondent aux critères d'intervention du programme.

2. Sciences et techniques au service de l'environnement

a) Matériaux : caractérisation, procédés, contrôle

Ce projet, qui concerne les matériaux du niveau moléculaire jusqu'aux nouveaux procédés de fabrication et le contrôle non destructif, fédère des activités dans seize laboratoires ou centres techniques des Pays de la Loire et vient en appui du pôle de compétitivité EMC2. Ce projet vise :

- l'amélioration des équipements d'élaboration et de caractérisation des matériaux pour l'énergie et les biomatériaux à Nantes, Angers et Le Mans. Ce volet s'accompagne de la réhabilitation d'un bâtiment au Mans ;
- la maîtrise des procédés de fabrication et celle de la durabilité des matériaux de structure, en recourant à leur modélisation. Les matériaux composites seront plus particulièrement visés. La réalisation de ce sous-projet nécessite la construction à l'Ecole Centrale de Nantes d'un bâtiment et l'acquisition d'équipements à l'Ecole Centrale de Nantes, l'Ecole nationale des arts et métiers (ENSAM) d'Angers et à Polytech Nantes ;
- l'évaluation et le contrôle non destructif des matériaux et des structures, en renforçant la collaboration entre les équipes ligériennes, notamment le LAUM au Mans et Subatech à Nantes. Ces thèmes sont porteurs d'enjeux scientifique et industriel très importants.
- la mise en œuvre à Polytech d'un plateau technologique pour l'énergie, la thermique, les matériaux et les procédés associés (hors pile à combustible).

Dans le cadre du pôle EMC2, il est prévu de créer, sur le site industriel de Bouguenais, une halle technologique rassemblant les outils de recherche de haute technologie afin de conduire des actions collectives de recherche industrielle ou des prestations techniques en direction des entreprises des filières de mise en œuvre des matériaux composites (voir chapitre C).

b) Energies alternatives et propulsion

Ce projet vise à structurer des recherches fondamentales et appliquées dans le domaine des énergies nouvelles dans le but d'exploiter les ressources et atouts de la région (agriculture, mer et littoral, fleuves) et de développer de nouvelles filières industrielles. Ce projet s'appuiera sur :

- la réalisation d'un site d'expérimentation à la mer de dispositifs houlomoteurs, testés préalablement (projet SEAREV) sur un bassin de houle ;
- la conception de chaînes de propulsion hybride adaptées aux spécificités des propulsions navales de faible ou moyenne puissance en visant la réduction des pollutions et des nuisances (équipements à l'Ecole Centrale de Nantes) ;
- la mise en œuvre d'un plateau pour la recherche et la valorisation énergétique des résidus (Préver) issus de déchets industriels (aménagement des locaux de l'Ecole des mines de Nantes et équipements).

c) Génie civil environnemental et gestion durable de la ville

Cette action est portée par le pôle "Génie civil-Ouest" et la fédération du CNRS "Institut de recherche sur les sciences et techniques de la ville" (IRSTV). Elle s'exerce dans trois champs : le génie civil environnemental, la modélisation environnementale intégrée en liaison avec la gestion durable de la ville, l'application de la télédétection à ces domaines. Elle implique :

- la mise en place d'une plate-forme technologique pour l'étude des matériaux et ouvrages sous contraintes environnementales, comprenant la construction d'un bâtiment à Saint-Nazaire, mutualisé avec le GPEA (cf. paragraphe B.1.c), et l'acquisition de nouveaux équipements à Nantes et à Saint-Nazaire ;
- le développement d'une plate-forme de modélisation dans le cadre du programme MEIGEville ;
- la réalisation d'une plate-forme de télédétection hyperspectrale disposant de potentialités en matière d'étude des textures de surface, exploitable, à la fois, en génie civil, en environnement et en gestion durable de la ville.

Hors contrat Etat-Région, les projets AQUASIM du centre scientifique et technique du bâtiment, et INFRASURE, du laboratoire national des ponts et chaussées pourront être soutenus dans le cadre de conventions particulières.

d) Sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) et calcul

Le pôle "Stic et mathématiques appliqués" sera élevé à un niveau de reconnaissance européen, en coopération avec celui de la Bretagne, et son partenariat avec le tissu économique interrégional sera renforcé.

Il bénéficiera :

- de la construction d'un bâtiment à la faculté des sciences de Nantes et de la jouvence des équipements des partenaires régionaux de la fédération Atlanstic ;
- du renouvellement des équipements du centre régional de calcul intensif et des activités de mathématiques appliquées ;
- du développement de nouvelles plates-formes de transfert et d'aide à l'innovation en informatique et en logistique à Nantes (La Chantrière) et à Saint-Nazaire ;
- de la construction d'un espace de transfert technologique à Laval dédié au développement d'activités en informatique et biologie.

**Tableau n°5 : Développement de la recherche et valorisation des savoirs
Sciences et techniques au service de l'environnement (M€)**

Opération	Coût	Site	Etat	BOP	Région, autres collectivités, autres financeurs
Matériaux : caractérisation, procédés, contrôle	32,160		8,290		23,870
Programme "matériaux" - université de Nantes - IMN	3,500	Nantes	0,875	172	
R2PE Ecole centrale de Nantes - bâtiment 1 500 m ²	3,000	Nantes	0,750	150	
R2PE Ecole centrale de Nantes	2,000	Nantes	0,750	172	
Technocampus EPUN	0,600	Nantes	0,150	150	
EMC2 CND école des mines de Nantes	1,000	Nantes	0,250	134	
"Matériaux" Eqts Université d'Angers service commun d'analyses spectroscopiques	1,300	Angers	0,325	172	
Polytech (EPUN) - ETMPA	4,000	Nantes	1,000	150	
Plateau pour l'énergie thermique, matériaux et procédés associés Polytech Nantes (hors pile à combustible)	5,000	Nantes	1,250	150	
Restructuration des bâtiments de recherche en sciences physique, chimie et mathématiques 1 900 + 1 800 m ²	7,760	Le Mans	1,940	150	
EMC2 CND LAUM	0,700	Le Mans	0,175	172	
"Matériaux" équipements - université du Maine	3,300	Le Mans	0,825	172	
Energies alternatives et propulsion	12,700		3,805		8,895
Propulsion hybride (ECN et IUT Saint-Nazaire)	2,700	St Nazaire	0,675	172	
PREVER Ecole des mines de Nantes	5,000	Nantes	1,570	172 134	
SEAREV Ecole centrale de Nantes	5,000	Nantes	1,560	172 194	
Génie civil environnemental et gestion durable de la ville	4,600		1,150		3,450
Extension de l'IUT (génie civil et GEPEA) : voir tableau n°4					
GEM - sites de Nantes et de Saint-Nazaire	2,200	St Nazaire	0,550	150	
MEIGEVille - plateforme de modélisation environnementale intégrée et de gestion durable de la ville	1,900	Nantes	0,475	172 194	
MEIGEVille - plateforme de télédétection hyperspectrale	0,500	Nantes	0,125	172	
STIC et calcul	18,416		4,598		13,818
ATLANSTIC (LINA)	7,500	Nantes	1,870	150	
Plateforme matériels et logiciels multimédia (ATLANSTIC)	2,500	Nantes	0,625	150 172	
Modélisation statistique et probabiliste pour aide à la décision	0,260	Nantes	0,065	172	
Renforcement du centre de calcul intensif	0,456	Nantes	0,113	172	
Plateau d'innovation et de transfert multimédia, logiciel et télécom (Polytech et EMN)	2,500	Nantes	0,625	172 134	
Pôle d'innovation et de compétence en logistique (St-Nazaire)	3,200	St Nazaire	0,800	172 134	
Plateau technologique de biologie et informatique à Laval	2,000	Laval	0,500	150	
TOTAL	67,876		17,843		50,033

Nota : en complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme opérationnel FEDER, sous réserve que les opérations répondent aux critères d'intervention du programme.

3. Grands équipements pluridisciplinaires

a) Institut de chimie moléculaire

Le regroupement de trois laboratoires en une unité mixte de recherche (UMR CNRS-université) destiné à organiser la chimie moléculaire nantaise (Ceisam), doit être accompagné dans le but de faire émerger des opérations scientifiques structurantes transversales.

Il s'agit

- de construire un bâtiment dédié à l'institut de chimie moléculaire à proximité immédiate de l'institut des matériaux de Nantes et de réhabiliter le bâtiment actuel du laboratoire de synthèse organique pour le regroupement des équipes du laboratoire de planétologie ;
- d'acquérir des équipements en "résonance magnétique nucléaire liquide 700" et des spectromètres.

b) Autour du cyclotron

Le cyclotron Arronax sera opérationnel à Nantes à la fin de 2008. Les potentialités et l'attractivité de cet équipement de haut niveau à vocation européenne seront valorisées grâce à :

- l'acquisition d'équipements pour les salles de recherche, pour le projet TEP 3 Gammas, pour le lancement de la filière Strontium-Rubidium 82, pour la mise en œuvre d'installations « *Good Manufacturing Processes* » requises pour la radio-pharmacie, et l'acquisition d'un micro-faisceau alpha modulé en énergie ;
- la réalisation d'une plate-forme instrumentale pour la formation qui constitue un volet indispensable et complémentaire du projet.

Hors CPER, le cyclotron bénéficie de financements complémentaires apportés par l'Etat et la Région.

**Tableau n°6 : Développement de la recherche et valorisation des savoirs
Grands équipement pluridisciplinaires (M€)**

Opération	Coût	Site	Etat	BOP	Région, autres collectivités, autres financeurs
Institut de chimie moléculaire (CEISAM)	17,200		4,680		12,520
Construction du CEISAM	15 000	Nantes	4,050	150	
Equipements scientifiques du CEISAM	2,200	Nantes	0,630	150 172 194	
Autour du cyclotron	4,750		1,710		3,040
Cinq projets de recherche	4,150	Nantes	1,560	134 172 194	
Programme "Instruire"	0,600	Nantes	0,150	172	
TOTAL	21,950		6,390		15,560

Nota : en complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme opérationnel FEDER, sous réserve que les opérations répondent aux critères d'intervention du programme.

4. Société, innovation et diffusion

a) Lettres, sciences humaines et sociales (SHS)

Ce projet vise globalement à renforcer la structuration régionale de la filière des lettres et sciences humaines et sociales, à accroître sa visibilité nationale et internationale et, sur le plan scientifique, à relier ce domaine de compétence aux thèmes stratégiques du CPER.

Il consiste à :

- soutenir, sur projets, des dispositifs de gouvernance et d'animation des plateaux de recherche ainsi que la mise en place d'une base documentaire régionale ;
- poursuivre la construction et l'aménagement des plateaux de recherche en lettres et sciences humaines, d'une part au Mans, afin de regrouper sur un même lieu l'ensemble des équipes SHS, et d'autre part à Nantes, afin d'offrir aux chercheurs et aux doctorants une structure commune de recherche où sont mutualisés des équipements et des services ;
- la création et la construction à Nantes d'un Institut d'études avancées (IEA) dédié aux relations Nord-Sud et adossé à la MSH Ange Guépin ; cet IEA est une composante du RTRA (réseau thématique de recherche avancée) qui vient d'être labellisé au niveau national.

b) Innovation, ouverture européenne et valorisation de la recherche

L'objectif de ce projet consiste à coordonner, mutualiser et professionnaliser davantage les démarches régionales d'innovation et de recherche technologique et à leur donner une dimension européenne afin d'accroître la visibilité et l'attractivité du territoire ligérien. Les actions suivantes seront engagées :

- l'amélioration de l'intégration des acteurs régionaux dans l'espace européen de la recherche ;

- le renforcement de la coordination et de la mutualisation des opérations de transfert technologique, à travers des outils, études, indicateurs et moyens mutualisés ;
- la valorisation des résultats issus des projets de recherche menés dans le cadre du présent CPER, de même que celle des travaux issus des RTRA et CTRS (centre thématique de recherche en santé) régionaux et interrégionaux.

c) Culture scientifique et technique (CST)

Dans ce domaine, les trois grands objectifs sont :

- favoriser un égal accès de tous aux connaissances scientifiques et techniques actualisées, par la conception de programmes communs à l'ensemble du territoire régional ;
- donner le goût des sciences, en élargissant les publics touchés et en portant une attention particulière aux jeunes (représentation des métiers scientifiques et techniques, découverte des filières, etc.) ;
- mieux faire connaître les secteurs d'excellence des Pays de la Loire.

A cet effet, la coordination et la professionnalisation des acteurs, la mutualisation des moyens, l'inscription dans les dynamiques européennes et l'évaluation des actions seront développées.

d) L'accueil de chercheurs de renommée internationale

L'attractivité des laboratoires de recherche des Pays de la Loire sera renforcée par une action spécifique destinée à favoriser l'accueil de chercheurs de renommée internationale, pour des collaborations de moyen ou de long terme sur les thèmes prioritaires du présent contrat de projets. Cette action pourra venir en appui d'initiatives des collectivités territoriales telles que « Génération chercheurs 2015 » portée par Nantes Métropole.

**Tableau n°7 : Développement de la recherche et valorisation des savoirs
Société, innovation et diffusion (M€)**

Opération	Coût	Site	Etat	BOP	Région et autres collectivités
Lettres, sciences humaines et sociales (SHS)	22,675		4,800		17,875
IEA-MSH	16,000	Nantes	3,000	150	
Plateau de recherche	2,500	Nantes	0,625	150	
Soutien de programme	2,675	région	0,800	172	
Maison des SHS	1,500	Le Mans	0,375	150	
Innovation, ouverture européenne et valorisat. de la rech.	9,765		4,215		5,550
Valorisation de la recherche	3,000		1,500	172	
Innovation, ouverture europ. et internat. et valorisation	6,765		2,715	172	
Culture scientifique et technique (CST)	3,400		1,450		1,950
Centre culturel des sciences et techn. (études de faisabilité)	1,000		0,250	172	
Soutien aux centres de diffusion de la culture scientifique et technique (Nantes, Angers, Laval, Sablé-sur-Sarthe)	2,400		1,200	172	
Accueil de chercheurs de renommée internationale	4,000		1,000	172	3,000
TOTAL	39,840		11,465		28,375

Nota : en complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme opérationnel FEDER, sous réserve que les opérations répondent aux critères d'intervention du programme.

Synthèse des financements par département pour l'enseignement supérieur et la recherche (M€)

LOIRE-ATLANTIQUE	Opération	(a+b+c+d) Total	(a) Etat	(b) Région	(c) Autres collectivités	(d) Autres financeurs
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR + RECHERCHE		183,246	57,828	31,859	63,295	30,261
Enseignement supérieur		51,180	23,880	11,220	16,080	0,000
<i>Mise au standard international des établissements d'ens. sup.</i>		<i>14,000</i>	<i>7,000</i>	<i>5,640</i>	<i>1,360</i>	<i>0,000</i>
<i>Amélioration de la qualité de la vie des étudiants</i>		<i>37,180</i>	<i>16,880</i>	<i>5,580</i>	<i>14,720</i>	<i>0,000</i>
Développement de la recherche et valorisation des savoirs		132,066	33,948	20,639	47,215	30,261
Grands thèmes régionaux						
1 - Sciences de la vie et de la santé		47,550	12,875	6,379	16,405	11,888
<i>De la recherche fondamentale aux applications cliniques</i>		<i>32,250</i>	<i>8,068</i>	<i>4,829</i>	<i>11,288</i>	<i>8,065</i>
<i>Usage raisonné des ressources agro-alimentaires</i>		<i>15,300</i>	<i>4,807</i>	<i>1,550</i>	<i>5,117</i>	<i>3,823</i>
2 - Sciences et techniques au service de l'environnement		65,016	17,198	9,760	21,810	16,248
<i>Matériaux : caractérisation, procédés, contrôle</i>		<i>19,100</i>	<i>5,025</i>	<i>4,290</i>	<i>5,010</i>	<i>4,775</i>
<i>Energies alternatives et propulsion</i>		<i>7,700</i>	<i>2,245</i>	<i>1,150</i>	<i>2,380</i>	<i>1,925</i>
<i>Génie civil environnemental et gestion durable de la ville</i>		<i>4,600</i>	<i>1,150</i>	<i>0,550</i>	<i>1,750</i>	<i>1,150</i>
<i>STIC et calcul</i>		<i>16,416</i>	<i>4,098</i>	<i>0,800</i>	<i>7,420</i>	<i>4,098</i>
<i>Grands équipements pluridisciplinaires</i>		<i>17,200</i>	<i>4,680</i>	<i>2,970</i>	<i>5,250</i>	<i>4,300</i>
3 - Société, innovation et diffusion		19,500	3,875	4,500	9,000	2,125
<i>Lettres, sciences humaines et sociales</i>		<i>18,500</i>	<i>3,625</i>	<i>4,250</i>	<i>8,750</i>	<i>1,875</i>
<i>Culture scientifique et technique</i>		<i>1,000</i>	<i>0,250</i>	<i>0,250</i>	<i>0,250</i>	<i>0,250</i>

MAINE-ET-LOIRE	Opération	(a+b+c+d) Total	(a) Etat	(b) Région	(c) Autres collectivités	(d) Autres financeurs
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR + RECHERCHE		92,240	37,432	14,464	28,919	11,425
Enseignement supérieur		46,540	25,095	7,151	14,294	0,000
1 Enseignement supérieur		42,600	23,125	6,494	12,981	0,000
<i>Mise au standard international des établissements d'ens. sup.</i>		<i>41,750</i>	<i>22,525</i>	<i>6,410</i>	<i>12,815</i>	<i>0,000</i>
<i>Amélioration de la qualité de la vie des étudiants</i>		<i>0,850</i>	<i>0,600</i>	<i>0,084</i>	<i>0,166</i>	<i>0,000</i>
2 Enseignement supérieur agricole		3,940	1,970	0,657	1,313	0,000
Développement de la recherche et valorisation des savoirs		45,700	12,337	7,313	14,625	11,425
Grands thèmes régionaux						
1 - Sciences de la vie et de la santé		44,400	12,012	7,098	14,195	11,095
<i>De la recherche fondamentale aux applications cliniques</i>		<i>16,500</i>	<i>4,880</i>	<i>2,500</i>	<i>5,000</i>	<i>4,120</i>
<i>Campus du végétal</i>		<i>27,900</i>	<i>7,132</i>	<i>4,598</i>	<i>9,195</i>	<i>6,975</i>
2 - Sciences et techniques au service de l'environnement		1,300	0,325	0,215	0,430	0,330
<i>Matériaux : caractérisation, procédés, contrôle</i>		<i>1,300</i>	<i>0,325</i>	<i>0,215</i>	<i>0,430</i>	<i>0,330</i>

MAYENNE	Opération	(a+b+c+d) Total	(a) Etat	(b) Région	(c) Autres collectivités	(d) Autres financeurs
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR + RECHERCHE		5,020	2,770	0,584	1,166	0,500
Enseignement supérieur		3,020	2,270	0,250	0,500	0,000
<i>Mise au standard international des établissements d'ens. sup.</i>		<i>3,020</i>	<i>2,270</i>	<i>0,250</i>	<i>0,500</i>	<i>0,000</i>
Développement de la recherche et valorisation des savoirs		2,000	0,500	0,334	0,666	0,500
Grands thèmes régionaux						
2 - Sciences et techniques au service de l'environnement		2,000	0,500	0,334	0,666	0,500
<i>STIC et calcul</i>		<i>2,000</i>	<i>0,500</i>	<i>0,334</i>	<i>0,666</i>	<i>0,500</i>

SARTHE	Opération	(a+b+c+d) Total	(a) Etat	(b) Région	(c) Autres collectivités	(d) Autres financeurs
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR + RECHERCHE		35,000	15,255	5,474	10,946	3,325
Enseignement supérieur		21,740	11,940	3,267	6,533	0,000
<i>Mise au standard international des établissements d'ens. sup.</i>		<i>18,740</i>	<i>9,690</i>	<i>3,017</i>	<i>6,033</i>	<i>0,000</i>
<i>Amélioration de la qualité de la vie des étudiants</i>		<i>3,000</i>	<i>2,250</i>	<i>0,250</i>	<i>0,500</i>	<i>0,000</i>
Développement de la recherche et valorisation des savoirs		13,260	3,315	2,207	4,413	3,325
Grands thèmes régionaux						
2 - Sciences et techniques au service de l'environnement		11,760	2,940	1,957	3,913	2,950
<i>Matériaux : caractérisation, procédés, contrôle</i>		<i>11,760</i>	<i>2,940</i>	<i>1,957</i>	<i>3,913</i>	<i>2,950</i>
3 - Société, innovation et diffusion		1,500	0,375	0,250	0,500	0,375
<i>Lettres, sciences humaines et sociales</i>		<i>1,500</i>	<i>0,375</i>	<i>0,250</i>	<i>0,500</i>	<i>0,375</i>

VENDEE	Opération	(a+b+c+d) Total	(a) Etat	(b) Région	(c) Autres collectivités	(d) Autres financeurs
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR + RECHERCHE		4,760	2,760	0,667	1,333	0,000
Enseignement supérieur		4,760	2,760	0,667	1,333	0,000
<i>Mise au standard international des établissements d'ens. sup.</i>		<i>4,760</i>	<i>2,760</i>	<i>0,667</i>	<i>1,333</i>	<i>0,000</i>

C. Appui aux pôles de compétitivité, aux dynamiques de filières et aux entreprises en mutation économique

1. Actions spécifiques aux pôles et aux filières

Enjeux

L'objectif est de contribuer à structurer et développer les pôles et les filières en favorisant les synergies entre entreprises, centres de recherche et unités de formation et en veillant à une bonne diffusion des actions sur le tissu de PME/PMI.

L'objectif de l'Etat et de la Région est aussi de développer la compétitivité des PME et PMI productrices de biens et de services en s'appuyant sur les pôles de compétitivité et les dynamiques de filières d'excellence de la région.

Programme d'actions

Les actions visent à structurer les démarches collectives en mettant en synergie à la fois le développement des entreprises, la valorisation de la recherche et le développement des compétences des salariés. Ces interventions seront spécifiques à un pôle ou à une filière et s'articuleront avec les actions collectives transversales. Des investissements structurants pourront aussi être soutenus.

Elles seront d'abord orientées sur les pôles de compétitivité labellisés (EMC2, Automobile-Haut de gamme, Images et réseaux et TIC, Atlantic Biotherapies, Végépolys, Valorial, Enfant, Génie civil-Ouest).

D'éventuels nouveaux pôles labellisés et d'autres pôles d'innovation, au croisement des filières industrielles et agricoles, seront aussi soutenus, de même que les dynamiques de filière et les pôles de recherche dans les domaines tels que mécanique-matériaux, agroalimentaire, bois, textile-mode, santé, biotechnologies, informatique et productique, industries chimiques, services aux industriels.

a) Investissements structurants

Le projet TECHNO'CAMPUS EMC2 comporte un volet immobilier évalué à 30 M€, financé par l'Etat et par les collectivités territoriales à hauteur de 21 M€.

La participation de l'Etat sera financée sur le programme budgétaire n°112 "Aménagement du territoire".

b) Actions collectives auprès des entreprises, spécifiques aux pôles et dynamiques de filières

Des actions seront engagées pour soutenir, par exemple :

- la structuration des pôles et des filières (stratégie, communication, développement à l'international, montage de projets collaboratifs...);
- le transfert technologique ;
- l'appui au transfert des opérations de recherche ;
- la diffusion des TIC (systèmes d'information, ingénieries concourantes...);
- le développement et la diffusion de l'éco-innovation ou des énergies renouvelables ;

- la veille et l'intelligence économique sur les enjeux technologiques-clés et sur l'évolution des marchés ;
- l'innovation immatérielle (créativité, design...);
- la mise en place de démarches d'études, de conseils en gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ainsi que l'organisation d'actions de formation.

Les projets soutenus seront proposés par les acteurs économiques et scientifiques (entreprises, pôles de compétitivité, fédérations professionnelles, centres de recherche...) ou répondront à des appels à projet lancés par l'Etat et la Région.

Les interventions de l'Etat seront financées à partir des programmes budgétaires suivants : n°102 "*Accès et retour à l'emploi*", n°103 "*Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques*", n°127 "*Contrôle et prévention des risques technologique et développement industriel*" et n°172 "*Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires*".

La Région oriente son intervention en inscrivant l'ensemble de sa contrepartie financière au titre du chapitre « *Accompagnement des mutations économiques et sécurisation des parcours professionnels* » du contrat de projets.

2. Programme "Dinamic Entreprises"

Enjeux

Ce programme vise l'ensemble des PME et, notamment, celles dont le niveau technologique est le moins élevé. Elles constituent une part importante du tissu économique régional. L'objectif est de leur offrir un outil d'accompagnement et de soutien adapté à leurs besoins spécifiques afin de leur permettre, ensuite, d'entrer dans une dynamique d'innovation ou d'échange interentreprises.

Programme d'actions

Le programme Dinamic Entreprises vise à accompagner les entreprises sur leurs besoins fondamentaux (performance, développement commercial, innovation) en couplant la démarche de développement économique et l'analyse des besoins en formation des salariés, dans une logique de résultat.

Le contenu de ce programme d'action fera l'objet d'une convention particulière d'application.

Les interventions de l'Etat seront financées à partir des programmes budgétaires suivants : n°103 "*Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques*", n°127 "*Contrôle et prévention des risques technologique et développement industriel*".

3. Investissements structurants des plates-formes technologiques et conseil technologique aux entreprises

La région dispose aujourd'hui de six plates-formes technologiques (PFT) à Angers, Cholet, Laval, Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon qui travaillent toutes en relation avec un ou plusieurs pôles de compétitivité régionaux ou interrégionaux (une septième est en cours de labellisation au Mans). Chacune d'elles, adossée à un lycée ou à un IUT en liaison avec des établissements d'enseignement supérieur assure, non seulement un transfert de compétences et de savoir-faire vers les entreprises locales, principalement les PME, mais également une ouverture des structures d'enseignement vers le monde professionnel. Le soutien à ces plates-formes sera maintenu à travers des contrats d'objectifs et une aide au renouvellement des équipements accompagnée d'un dispositif de labellisation permettant de s'assurer du respect des objectifs et du maintien de la qualité.

Des contrats d'objectifs seront aussi passés avec les structures prestataires de services aux entreprises sur la base d'une labellisation.

Enfin, l'importance du conseil technologique et des structures d'interface sera réaffirmée au travers d'un dispositif bien coordonné et permettant d'articuler relation de proximité et qualité de prestations.

D'autres plates formes ou centres techniques, ne répondant pas aux critères actuels des PFT et des structures prestataires, pourront être soutenus par l'Etat et par la Région. La volonté de l'Etat et de la Région de disposer d'un dispositif cohérent, bien articulé, jouant sur la complémentarité des missions et clairement identifiable sur le transfert de technologie sera réaffirmée.

Une convention spécifique réglera les conditions de mise en œuvre de cette action.

Les interventions de l'Etat seront financées à partir des programmes budgétaires suivants : n°172 "*Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires*" et n°134 "*Développement des entreprises*".

**Tableau n°8 : Appui aux pôles de compétitivité,
aux dynamiques de filières d'excellence et aux entreprises en mutation économique
Actions spécifiques aux pôles et filières, Dinamic Entreprises,
plates-formes et conseil technologiques (M€)**

Opération	Coût	Etat	BOP	Région	Autres financeurs
Actions spécifiques aux pôles et aux dynamiques de filières		16,396		16,000	
Investissements structurants (Techno'Campus)	30,000	5,000	112	8,000	17,000
Actions structurantes					
- actions collectives		8,000	127	8,000	
- ARACT		0,700	103	*	
- études et actions (dont GPEC et EDEC)		2,696	103	*	
- appui au transfert des opérations de recherche		<i>Cf. tabl. n°7</i>	172		
Programme "Dinamic Entreprises"		8,700	<i>127 103</i>	8,700	
Investissements structurants des plates-formes technolog. et conseil technologique aux entreprises		5,800		10,000	
plates-formes technol. et conseil technol. aux entreprises		5,600	172	10,000	
		0,200	134		
TOTAL		30,896		34,700	17,000

* les interventions de la Région sur ces actions seront financées à partir des crédits inscrits au chapitre "Accompagnement des mutations économiques et sécurisation des parcours professionnels" (*cf. infra*, I, D)

Nota : en complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme opérationnel FEDER, sous réserve que les opérations répondent aux critères d'intervention du programme.

4. Soutien à l'agriculture

Les actions de l'Etat en matière de soutien à l'agriculture sont financées à partir des programmes budgétaires suivants : n°154 "*Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement durable*" et n°227 "*Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés*".

a) Filières de l'élevage

Enjeux

Différents enjeux sont à prendre en considération dans le secteur des filières animales :

- l'adaptation des exploitations aux évolutions de marchés de plus en plus concurrentiels sur le plan international (compétitivité des entreprises) ;
- le renouvellement des exploitations et l'installation des jeunes (organisation du travail et acceptabilité du métier) ;
- la maîtrise des coûts d'énergie ;
- l'attente sociétale en terme de sécurité sanitaire, d'environnement, de bien-être animal ;
- pour la filière bovine, le développement de l'engraissement en Pays de la Loire (vecteur de valeur ajoutée et d'emploi) ;

- la recherche et le développement, notamment dans les domaines de la nutrition et de la santé ;
- la compétitivité des industries de transformation ;
- la valorisation des produits, la promotion et la qualité.

L'action de la société (SAS) WEST doit permettre d'identifier les enjeux de compétitivité et faciliter l'émergence de projets collaboratifs qui, dans le champ de la recherche et du développement en agro-alimentaire, pourront être concrétisés en s'appuyant, notamment, sur le pôle de compétitivité Valorial ou sur toute autre action de filière émergente.

Programme d'actions

- Modernisation des exploitations

L'Etat poursuit le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), jusqu'à présent réservé aux élevages de ruminants ; ce plan pourrait être étendu aux élevages d'animaux monogastriques (porcs et volailles) à compter de 2007.

Dans le prolongement du PMBE, s'inscriront l'animation thématique « bâtiment et développement durable » pour les élevages de porcs, de volailles et de lapins (animation collective au niveau régional, veille, sensibilisation, information, formation, suivi de terrain, participation aux actions de recherche) et une démarche de qualité des constructions pour les élevages de bovins à viande et laitiers, en fédérant les différents intervenants sur le bâtiment et en renforçant l'accompagnement des producteurs.

Hors CPER, la Région privilégiera l'appui aux exploitations s'engageant sur des indicateurs de durabilité, en tenant compte des limites de la PAC. L'Etat met en place des aides aux investissements des filières d'élevages de monogastriques (porcs, volailles...), hors PMBE. Il s'agit d'adapter les outils aux nouvelles normes de production et aux attentes sociétales, sans compromettre la compétitivité de ces filières.

En sus du CPER, l'Etat et la Région achèveront la mise en œuvre du PMPOA.

- Compétitivité des filières

La Région soutient les PMI agroalimentaires de transformation des productions locales à travers un dispositif d'aide aux investissements dans l'industrie agroalimentaire (régime d'intervention de la prime d'orientation agricole - POA).

Elle accompagne les dynamiques de filières et les projets des pôles de compétitivité par des subventions à des actions collaboratives portées par des groupements d'entreprises et pouvant concerner la recherche et le développement, l'innovation, la performance interne ou la conquête de marchés.

Elle finance les programmes collectifs de recherche appliquée et d'expérimentation, notamment le réseau des fermes expérimentales des chambres d'agriculture. Elle accompagne les actions de promotion en faveur de signes d'origine et de qualité.

- Amélioration des pratiques d'élevage et segmentation des marchés

L'Etat souhaite compléter les démarches « *Qualité socle de base* » engagées par de nombreuses filières, en intégrant notamment les évolutions induites par le « *Paquet hygiène* » en matière de sécurité alimentaire, par des actions d'aides aux investissements et d'appui technique (charte de bonnes pratiques en élevage bovin, code mutuel en élevage caprin, viande porcine française). Cet appui technique est envisagé généralement dans un cadre collectif avec le concours d'ingénieurs ou de techniciens.

Tableau n°9 : Filières de l'élevage (M€)

Opération	Etat	Origine budgétaire	Région
Plan de modernisation de bâtiments d'élevage	28,000	154	
Appui à la modernisation des exploitations hors PMBE	6,370	227	
Amélior. des pratiques d'élevage et segmentation des marchés	7,527	227	
Recherche et expérimentation			3,185
Pôles et dynamique de filières			3,500
Prime d'Orientation Agricole (IAA inférieures à 750 salariés)			11,500
Qualité - promotion			0,450
TOTAL	41,897		18,635

Nota : en complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme de développement rural hexagonal financé par le FEADER et du programme opérationnel FEDER (recherche, expérimentation et politique des pôles), sous réserve que les opérations répondent aux critères d'intervention des programmes.

b) Filières végétales

Enjeux

Outre les enjeux économiques, environnementaux et de sécurité sanitaire déjà évoqués à propos des filières d'élevages, l'enjeu particulier des filières végétales est la recherche expérimentale et l'accompagnement des pôles de compétitivité tels que Végépolys et de la dynamique des filières.

Ce secteur économique, présent sur l'ensemble de la région, concerne tout particulièrement le Maine-et-Loire, la vallée de l'Authion étant le berceau du pôle du végétal spécialisé.

Programme d'actions

L'Etat et la Région soutiennent la modernisation des exploitations : "plan végétal environnement" (PVE), aides aux investissements permettant l'amélioration de la qualité des produits et une production plus respectueuse de l'environnement (au-delà du cadre du PVE). La Région privilégiera les dossiers d'équipements collectifs, en particulier les CUMA.

L'Etat et la Région financent les programmes collectifs de recherche appliquée et d'expérimentation, en stations d'expérimentation et en exploitations.

L'Etat soutient, via les offices, l'appui technique à la diffusion de connaissances, afin d'assurer le transfert des connaissances des stations d'expérimentation vers les producteurs et de développer ainsi la valeur ajoutée. L'objectif est de créer et de conforter un réseau de prescripteurs dans les différentes filières. Concernant les grandes cultures, il s'agit notamment d'aborder des problématiques stratégiques pour la région, nécessitant des actions d'expérimentations courtes suivies de diffusion des résultats auprès des agriculteurs (itinéraires techniques des cultures énergétiques, mycotoxines, agriculture biologique, cultures sèches...).

La Région soutient les PMI agroalimentaires de transformation des productions locales à travers un dispositif d'aide aux investissements (sous le régime d'intervention de la POA). Elle accompagne les dynamiques de filières et les projets des pôles de compétitivité par des subventions à des actions collaboratives portées par des groupements d'entreprises et pouvant concerner la recherche et le développement (pôle Végépolys), l'innovation, la performance interne ou la conquête de marchés. Elle accompagne les actions de promotion en faveur des signes d'origine et de qualité.

Tableau n°10 : Filières végétales (M€)

Opération	Etat	Origine budgétaire	Région
Plan végétal environnement	3,710	154	3,710
Recherche-expérimentation	4,372	227	5,915
Appui techn. à la diffusion de connaissance et valeur ajoutée	1,560	227	
Modernisation des exploitations	0,770	227	
Pôle Végépolys et dynamique de filières			7,000
Prime d'Orientation Agricole (IAA inférieures à 750 salariés)			6,000
Qualité - promotion			1,218
TOTAL	10,412		23,843

Nota : en complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme de développement rural hexagonal financé par le FEADER et du programme opérationnel FEDER (recherche, expérimentation et politique des pôles), sous réserve que les opérations répondent aux critères d'intervention des programmes.

c) Agriculture biologique

La Région soutient de manière prioritaire le développement de l'agriculture biologique sur les actions suivantes :

- soutien aux programmes d'actions annuels des organisations de producteurs et transformateurs biologiques (coordination agrobiologique -CAB- et Interbio) ;
- soutien à la recherche appliquée et l'expérimentation ;
- favoriser l'installation en agriculture biologique ;
- aide à la conversion en agriculture biologique.

Tableau n°11 : Agriculture biologique (M€)

Opération	Etat	Région
Agriculture biologique		10,500
TOTAL		10,500

Nota : en complément des engagements financiers de l'Etat (hors CPER) et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme de développement rural hexagonal financé par le FEADER sous réserve que les opérations répondent aux critères d'intervention du programme.

d) Filière du cheval

Enjeux

Le cheval est une composante économique importante de la région, dans tous les secteurs : sport, loisir, courses et trait. Il participe à sa notoriété internationale de la région grâce au Cadre Noir et à l'Ecole nationale d'équitation de Saumur. Il est donc nécessaire de soutenir cette filière porteuse d'emplois, très fortement présente en Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire et Vendée.

Programme d'actions

Deux catégories d'actions seront conduites par l'Etat et par la Région :

- soutien à l'élevage et amélioration génétique ;
- soutien à la valorisation des produits.

La Région interviendra également à travers les actions suivantes :

- réalisation d'investissements structurants avec les projets déjà identifiés du Lion d'Angers, de Pornichet (Hippocampe), du pôle hippique de La Roche-sur-Yon aux Terres Noires;
- animation de la filière du tourisme et des loisirs liés au cheval ;
- mise en réseau et modernisation des centres équestres.

Tableau n°12 : Filière du cheval (M€)

Opération	Etat	Origine budgétaire	Région
Filière du cheval	1,260	154	6,000
TOTAL	1,260		6,000

Nota : en complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme de développement rural hexagonal financé par le FEADER sous réserve que les opérations répondent aux critères d'intervention du programme.

e) Forêt

Enjeux

Les enjeux pour cette filière sont de :

- dynamiser la sylviculture : poursuivre le soutien aux investissements de l'exploitation forestière pour faire face à la raréfaction des bûcherons, augmenter la mobilisation et mieux valoriser les produits,
- conserver un tissu d'entreprises de sciage performant par un soutien fort aux investissements porteurs de valeur ajoutée.

Programme d'actions

Les crédits de l'Etat soutiendront les investissements de mécanisation de l'exploitation forestière :

- exploitation forestière ;
- bois-énergie : broyeurs ou déchiqueteuses sur plate-forme...
- matériel informatique embarqué.

Pour sa part la Région poursuivra son action d'aide aux scieries.

Tableau n°13 : Forêt (M€)

Opération	Etat	Origine budgétaire	Région
Forêt	1,295	149	1,295
TOTAL	1,295		1,295

Nota : en complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme de développement rural hexagonal financé par le FEADER sous réserve que les opérations répondent aux critères d'intervention du programme.

f) Installation des jeunes agriculteurs et éleveurs

Cette action consiste à appuyer les démarches d'installation et de transmission d'exploitations, en favorisant, notamment, les formes sociétaires, les installations hors cadre familial, les installations atypiques et les installations en zone rurale fragile.

Les aides de l'Etat à la réalisation d'audits d'exploitation et le financement des stages préparatoires à l'installation seront reconduits. Des aides à l'accompagnement à l'installation sociétaire pourraient être mises en place, ainsi que des aides à l'accompagnement des candidats ne pouvant prétendre aux aides à l'installation.

La Région, pour sa part, financera des stages de parrainage.

Tableau n°14 : Installation des jeunes agriculteurs et éleveurs (M€)

Opération	Etat	Origine budgétaire	Région
Installation	7,195	154	
Stages de parrainage			7,000
TOTAL	7,195		7,000

Nota : en complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme de développement rural hexagonal financé par le FEADER, sous réserve que les opérations répondent aux critères d'intervention du programme.

g) Aides au départ

Dans une logique d'encouragement à la transmission des exploitations, l'Etat financera aussi des aides au départ : préretraites, aides à la transmission d'exploitation, aide à l'inscription au registre "Départ-installation".

Tableau n°15 : Aides au départ (M€)

Opération	Etat	Origine budgétaire	Région
Aide au départ	10,105	154	
TOTAL	10,105		

5. Soutien aux filières de la pêche et de l'aquaculture marine

Enjeux

Ces activités concernent les deux départements maritimes de la région, Vendée et Loire-Atlantique. L'activité de pêche est un élément structurant de l'économie maritime, notamment dans les bassins d'emplois des six ports de la région dotés d'une criée : La Turballe, Le Croisic, Noirmoutier, Saint Gilles-Croix de Vie, Les Sables d'Olonne et l'île d'Yeu. L'aquaculture marine est développée sur les trois baies de Bourgneuf, de l'Aiguillon et de Pen-Bé et du Traict du Croisic.

Les principaux enjeux dans ce secteur sont :

- le renouvellement de la flotte et des exploitations conchylicoles, face à une pyramide des âges défavorable et à un manque d'attractivité des métiers ;
- l'amélioration qualitative de la pêche et des outils de transformation et l'adaptation des espaces portuaires ;
- l'aménagement des espaces de production et la gestion des ressources : engins de capture sélectifs, engins économes en énergie, restauration du domaine public maritime conchylicole, traitement des déchets ;
- la diversification des activités.

Programme d'actions

Ces actions sont financées, s'agissant des crédits de l'Etat, à partir du programme budgétaire n°154 "Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement durable".

a) Appui au secteur de la pêche

Seront soutenus :

- la restructuration, diversification et adaptation du secteur,
- la mise à niveau des qualifications professionnelles,
- la gestion des ressources halieutiques,
- les investissements diminuant l'impact environnemental de l'activité.

b) Appui au secteur de l'aquaculture marine

Il s'agit de poursuivre le programme de réhabilitation des zones conchylicoles (restructuration et lutte contre les prédateurs et compétiteurs, gestion des déchets) et de développer de nouvelles zones à potentialité aquacole.

Dans ces deux domaines, la Région poursuivra son soutien à l'appui technique régional via le syndicat mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche (SMIDAP) et à la fonction d'observation via l'association du grand littoral atlantique (AGLIA).

Tableau n°16 : Filières de la pêche et de l'aquaculture marine (M€)

Opération	Etat	Origine budgétaire	Région
Filières de la pêche et des cultures marines	3,720	154	3,720
TOTAL	3,720		3,720

Nota : en complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens (FEP) pourront être apportés, sous réserve que les opérations répondent aux critères d'intervention du programme.

6. Actions en faveur du tourisme

Enjeux

Le secteur du tourisme occupe une place importante dans l'économie régionale : engendrant un chiffre d'affaires direct de 5,9 milliards d'euros, le tourisme représente 4 % de la valeur ajoutée et 10 % de l'emploi en Pays-de-la-Loire.

Trois enjeux majeurs sont identifiés dans le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs :

- développer l'attractivité de la région Pays-de-la-Loire ;
- développer la compétitivité des entreprises de tourisme ;
- développer la dimension solidaire du tourisme, envers les publics, les salariés et les territoires.

Le contrat de projets concentre les moyens financiers sur la fonction stratégique d'observation et sur l'enjeu de solidarité et d'accès aux vacances pour tous sur lequel les besoins de financement sont importants pour la concrétisation des projets.

Programme d'actions

a) Rénovation des équipements du tourisme social et accessibilité

La région des Pays de la Loire dispose d'un important parc d'hébergement de tourisme social (48 000 lits).

Les propriétaires de ces équipements n'ont pas les moyens d'assurer seuls la rénovation et la mise aux normes de ces hébergements et de continuer à proposer des tarifs garantissant une ouverture aux clientèles à faibles revenus.

Face à la pression foncière, principalement sur le littoral, certains propriétaires sont tentés de vendre plutôt que de rénover les équipements. Le risque de voir baisser le nombre de ce type de lits banalisés dans ces zones touristiques attractives dans les prochaines années est grand.

En zone rurale, ces centres d'hébergement constituent un enjeu d'attractivité important et leur maintien en fonctionnement nécessite un appui financier sur la mise à niveau des équipements. A titre d'exemple, peuvent être cités en Mayenne les dossiers de rénovation du centre de découverte de Torcé-Viviers-en-Charnie ou du village vacances de Sainte-Suzanne.

L'Etat (programme budgétaire n°223 "Tourisme") et la Région soutiendront la rénovation de ces équipements. L'aide de l'Etat portera sur les villages de vacances classés et agréés.

L'Etat et la Région s'engageront dans l'amélioration de l'accessibilité des équipements aux touristes en situation de handicap par des aides à la mise aux normes des hébergements, équipements et services liés au tourisme sur des territoires ciblés. Les zones concernées seront des stations touristiques du littoral, des quartiers de villes touristiques et/ou des communautés de communes rurales. Les aides de l'Etat porteront prioritairement sur les études préalables et sur les schémas d'accessibilité.

b) Observation

Voir en 4^e partie "Développement territorial", le chapitre "Pilotage de l'observation régionale".

Tableau n°17 : Tourisme (M€)

Opération	Etat	Origine budgétaire	Région
Observatoire du tourisme (pour mémoire)	<i>Se reporter au IV, E</i>		
Tourisme social et accessibilité des territoires	1,700	223	3,700
TOTAL	1,700		3,700

D. Accompagnement des mutations économiques et sécurisation des parcours professionnels

Enjeux

Trois enjeux majeurs caractérisent l'action conjointe de l'Etat et de la Région dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle pour la période 2007-2013 :

- le développement des compétences tout au long de la vie, en accompagnement des mutations économiques et des transitions professionnelles ;
- l'offre d'information, de conseil et de formation professionnelle afin de sécuriser les parcours professionnels ;
- l'articulation entre la formation et l'emploi.

Programme d'actions

1. Observation et information sur l'emploi et sur la formation professionnelle

Les mutations économiques et l'accélération, à compter de 2007, du vieillissement de la population active incitent à un travail d'observation et d'analyse des besoins de formation et d'emploi afin de faire évoluer l'offre de formation professionnelle, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, et de faciliter le recours aux aides à l'emploi.

Le CARIF OREF a pour mission de contribuer aux travaux de recueil, d'analyse et de présentation de données, d'études et d'enquêtes, de diffusion d'informations et d'animation, en lien avec l'ensemble des partenaires travaillant sur le champ de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

Les conventions annuelles d'exécution tiendront compte de l'évolution prévue du statut juridique du CARIF-OREF, de celui d'association vers celui de groupement d'intérêt public (GIP).

Tableau n°18 : CARIF-OREF (M€)

Opération	Etat	Région
CARIF - OREF	4,200	4,200
TOTAL	4,200	4,200

Nota : en complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens (FSE) pourront être apportés, sous réserve que les opérations répondent aux critères d'intervention du programme.

2. Développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

L'action dans le domaine de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences vise à encourager les branches professionnelles et les responsables d'entreprises à s'engager dans une réflexion sur l'adaptation des emplois et des compétences face aux enjeux sociaux, économiques et opérationnels propres à leur entreprise, au secteur professionnel ou au territoire.

Afin d'accompagner les entreprises dans leur développement et dans l'anticipation des mutations économiques, il est nécessaire qu'existe une offre régionale de qualité en matière de conseil en gestion des compétences, d'accès des actifs à la formation et à la qualification, de santé et d'organisation du travail. Cette offre de conseil doit également pouvoir bénéficier aux structures relevant de l'économie sociale et solidaire.

L'animation d'actions collectives peut être confiée à des porteurs de projets qu'il convient d'aider dans l'acquisition de compétences et d'outils méthodologiques spécifiques.

Cet appui relève de quatre modalités :

- l'animation de l'offre régionale de conseil ;
- l'aide au montage d'actions collectives auprès des porteurs de projets ;
- l'accompagnement dans la mise en œuvre ;
- l'évaluation et la valorisation des bonnes pratiques.

Tableau n°19 : GPEC (M€)

Opération	Etat	Région
GPEC	0,849	0,849
Autres actions		0,173
TOTAL	0,849	1,022

L'ARACT (Association régionale d'amélioration des conditions de travail) est l'un des acteurs principaux en matière de GPEC par son action en matière d'organisation du travail, de santé au travail et de valorisation des savoirs et savoir-faire.

Tableau n°20 : ARACT (M€)

Opération	Etat	Région
ARACT	0,700	0,805
TOTAL	0,700	0,805

Les dispositifs de développement de l'emploi et des compétences visent à soutenir, à travers des conventions, des organisations professionnelles de branches ou des organisations interprofessionnelles et des entreprises confrontées à la nécessité d'anticiper des mutations économiques, sociales ou démographiques. Il s'agit de réaliser des actions concertées dans les territoires pour permettre aux actifs occupés, notamment aux moins qualifiés d'entre eux, de faire face aux changements à venir et de sécuriser leur parcours professionnel.

Ces dispositifs pourront :

- soit, prendre la forme du dispositif EDEC conçu par l'Etat (Engagements de développement de l'emploi et des compétences) dans lequel la Région s'engagera également, en mettant l'accent sur ses priorités ; les actions relevant du champ sanitaire et social, en conformité avec le schéma régional des formations adopté le 1^{er} février 2007, font partie de ces priorités ;

- soit, prendre la forme de conventions spécifiques engagées par la Région sur des thèmes tels que l'information des salariés sur la formation ou la construction d'une offre de formation facilitant l'accès à la certification des salariés peu ou pas qualifiés.

Tableau n°21 : EDEC (M€)

Opération	Etat	Région
EDEC et conventions spécifiques (Région)	2,547	2,240
TOTAL	2,547	2,240

3. Donner une traduction concrète à la formation tout au long de la vie

La gestion prévisionnelle des emplois et le développement des compétences dans le cadre de l'entreprise ou d'une stratégie de branche permettent de sécuriser les parcours professionnels. Il en va de même des formations de promotion sociale, accessibles aux salariés dans le cadre d'une démarche personnelle et d'un projet individuel.

Organisées hors temps de travail et, le cas échéant, à distance, certifiantes ou validantes, elles constituent une traduction concrète de la possibilité de se former tout au long de la vie ; elles permettent aux personnes de faire évoluer leurs compétences pour progresser professionnellement et de saisir des occasions dans un univers économique en mutation. Dans ce dispositif, les formations destinées à la création et à la reprise d'entreprise sont, non seulement, des vecteurs de promotion sociale mais aussi une réponse au défi du vieillissement démographique qui frappe particulièrement certaines professions indépendantes.

Tableau n°22 : Formations de promotion sociale (M€)

Opération	Etat	Région
Formations de promotion sociale		5,600
TOTAL		5,600

Il n'est cependant pas toujours possible dans un contexte de mutation économique d'éviter les restructurations et les situations de chômage qu'elles peuvent engendrer. Il convient alors de tout mettre en œuvre pour permettre aux personnes concernées d'éviter l'exclusion et de retrouver durablement un emploi en assurant à chacun la possibilité concrète de se former et de se qualifier tout au long de la vie.

Dans le cadre de son schéma régional pour l'éducation et la formation, la Région aide les actifs licenciés pour motif économique et, notamment les moins qualifiés d'entre eux, à se reconverter. Il est créé un fonds régional d'aide pour la formation professionnelle des licenciés pour motif économique, dont l'intervention sera subsidiaire par rapport à celle des employeurs et des partenaires sociaux - dont l'Assédic - et coordonnée avec celle de l'Etat.

Tableau n°23 : Aide aux licenciés économiques (M€)

Opération	Etat	Région
Aide aux licenciés économiques		4,270
TOTAL		4,270

L'AFPA développe une offre de formation certifiante, essentiellement de niveaux V et IV, au sein de neuf centres de formation dans la région Pays de la Loire, répartis sur les cinq départements, et principalement destinée aux demandeurs d'emploi à la recherche d'une nouvelle insertion professionnelle et sociale.

Pour continuer d'apporter une formation pertinente et de qualité, les équipements pédagogiques de l'AFPA doivent être en permanence renouvelés et améliorés (locaux, machines, outils pédagogiques), dans le cadre d'une démarche pluriannuelle d'investissement. L'Etat et la Région s'engagent à participer au financement de ces équipements.

Tableau n°24 : AFPA (M€)

Opération	Etat	Région
AFPA	5,908	1,663
TOTAL	5,908	1,663

Nota : des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme opérationnel régional FEDER, sous réserve que les opérations concernées répondent aux critères d'intervention du programme.

II. ENVIRONNEMENT

ET DEVELOPPEMENT

DURABLE

II – ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Les caractéristiques physiques, économiques et humaines des Pays de la Loire justifient la mise en œuvre d'une action importante et déterminée en faveur de l'environnement et du développement durable.

Le présent contrat permettra de financer des programmes orientés sur la préservation de la biodiversité, de l'eau, du climat et de l'énergie. L'Etat, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, la Région agiront de concert en faveur d'un développement soutenable respectant l'environnement.

Le territoire régional bénéficie également de deux plans interrégionaux avec lesquels ont été définies des complémentarités :

- le troisième plan Loire Grandeur Nature coordonné par le préfet de la région Centre qui prévoit des actions pour la prévention et la gestion des inondations, en faveur de la biodiversité, pour la mise en valeur du patrimoine ainsi qu'une action expérimentale, intégrée et exemplaire pour la restauration de l'estuaire ;
- le plan pour le Marais Poitevin, coordonné par le préfet de la région Poitou-Charentes dont le territoire se situe à 60 % en Vendée, avec des financements contractualisés dans le CPER Poitou-Charentes.

En outre, hors CPER, l'Etat et la Région financeront les travaux de défense contre la mer.

A. Préservation de la biodiversité

Enjeux

En dépit de leurs superficies réduites, ces milieux naturels présentent une grande diversité : littoral, bocage et surtout forte présence de zones humides d'importance nationale voire européenne (marais Poitevin, marais Breton, estuaire de la Loire, Brière, Grand-Lieu, basses vallées angevines, etc.). Ces espaces sont particulièrement précieux pour la biodiversité, d'autant plus que les Pays de la Loire constituent un important carrefour de migration nord-sud et est-ouest entre les axes constitués par la Loire et le littoral.

La préservation mais, également, la valorisation de ces espaces étant conditionnées, pour une très large part, par l'existence de structures gestionnaires, il est primordial de conforter le réseau des espaces naturels déjà constitué par les parcs naturels régionaux, les réserves naturelles et les sites Natura 2000 auxquels s'ajouteront les réserves naturelles régionales.

Programme d'actions

Le programme d'actions est articulé selon quatre grandes priorités, destinées à constituer des réseaux de sites naturels préservés :

- favoriser le soutien aux réserves naturelles ;
- poursuivre le déploiement du réseau Natura 2000 ;
- soutenir les territoires classés en parcs naturels régionaux et le marais poitevin ;
- développer la connaissance du milieu marin.

Les crédits apportés par l'Etat pour ces actions ont pour origine le programme budgétaire n°153 "*Gestion des milieux et biodiversité*".

1. Soutien des réserves naturelles

L'Etat poursuivra sa politique de soutien à la gestion des réserves naturelles nationales (RNN) en ciblant son aide sur la seule réserve naturelle de Müllembourg. Les autres RNN sont éligibles aux contractualisations des plans interrégionaux, Loire-Grandeur nature et Marais Poitevin, ainsi qu'à des financements non contractualisés.

De son côté, la Région développera la création de réserves naturelles régionales (RNR), dont elle a pris la compétence en 2006. Elle soutiendra les études et les travaux nécessaires à la gestion de ces sites.

2. Poursuite du déploiement du réseau Natura 2000

L'Etat poursuivra le déploiement du réseau Natura 2000 au titre des deux directives « habitats » et « oiseaux », en soutenant l'élaboration des documents d'objectifs (DOCOB) qui définissent les actions à promouvoir, avec un appui particulier aux structures gestionnaires.

Il accompagnera aussi la mise en œuvre des documents d'objectifs en soutenant, au titre du présent CPER, les actions qui n'entrent pas dans le cadre des contrats Natura 2000, ni dans celui des mesures agri-environnementales.

Le réseau Natura 2000 bénéficiera en outre de crédits de l'Etat non contractualisés.

3. Soutien des territoires classés en parcs naturels régionaux (PNR) et du Marais Poitevin

Les trois parcs naturels régionaux (Brière, Loire-Anjou-Touraine et Normandie-Maine) constituent des territoires importants pour la prise en compte de la biodiversité et des paysages. A ce titre, leurs programmes d'actions – réalisés en régie ou en faisant appel à des intervenants extérieurs – seront soutenus.

Au titre du présent CPER, l'Etat soutiendra les deux parcs naturels régionaux coordonnés par le préfet de région Pays-de-la-Loire (Brière et Loire-Anjou-Touraine), le PNR Normandie-Maine étant pris en compte dans le CPER Basse-Normandie. La Région interviendra pour les trois PNR.

En plus des trois PNR labellisés, un accompagnement à la mise en œuvre du plan d'action du marais poitevin sera réalisé avec, comme objectif, le retour à la labellisation du territoire en PNR et le soutien d'actions liées à la biodiversité.

Pour cela la Région soutiendra le syndicat mixte. L'Etat soutiendra les actions en faveur de la biodiversité dans le marais poitevin dans le cadre du CPER Poitou-Charentes. Le plan d'action en faveur du marais Poitevin se poursuivra également grâce à des crédits non contractualisés de l'Etat inscrits dans le plan d'intervention territorial de l'Etat (PITE) Marais Poitevin.

4. Développement de la connaissance du milieu marin

Dans l'objectif de préparer les futures zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) marines et les zones "Natura 2000" marines, l'Etat soutiendra une première phase expérimentale d'acquisition de connaissances du milieu marin. Des crédits non contractualisés seront mobilisés pour la poursuite de l'action.

De son côté, la Région soutiendra l'acquisition de connaissance des milieux naturels de la région en dehors du présent CPER.

Tableau n°25 : Préservation de la biodiversité (M€)

Opération	Etat (153)	Région
Soutien aux réserves naturelles nationales et régionales	0,425	3,290
Poursuite du déploiement du réseau Natura 2000	2,485	
Soutien aux Parcs naturels régionaux et au marais poitevin		
- PNR de Brière et de Loire Anjou-Touraine (Etat, Pays-de-la-Loire)	1,600	
- PNR de Brière, Loire Anjou-Touraine et Normandie-Maine (Région)		12,460
- Marais poitevin	<i>Cf. CPER Poitou- Charentes</i>	5,740
Connaissance du milieu marin	0,100	
TOTAL	4,610	21,490

Nota : en complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme opérationnel FEDER, sous réserve que les opérations concernées répondent aux critères d'intervention du programme.

Nota bis : le FEADER viendra compléter ces financements, aussi bien dans le cadre de la mise en œuvre des mesures agro-environnementales qui seront ciblées sur les zones Natura 2000 que par le soutien aux petits investissements non productifs et de préservation du patrimoine naturel dans ces sites, sous réserve que les opérations concernées répondent aux critères d'intervention du programme.

B. Préservation de l'eau

Enjeux

La persistance des pollutions diffuses (nitrates, produits phytosanitaires ou pollutions viticoles) qui conduit à l'appauvrissement des espèces vivantes et présente des impacts négatifs en termes de santé publique, nécessite encore une action sur les sources de pollution résiduelles et des interventions ciblées et spécifiques conduites à l'échelle de bassin versant.

La qualité hydrobiologique et morphologique des cours d'eau ainsi que la préservation des zones humides constituent des éléments déterminants pour la durabilité des corridors hydrauliques et la sauvegarde de la biodiversité. Une action de sauvegarde et de rénovation sur ces zones s'impose pour éviter la dégradation ou la disparition de ces milieux, répondant ainsi aux objectifs de la directive-cadre sur l'eau.

La gestion quantitative de l'eau en période d'étiage nécessite l'établissement de stratégies portant à la fois sur la maîtrise des prélèvements par le développement des économies d'eau, et des interventions concourant à la sécurisation de l'alimentation en eau potable dans le cadre de programmes coordonnés (schéma directeur d'approvisionnement en eau potable).

Programme d'actions

Le programme d'actions est articulé autour de trois grandes priorités, accordant, en terme de méthode, une large place aux approches par bassin versant (BV), lesquels deviennent l'entrée principale pour la mise en oeuvre des politiques publiques en faveur de l'eau :

- poursuivre et renforcer les études, expertises et diagnostics réalisés dans le cadre des SAGE (schémas d'aménagement et de gestion de l'eau) et des politiques de BV ; soutenir les programmes d'actions développées dans les SAGE approuvés ;

- restaurer les rivières et le fonctionnement hydroécologique des zones humides ;
- favoriser les économies d'eau et les travaux innovants de sécurisation de l'alimentation en eau potable.

La participation de l'Etat à ce programme d'action est apportée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

1. Poursuite et renforcement des études, expertises et diagnostics dans le cadre des SAGE, soutien des programmes d'actions de bassins versants dans les SAGE approuvés

L'Etat (agence de l'eau Loire-Bretagne) et la Région, soutiennent les procédures de SAGE en cours d'élaboration en participant au financement de l'animation, des études ou de diagnostics spécifiques, agricoles en particulier.

Le soutien au fonctionnement de la cellule régionale d'étude de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires (CREPEPP) sera également inclus dans ce programme.

S'agissant des actions contractuelles développées dans les périmètres de SAGE approuvés, la Région soutiendra les programmes de contrats régionaux de bassins versants.

2. Restauration des rivières et du fonctionnement hydroécologique des zones humides

Au titre de ce programme, l'agence de l'eau et la Région faciliteront les actions visant à la restauration hydrobiologique et morphologique des rivières et des zones humides altérées par des dysfonctionnements consécutifs à des désordres d'origines diverses mettant en péril la qualité de ces milieux et le risque de perte importante de biodiversité.

A cet effet, l'agence de l'eau soutiendra ces actions, qu'elles soient ou non dans des SAGE approuvés, via les contrats de restauration de rivières, les contrats de restauration de zones humides et le financement de techniciens de rivières. La Région accompagnera, hors SAGE approuvés, les contrats de restauration de rivières ou de zones humides.

3. Economies d'eau et travaux innovants de sécurisation de l'alimentation en eau potable

Le développement des économies d'eau est indissociable de la sécurisation de la production et de l'alimentation en eau potable.

S'agissant des économies d'eau, la Région suscitera les initiatives à travers les contrats régionaux de bassin versant et les contrats territoriaux uniques. L'agence de l'eau interviendra sur ces actions.

Dans le cadre de l'adoption du schéma départemental d'alimentation en eau potable de Vendée, l'agence de l'eau et la Région soutiendront le programme - expérimental et innovant - de sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'île d'Yeu, à hauteur de 1,800 M€ chacun, soit 40 % au total. Ce projet, évalué à 9,000 M€, consiste à construire une usine de dessalement d'eau de mer. Les autres projets contribuant à la sécurisation de l'eau potable seront pris en compte par l'agence de l'eau dans le cadre de son IX^e programme d'intervention.

Tableau n°26 : Préservation de l'eau (M€)

Opération	Etat (Agence de l'eau)	Région
Soutien aux SAGE et aux progr. d'action de bassins versants (BV)	8,500	1,090
Contrats régionaux de bassins versants (SAGE approuvés)		10,850
Restauration des zones humides et des rivières (contrat de restauration-entretien : CRE)		4,500
- CRE rivières ; restauration hydrobiologique et morphologique	9,000	
- CRE zones humides	8,000	
Aide au financement des techniciens de rivières	1,200	
Economie d'eau et sécurisation de l'alimentation en eau potable (AEP)		
- économies d'eau	1,500	
- projet innovant de sécurisation de l'AEP de l'île d'Yeu	1,800	1,800
TOTAL	30,000	18,240

Nota : En complément des engagements financiers de l'Etat (agence de l'eau) et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme opérationnel FEDER ou FEADER, sous réserve que les opérations répondent aux critères d'intervention du programme (SAGE, bassins versants, restauration des rivières et des zones humides)

C. Energie et éco-développement

Enjeux

La contribution à la lutte contre le changement climatique est, à la fois, une obligation partagée au regard des engagements internationaux de la France, un enjeu de développement économique et un facteur de valorisation du potentiel naturel et humain de la région.

Transversal par nature, ce sujet concerne l'ensemble des acteurs économiques et sociaux de la région. Il convient en conséquence, d'abord, de structurer l'action, d'en définir et d'en répartir les contributions puis, pour une part importante, lui donner corps dans d'autres domaines de l'intervention publique en complément de leurs objectifs propres. C'est le cas, notamment, des politiques de construction (principalement publique) de développement économique, d'aménagement et d'urbanisme, de formation professionnelle.

En ce sens, l'action vers l'énergie et le changement climatique constitue l'un des points d'appui essentiels d'une politique de développement durable qui doit être coordonnée avec les autres actions dans ce domaine, notamment celles du FEDER, du FEADER, et des autres collectivités territoriales de la région.

L'expérience acquise autant que les volontés conjointes de l'Etat, de l'ADEME et de la Région conduisent à considérer l'échelon régional comme le niveau pertinent d'organisation de ces actions qui ont vocation à mobiliser de multiples acteurs et des financements publics de diverses origines consacrant le présent contrat comme un catalyseur d'actions et d'acteurs. Il conviendra de définir l'organisation à mettre en place et les indicateurs de suivi et d'évaluation

Programme d'actions

Le programme d'action, précisé dans une convention-cadre 2007-2013 annexée au présent contrat, elle-même mise en œuvre sur la base de conventions d'exécution annuelles, comprend quatre axes stratégiques, présentés ci-après.

Les crédits mis en place de l'Etat sont mis en place par l'ADEME pour ces actions.

1. La mise en place d'outils régionaux nécessaires à la définition, au développement, au suivi et à l'évaluation du programme

Il s'agit, d'une part, de la mise en œuvre de l'étude générale des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre afin de définir et évaluer le programme engagé. Cette connaissance approfondie de la problématique pourra être le support initial de la mise en place d'une instance régionale de suivi et d'orientation de la politique. Il s'agit par ailleurs du renforcement du réseau d'information et de conseil sur l'énergie mis à la disposition du public.

Les mesures pourront consister en études stratégiques relatives à l'énergie et au climat, en bilans énergétiques, mesures d'observation et de sensibilisation, de formation, de conseil, d'animation (centre de ressource "Haute qualité environnementale").

2. L'aide à la décision et l'accompagnement des acteurs

Vecteur principal du programme, il se déclinera en pré-diagnostic, diagnostic, étude de faisabilité, portant sur les bâtiment neufs et existants, sur l'urbanisme et l'aménagement, les transports et déplacements, l'agriculture, les entreprises, l'énergie et l'effet de serre. Ces mesures seront adaptées aux différents acteurs.

3. Les aides aux investissements matériels

Ces interventions concernent les opérations exemplaires et innovantes et le soutien aux filières émergentes, principalement en faveur de la performance énergétique des bâtiments et en faveur des énergies renouvelables (développement de l'énergie solaire thermique et photovoltaïque, éolienne, hydraulique, bois-énergie avec ou sans réseau de chaleur, autre filières de biomasse, dont chaudières valorisant la biomasse ligneuse et unités de méthanisation à base de biomasse agricole ou industrielle).

4. Les aides aux initiatives et aux projets de démarches d'éco-développement et d'éco-responsabilité

Cette action qui sera définie dans la convention-cadre 2007-2013 annexée au contrat consistera à soutenir les pratiques éco-responsables.

Tableau n°27 : Energie et éco-développement (M€)

Opération	Etat (ADEME)	Région
Outils régionaux	2,000	1,600
Maîtrise de l'énergie	10,000	11,000
Energies renouvelables	10,000	11,000
Sous total	22,000	23,600
Eco-développement, soutien aux conduites éco-responsables	3,000	1,400
TOTAL	25,000	25,000

Nota : En complément des engagements financiers de l'Etat (ADEME) et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme opérationnel FEDER et FEADER, sous réserve que les opérations répondent aux critères d'intervention du programme.

III. ACCESSIBILITE ET

TRANSPORTS

III – ACCESSIBILITE ET TRANSPORTS

Située à l'ouest de l'Europe, la région des Pays-de-la-Loire dépend pour son développement économique de la qualité de ses liaisons avec les centres de décision et de consommation européens. Son ouverture océanique lui offre des facilités d'échanges économiques à grande échelle par voie maritime.

Les réalisations prévues pour l'amélioration des infrastructures ferroviaires et portuaires dans le présent contrat de projets témoignent de la volonté commune de l'Etat et de la Région de renforcer l'accessibilité des Pays-de-la-Loire.

A. Transport ferroviaire

Enjeux

Le système de transport doit, conformément aux orientations du CIACT du 6 mars 2006, répondre aux nouveaux besoins de mobilité liée à la croissance démographique, l'une des plus fortes en France, s'agissant des Pays-de-la-Loire, à la périurbanisation et à de nouvelles pratiques de mobilité, avec le souci du moindre impact sur l'environnement.

Deux nouvelles grandes infrastructures de transport de niveau interrégional, réalisées pendant la durée du contrat de projets, équiperont le territoire au terme de celui-ci : la ligne à grande vitesse (LGV) Bretagne-Pays de la Loire et l'aéroport de Notre Dame-des-Landes.

En outre, pour l'axe Caen – Le Mans – Tours, les Régions concernées ainsi que l'Etat se concerteront pour déterminer, hors CPER, les améliorations à apporter sur cette ligne.

A l'échelle des réseaux transeuropéens de transport, le rattachement ferroviaire de l'Ouest via le barreau Massy-Valenton au sud de Paris, doit être prochainement engagé.

Dès à présent, la région des Pays de la Loire doit faire face à une demande de transport de voyageurs en constante augmentation.

Programme d'actions

S'agissant des crédits de l'Etat, ces opérations sont financées sur le programme budgétaire n°226 "Transports terrestres et maritimes".

1. Electrification de Nantes-La Roche sur Yon-Les Sables d'Olonne

La Vendée est le seul département de la façade atlantique à ne pas être desservi par le T.G.V. L'électrification de la ligne permettra des relations directes Paris-Nantes-La Roche sur Yon-Les Sables d'Olonne par TGV.

Les investissements retenus portent sur l'électrification sans relèvement de vitesse ni modification de la géométrie de la voie.

Les deux premières phases de travaux ont été réalisées dans le cadre du contrat Etat-Région 2000-2006. Les dernières phases sont inscrites dans le CPER 2007-2013.

Le montant de l'opération restant à financer est de 72,900 M€. A ce titre l'Etat s'engage à hauteur de 19,300 M€, la Région à hauteur de 24,300 M€, le financement à la charge des autres collectivités étant de 24,300 M€, la part à la charge des autres financeurs de 5,000 M€.

Si, à l'issue des travaux, cette opération libérait des crédits, la possibilité de les affecter à l'opération d'amélioration de la ligne Nantes-Bordeaux serait examinée.

2. Renforcement de la capacité de la ligne Angers-Nantes

Le schéma multimodal de services collectifs de transport de voyageurs (SSCT), document de programmation à l'horizon 2020, en même temps qu'il prévoyait la prolongation de la ligne à grande vitesse Paris-Le Mans vers Rennes, d'une part, et vers Angers, d'autre part (branche non retenue depuis dans le projet LGV Bretagne-Pays de la Loire), avait opté pour des aménagements de capacité sur la ligne ferroviaire existante entre Angers et Nantes. Il s'agissait d'une solution alternative à la création d'une ligne nouvelle à grande vitesse pour assurer la fluidité des trafics à longue distance, de voyageurs et de marchandises.

La section entre Angers et Nantes de la ligne Paris-Nantes-Saint Nazaire est un tronçon à deux voies fortement utilisé. Le développement des activités "voyageurs", pour les transports nationaux et régionaux, et la nécessité de conserver des réserves de capacité pour le fret ferroviaire ont conduit à s'interroger sur sa capacité à répondre aux besoins de développement à moyen et long terme.

Les études effectuées dans le cadre du contrat Etat-Région (CER) 2000-2006 ont montré la possibilité de réaliser en deux phases les aménagements nécessaires au renforcement de la capacité de la section.

La première consiste en des aménagements à réaliser en priorité, sans construction de sections de voies supplémentaires. Ces aménagements prioritaires proposés dans le cadre du CPER 2007-2013 visent à adapter le système de signalisation ainsi que, dans la mesure du possible, à aménager les gares terminus des dessertes périurbaines qui devraient se situer à Mauves-sur-Loire et à La Possonnière, ainsi que celle d'Ancenis.

La seconde phase consiste à réaliser des sections de voies supplémentaires qui seraient situées prioritairement, sur la base des études effectuées, entre Angers et La Possonnière et entre Nantes et Mauves-sur-Loire. Dans le cadre du CPER 2007-2013, des études permettront de préciser les conditions de réalisation de ces aménagements.

Le montant de l'opération inscrite est plafonné à 28,000 M€ (aux conditions économiques de réalisation). A ce titre, l'Etat s'engage à hauteur de 11,200 M€, la Région à hauteur de 11,200 M€, la part à la charge des autres financeurs étant de 5,600 M€.

3. Augmentation de la capacité de la gare de Nantes

La gare de Nantes est le principal nœud ferroviaire des Pays de la Loire. Les sollicitations croissantes sur les cinq branches de l'étoile ferroviaire nantaise font apparaître des contraintes importantes d'exploitation aux heures de pointe.

Pour ce projet, plusieurs opérations dont la réalisation s'inscrit dans le prolongement du CER 2000 – 2006 sont à prendre en compte. Elles concernent, notamment, la création d'un évitement en gare de Chantenay, l'aménagement des voies à quai au nord-est de la gare (voies 52, 53 et 54) et la séparation des flux, d'une part vers le sud de la Loire (en direction de Sainte Pazanne–Saint Gilles Croix de Vie/Pornic et Vertou–La Roche sur Yon–Les Sables d'Olonne) et, d'autre part, vers l'est (Angers–Paris/Tours).

La définition de ces aménagements, notamment en ce qui concerne les voies 52, 53 et 54, nécessite, au préalable, de mettre à jour les études d'avant-projet en tenant compte de l'évolution des projets ferroviaires.

L'actualisation du schéma directeur de la gare a été engagée (phase 1 : diagnostic ; phase 2 : identification des aménagements prioritaires) et sa troisième phase (études préliminaires sur ces aménagements) sera réalisée en intégrant les hypothèses de développement de l'offre TGV, Intercité, TER et fret.

Le montant de l'opération est estimé à 21,100 M€ en l'état des financements actuels (conditions économiques de réalisation) : 6,500 M€ pour l'aménagement des quais, 14,600 M€ pour les autres opérations. A ce titre, l'Etat s'engage à hauteur de 7,800 M€, la Région à hauteur de 7,200 M€, le financement à la charge des autres collectivités étant de 1,100 M€ sur l'aménagement des quais, la part à la charge des autres financeurs étant de 5,000 M€. Le montant de l'opération sera ajusté à la hausse en cas d'obtention de crédits complémentaires.

4. Réouverture au trafic de voyageurs de la ligne Nantes-Châteaubriant

Le projet consiste en la réouverture au trafic de voyageurs de la ligne ferroviaire Nantes–Châteaubriant (64 km) actuellement exploitée uniquement pour le fret jusqu'à La Chapelle-sur-Erdre (et Carquefou). Cette réouverture est prévue avec du matériel "tram-train" électrique, adapté à l'environnement périurbain, permettant de limiter les temps d'interruption du trafic routier aux passages à niveau en milieu urbain (carrefours à feu) et de s'interconnecter à terme avec le réseau de tramway nantais. Les principaux travaux prévus à ce stade concernent le renouvellement de la voie, la création d'évitements, la création ou la remise en service de points d'arrêts, la remise en service des passages à niveau ou carrefours à feu, l'électrification de la ligne et la mise en place du système d'exploitation.

La réouverture est prévue en deux phases Nantes–Nort sur Erdre (en 2010) puis Nort sur Erdre–Châteaubriant (en 2013).

Le montant de l'opération est estimé à 143,800 M€, soit 55,500 M€ dans le périmètre des transports urbains (PTU) et 88,300 M€ hors PTU (aux conditions économiques de juin 2005). Le projet se décompose en deux phases : la section Nantes-Nort sur Erdre pour 85,800 M€ pour la 1^{ère} phase et le prolongement jusqu'à Châteaubriant pour 58,000 M€ pour la 2^e phase. A ce titre, l'Etat s'engage à hauteur de 34,950 M€, la Région à hauteur de 40,093 M€, le financement à la charge des autres collectivités est de 48,657 M€, la part à la charge des autres financeurs est de 20,100 M€.

Un protocole entre la Région, le Département de la Loire-Atlantique, la Communauté urbaine de Nantes, RFF et la SNCF, en date du 22 juin 2006, précise les taux de participation attendus des trois collectivités.

La participation de RFF, si elle ne déséquilibre pas les coûts d'exploitation de cette ligne, permettra un réajustement à la baisse du financement de l'Etat afin de dégager des crédits pour l'opération de l'interface tram-train.

En complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme opérationnel FEDER, sous réserve que les opérations répondent aux critères d'intervention du programme.

5. Desserte par moyen de transport collectif de l'aérodrome de Notre Dame-des-Landes

L'opération vise à mettre en place une liaison cadencée par tram-train électrique entre la gare SNCF de Nantes et l'aéroport desservant le nord de l'agglomération nantaise. Cette liaison permettra de multiples correspondances avec les dessertes régionales, interrégionales et nationales en gare de Nantes et un accès privilégié au tramway nantais.

Le projet consiste à réaliser une voie électrifiée reliant la ligne Nantes-Châteaubriant, à hauteur de La Chapelle-sur-Erdre, à l'aéroport de Notre Dame-des-Landes en utilisant au maximum l'emprise de l'ancienne ligne de Nantes à Blain et en longeant au plus près la nouvelle desserte routière de l'aéroport, entre le lieu-dit La Gare-Vigneux et le site aéroportuaire.

Les études de préfaisabilité ont été réalisées. Les études seront réalisées, les acquisitions foncières et les premiers travaux engagés, dans le cadre du présent contrat de projets qui pourra être actualisé ou révisé pour permettre la mise en oeuvre de cet équipement en lien avec l'ouverture de l'aéroport de Notre Dame-des-Landes.

Le montant de l'opération est estimé à 122,000 M€ pour les infrastructures, dont 10,000 M€ pour les études, les acquisitions foncières et les premiers travaux. A ce titre, l'Etat s'engage à hauteur de 2,500 M€, la Région à hauteur de 2,500 M€ et le financement à la charge des autres collectivités et financeurs est de 5,000 M€.

6. Amélioration de la ligne Nantes-Sainte Pazanne-Pornic/Saint Gilles-Croix de Vie

Cette opération qui fait partie de l'étoile ferroviaire nantaise vise à moderniser ces deux axes ferroviaires avec les objectifs d'y réduire les temps de parcours et d'améliorer les services offerts aux voyageurs en permettant, notamment, d'augmenter le nombre de circulation de trains régionaux (limité aujourd'hui par les normes de sécurité compte tenu de l'infrastructure actuelle et de sa signalisation) et d'améliorer la régularité de la ligne avec, notamment, une réduction des délais d'intervention en cas d'incident.

La première phase du projet comprend la modernisation de la voie et de la signalisation du tronc commun entre Rezé-Pont Rousseau et Sainte-Pazanne ainsi que la modernisation de la signalisation entre Sainte-Pazanne et Pornic et entre Sainte-Pazanne et Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Le montant de la première phase de l'opération est estimé à 51,000 M€ (conditions économiques de réalisation), dont 24,000 M€ pour les travaux de régénération et 27,000 M€ pour les travaux de modernisation. A ce titre, l'Etat s'engage à hauteur de 8,000 M€, la Région à hauteur de 16,400 M€, le financement à la charge des autres collectivités étant de 16,600 M€, la part à la charge des autres financeurs, de 10,000 M€.

7. Réouverture au trafic de voyageurs de la ligne Fontenay le Comte-Niort

La réouverture de cette ligne ferroviaire, fermée au trafic des voyageurs depuis 1969, avait fait l'objet d'une inscription au contrat Etat-Région 2000 – 2006 pour les études, l'Etat ayant prévu une provision pour réaliser les travaux.

Les principaux travaux à entreprendre doivent permettre la mise en place d'un service régional de transport ferroviaire de voyageurs à une vitesse comprise entre 100 et 110 km/h. En outre, le maintien du trafic de fret actuel sur la section Fontenay le Comte–Niort devra être assuré.

Le montant de l'opération est estimé à 8,200 M€ (conditions économiques de 2006). A ce titre, l'Etat s'engage à hauteur de 1,640 M€, la Région à hauteur de 2,692 M€, le financement à la charge des autres collectivités est de 3,868 M€.

8. Interface tram-train à Nantes

Il s'agit de la prise en compte de certains éléments de programme de la connexion des lignes 1 et 2 à leur interface avec la future ligne Nantes-Châteaubriant : pôles d'échanges Haluchère et Babinière, aménagement du viaduc de La Jonelière, pont sur la rocade au droit du pont ferroviaire, plate-forme commune entre Haluchère et Babinière.

Le montant de l'opération est estimé à 14,300 M€. A ce titre, l'Etat s'engage à hauteur de 1,000 M€. La participation à la charge des collectivités est de 13,300 M€.

9. Transfert des installations ferroviaires de Nantes Etat au Grand-Blottereau

Les études menées sur le transfert des installations ferroviaires pour le fret de la gare de Nantes-Etat à l'ancienne gare de triage du Grand-Blottereau ont défini les grandes lignes du programme à mettre en œuvre. Afin d'arrêter définitivement le programme, des études complémentaires, estimées à 5,00 M€, seront menées dans le cadre du présent CPER.

L'Etat s'engage pour le financement de ces études à hauteur d'1,500 M€. La participation à la charge des collectivités est de 3,500 M€.

10. Etudes prospectives et acquisitions foncières

L'Etat, la Région et RFF ont décidé d'engager au cours du contrat de projets des études prospectives, notamment sur les lignes Nantes-Rennes, Nantes-Bordeaux et sur la ligne rapide Angers-Laval-Rennes, en vue d'éclairer les choix ultérieurs dans deux domaines :

- les précisions, ajustements ou réorientations éventuelles des opérations à mi-contrat ;
- la préparation du programme d'actions ferroviaire au-delà de 2013, cette préparation pouvant inclure des acquisitions foncières.

L'Etat et la Région s'engagent à parité à hauteur de 1,935 M€ chacun. Les autres collectivités concernées seront appelées à cofinancer ces études. Selon le financement des autres collectivités, les premiers travaux pourraient être engagés sur certaines de ces opérations.

11. Autres opérations d'intérêt interrégional

a) La ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire

Une partie des études et les acquisitions foncières sur la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire, menées après la phase d'enquête publique, seront prises en compte dans le contrat Etat-Région de la région Bretagne, sous l'égide du préfet coordonnateur.

b) L'interconnexion Massy-Valenton au sud de Paris

L'Etat et la Région s'engagent à participer au financement de l'amélioration de l'interconnexion des TGV au sud de l'Ile-de-France. La Région maintiendra son engagement inscrit au contrat Etat-Région 2000-2006.

Tableau n°28 : Transport ferroviaire (M€)

Opération	Coût	Valeur de référence	Etat (226)	Région	Autres collectivités	Autres financeurs	Observations
Nantes-La Roche-Les Sables : électrification (report sur un montant total de 105 M€)	72,900		19,300	24,300	24,300	5,000	Si cette opération libère des crédits, possibilité de les réaffecter sur Nantes-Bordeaux.
Nantes–Angers : augmentation de capacité	28,000	CE réa. < 28 M€	11,200	11,200		5,600	
Augmentation de la capacité de la gare de Nantes : aménagement des quais	6,500	CE réa.	7,800	7,200	1,100	5,000	Montant de l'opération sera ajusté à la hausse en cas d'obtention de crédits complémentaires Financement C.U. de Nantes : 1,1 M€
Augmentation de la capacité de la gare de Nantes : autres opérations	14,600						
Nantes–Châteaubriant : réouverture de la ligne (total : 143,80 M€ aux conditions économiques de juin 2005)		CE juin 2005					Financement C.U. Nantes et dép. Loire-Atlantique FEDER à préciser Participation de RFF ne déséquilibrant pas les coûts d'exploitation pourrait entraîner dégageant de crédits Etat pour l'interface tram-train
- dans le PTU	55,500		34,950	12,847	21,411	20,100	
- hors PTU	88,300			27,246	27,246		
Desserte en transports collectifs de Notre Dame-des-Landes : études, foncier, premiers travaux	10,000		2,500	2,500	5,000		Financement du syndicat mixte attendu ; financement du département Loire-Atlantique et de la Communauté urbaine de Nantes à déterminer
Interface tram-train	14,300		1,000	A déterminer	A déterminer		C.U. Nantes maître d'ouvrage
Nantes-Sainte Pazanne-Pornic/Saint Gilles-Croix de Vie : amélioration de la ligne (1 ^{ère} phase)		CE réa.					Financement dép. Loire-Atlantique : 8,3 M€
- régénération	24,000		8,000	16,400	16,600	10,000	Financement dép. Vendée : 8,3 M€
- signalisation	27,000						
Fontenay le Comte–Niort : réouverture au trafic de voyageurs	8,200	CE 2006	1,640	2,692	3,868		Financements attendus : Vendée (1,3 M€), Deux-Sèvres, Poitou-Charentes, Fontenay-le-Comte, Niort
Provision pour la réalisation d'études, d'acquisitions foncières et de travaux, notamment sur : La Roche/Yon-Bordeaux, liaison rapide Angers-Laval-Rennes, liaison ferroviaire Nantes-Rennes		A déterminer	1,935	1,935			Financements attendus : Maine-et-Loire et Mayenne, Angers et Laval, Bretagne et Rennes, pour la liaison rapide Angers-Laval-Rennes ; financement attendu de la Vendée (50 % de la part Région au minimum) pour Nantes-Bordeaux
Transfert Nantes-Etat au Grand-Blottereau : études et travaux	5,000		1,500	A déterminer	A déterminer		Financement C.U. de Nantes
TOTAL			89,825	106,320	99,525	45,700	

Nota : CE signifie "conditions économiques", référence prise pour l'évaluation du coût affiché ; CE réa. : "conditions économiques de réalisation"

B. Port de Nantes–Saint Nazaire

Les projets cités aux paragraphes 1 et 2 correspondent à des opérations inscrites au précédent contrat Etat-Région 2000-2006 qui n'ont pas pu être réalisées, partiellement ou intégralement.

Enjeux

Le projet de nouvelles installations doit garantir au port autonome de Nantes-Saint Nazaire (PANSN) la possibilité d'accroître le trafic de vrac et de liquides, de valoriser le réseau ferré portuaire et de préserver les capacités d'extension du poste roulier pour accueillir une autoroute de la mer.

Programme d'actions

1. Allongement du terminal agro-alimentaire et modernisation du poste n°1

Le PANSN est aujourd'hui leader national en matière d'import du trafic lié à l'alimentation animale. Le terminal agroalimentaire, devenu multi vrac, dispose de quatre postes à quais. Pour garantir la traçabilité, les postes 2 et 3 sont spécialisés dans les vrac agro alimentaires alors que les postes 1 et 4 traitent de vrac solides divers. Ils affichent tous les quatre un taux d'occupation élevé, très proche du niveau de saturation.

Les études prospectives et les différents contacts commerciaux actuels engagent à une augmentation de capacité rapide du terminal afin de pouvoir traiter de nouveaux trafics (ferraille, recyclage de pneus, sable de laitier, coke de fonderie, granulats, mâchefer et urée).

L'allongement du poste 1 permet de traiter une part de ces nouveaux trafics dans l'attente de l'ouverture d'un nouveau site.

Le programme comporte l'allongement du quai de 90m et une remise à niveau du poste existant (180 m) pour permettre la réception simultanée de deux navires.

Le montant de l'opération est estimé à 8,200 M€ (aux conditions économiques de réalisation). A ce titre, l'Etat s'engage à hauteur de 2,050 M€, la Région à hauteur de 2,050 M€ ; le financement à la charge des autres collectivités est de 2,050 M€, la part à la charge des autres financeurs de 2,050 M€.

2. Construction de la deuxième tranche du terminal de Donges-est

Le projet de création du nouveau site portuaire de Donges-est comprend :

- les remblaiements complémentaires nécessaires à l'aménagement d'une plate-forme portuaire de 51 ha ;
- l'aménagement des accès terrestres (desserte routière et ferroviaire) ;
- la réalisation d'un linéaire de quai de 500 m et l'aménagement des terre-pleins ;
- les dragages nécessaires à l'accessibilité nautique ;
- les mesures compensatoires au titre de l'environnement.

Cette opération a pour objectif de permettre au PANSN de poursuivre son développement face aux contraintes d'usage des quais actuels, notamment dans le domaine des vrac. Le montant global de cette opération s'élève à 65 M€ (montant actualisé) dont 30 M€ ont déjà été lancés dans le cadre du contrat Etat-Région 2000-2006 (mesures compensatoires, dessertes, digue et remblais). Cette deuxième tranche de travaux, prise en compte financièrement à hauteur d'un montant plafonné à 35 M€, concerne, après réalisation de la 1^{ère} tranche, l'aménagement des 51 ha de terre-pleins, la construction des quais et la mise en place des dessertes du nouveau terminal.

La mise en service du terminal est prévue pour 2011.

Le montant de l'opération est pris en compte à hauteur de 35,000 M€. A ce titre, l'Etat s'engage à hauteur de 7,000 M€, la Région à hauteur de 7,000 M€ ; le financement à la charge des autres collectivités est de 7,000 M€, la part à la charge des autres financeurs de 14,000 M€.

3. Réorganisation et développement du réseau ferré portuaire

Le développement du mode ferroviaire est un enjeu important pour le développement logistique avec l'ancrage du territoire à des hinterlands éloignés.

Le transfert au PANSN, en qualité de gestionnaire d'infrastructures du réseau ferré portuaire, est l'occasion de réorganiser l'offre terminale et d'améliorer la compétitivité de l'offre ferroviaire. L'opération consiste à restructurer le réseau ferroviaire en reliant entre elles deux zones voisines et en sécurisant le service.

Le montant de l'opération est estimé à 3,500 M€ (conditions économiques de réalisation). A ce titre, l'Etat s'engage à hauteur de 0,875 M€, la Région à hauteur de 0,875 M€ ; le financement à la charge des autres collectivités est de 0,875 M€, la part à la charge des autres financeurs de 0,875 M€.

4. Adaptation du poste à liquides au terminal multi-vracs

Les trafics de vrac liquides prennent un essor important dans l'ensemble des ports. Le PANSN est directement concerné, avec le développement d'unités de production de biocarburants et les filières de substitution telle que le CO₂ liquide utilisé dans l'industrie du froid agroalimentaire.

Les travaux consistent à doubler la capacité du terminal par une remise à niveau des infrastructures existantes et le développement de nouveaux réseaux de pipelines et d'équipements.

Le montant de l'opération est estimé à 1,000 M€ (conditions économiques de réalisation). A ce titre, l'Etat s'engage à hauteur de 0,250 M€, la Région à hauteur de 0,250 M€ ; le financement à la charge des autres partenaires est de 0,250 M€, la part à la charge des autres financeurs de 0,250 M€.

Tableau n°29 : Port de Nantes-Saint Nazaire (M€)

Opération	Coût	Etat (226)	Région	Autres collectivités	Autres financeurs
Terminal agro-alimentaire : allongement de 90 m, mise à niveau du poste n°1	8,200	2,050	2,050	2,050	2,050
Donges-est : seconde tranche - 1 ^{ère} phase	35,000	7,000	7,000	7,000	14,000
Réseau ferré portuaire	3,500	0,875	0,875	0,875	0,875
Terminal multi-vracs : adaptation du poste à liquides	1,000	0,250	0,250	0,250	0,250
TOTAL	47,700	10,175	10,175	10,175	17,175

Nota : les coûts indiqués le sont aux conditions économiques de réalisation (sauf pour Donges-est)

**IV. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET
COHESION SOCIALE**

IV – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COHESION SOCIALE

Cette quatrième partie du contrat est principalement destinée à soutenir les grands projets portés par les collectivités et les opérations localisées ayant vocation à s'inscrire dans une convention signée avec un territoire. Ce type de convention combine plusieurs modalités ou champs d'interventions de l'Etat et de la Région sur le territoire avec lequel elle est conclue.

L'une des spécificités de la région des Pays de la Loire est d'être constituée d'un maillage urbain équilibré et bien réparti sur l'ensemble des cinq départements. La plupart des pôles urbains connaissent une croissance démographique et un dynamisme économique importants ayant un effet levier sur l'ensemble du territoire régional. Il reste cependant à rendre plus visibles, à l'échelle européenne, la métropole régionale Nantes-Saint Nazaire et les grandes agglomérations.

Enjeux

Afin de renforcer l'attractivité régionale, préserver l'équilibre territorial existant et mieux répondre aux besoins sociaux des ligériens, l'Etat et la Région s'engagent à :

- intervenir sur les investissements structurants, notamment sur ceux ayant un fort impact sur l'attractivité de la région vis-à-vis de l'extérieur, qu'il s'agisse de grands équipements ou du développement des TIC ;
- répondre aux besoins des ligériens et renforcer la cohésion sociale par le maillage d'équipements et de services de proximité dans le domaine de l'emploi, des services aux personnes âgées et des services de santé ;
- soutenir les démarches de projet territoriales, notamment dans les zones côtières et développer l'observation économique et sociale afin de pouvoir disposer d'outils de veille et d'aide à la décision.

Programme d'actions

L'intervention portera sur les fonctions métropolitaines et le développement durable des agglomérations et des pôles intermédiaires régionaux. Sont également pris en compte les territoires spécifiques liés aux grands projets nationaux (aéroport de Notre Dame des Landes et Val de Loire). Les équipements de proximité dans les domaines de l'emploi et de la santé ainsi que divers autres équipements ayant une vocation intercommunale font partie des actions prioritaires du développement territorial. Le développement des TIC constitue un élément important du programme. Enfin, sont incluses également l'observation et l'étude portant sur les différents thèmes du CPER.

Hors CPER, l'Etat et la Région, dans le cadre des contrats territoriaux uniques, participent au financement des opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC).

A. Développement des fonctions métropolitaines et de l'attractivité des agglomérations

Outre les équipements d'enseignement supérieur et de recherche, de nature à développer les fonctions métropolitaines supérieures (Institut d'études avancées, par exemple, traité en partie I du présent contrat), l'Etat et la Région conviennent de soutenir le développement de projets d'envergure nationale et internationale, portés par la « Métropole Atlantique Nantes-Saint-Nazaire » et les deux autres grandes agglomérations de plus de 150 000 habitants : « Angers Loire Métropole » et « Le Mans Métropole ».

1. Soutien de la dimension européenne de la métropole Nantes-Saint-Nazaire

Une attention particulière sera portée au pôle tertiaire européen « Euronantes » ainsi qu'à l'extension de grands équipements tels que la cité internationale des congrès.

S'agissant du grand projet urbain de l'île de Nantes, le transfert des activités ferroviaires de la gare Nantes-Etat au Grand-Blottereau (cité dans la partie III "*Accessibilité et transports*" du présent contrat) constitue un préalable à la poursuite des prochaines phases de restructuration de la partie ouest de l'île.

Le Centre de formation pour l'enseignement de la danse et de la musique (CEFEDM) est un établissement interrégional Bretagne et Pays-de-la-Loire dont le siège est à Nantes, habilité par le ministère de la culture pour délivrer des diplômes d'enseignement supérieur pour les professeurs de danse et de musique (formation initiale et formation continue). Son implantation sur l'île de Nantes permettra d'intégrer cet établissement au projet culturel et artistique du « campus de l'île ». Cette action renforcera la position de Nantes en matière de formation, de création et de diffusion dans le domaine des arts de la scène.

Hors CPER, une attention particulière sera portée à la rénovation du musée Dobrée pour lequel l'engagement de l'Etat fera l'objet d'une convention spécifique du ministère de la culture et au dossier de la Maison des sports, dossiers portés par le Département de la Loire-Atlantique.

Pour la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (CARENE), sont prévues la restructuration du quartier d'affaires autour de la gare et le projet « Hippocampe ». Cette opération d'économie touristique à Pornichet, située à proximité de la baie de La Baule, associe le développement de l'hippodrome et des courses aux activités nautiques, aux espaces publics et à la réalisation de logements.

Les aménagements de la plateforme aéroportuaire et portuaire de Montoir, sur le site de Cadréan, feront l'objet d'une attention particulière, hors CPER.

2. Développement de l'attractivité de la métropole angevine

A ce titre, s'inscrit le projet angevin de parc d'attractions centré sur le végétal « Terra Botanica », porté par le Département du Maine-et-Loire. Il constitue une opération majeure pour l'attractivité touristique et économique de la région angevine et de l'ensemble des Pays de la Loire. Ce projet pour laquelle une participation importante de l'Etat et de la Région est inscrite dans le CPER s'inscrit dans la logique du pôle de compétitivité « Végépolys » à vocation mondiale. Il permettra de diffuser auprès du plus grand nombre et en particulier les jeunes la culture scientifique et technologique relative à ce pôle.

Le projet prioritaire d'« Angers Loire Métropole » est l'opération concernant le parc des expositions d'Angers. Elle comprend la rénovation de la salle « Amphitéa » et l'extension de la capacité d'accueil de l'ensemble du site, avec la création d'un nouveau hall et la restructuration du hall A1. Cette opération a pour objectif de renforcer la place du tourisme d'affaires à Angers et de conforter sa vocation nationale dans l'organisation de salons professionnels et de manifestations destinées au grand public.

3. Consolidation du pôle d'excellence sportive et économique de l'agglomération du Mans

L'essor économique de l'agglomération mancelle, située à l'interface des centres de décision du bassin parisien et des régions de l'Ouest, sera soutenu par la participation à la réalisation d'un pôle tertiaire international, le « campus technologique », destiné à accueillir des entreprises en lien, notamment, avec le groupe Philips.

Le pôle d'excellence sportive situé au sud de l'agglomération, regroupe le circuit des 24 heures du Mans, l'espace culturel et sportif et divers autres équipements. Pour conforter ce pôle à vocation européenne et améliorer ses accès, la station d'échange intermodale « Antarès » sera soutenue dans le volet territorial.

La rénovation du circuit des 24 heures (circuit de Maison Blanche) sera poursuivie, financée par le Centre national pour le développement du sport (CNDS, établissement public de l'Etat) notamment en ce qui concerne la mise en sécurité des installations destinées au public et la création de zone d'accueil des spectateurs.

4. Renforcement des autres agglomérations

Au titre du développement territorial, l'Etat et la Région ont prévu d'accompagner le développement économique et l'attractivité des agglomérations (entre 100 000 et 50 000 hab.) en aidant à des aménagements et des équipements urbains structurants tels que des plates-formes logistiques, des pôles d'échanges multimodaux ou des équipements économiques ou culturels d'intérêt régional ayant un effet levier sur le développement régional et local.

Ainsi sont proposés au financement du FNADT pour un montant total de 9,5 M€, les projets suivants :

- la plate-forme logistique de Laval agglomération ;
- l'équipement culturel de La Roche-sur-Yon ;
- un équipement majeur de la communauté d'agglomération du Choletais ;
- l'extension du centre des congrès « Atlantia » de La Baule-Cap Atlantique ;
- le pôle d'échange multimodal de Saumur (ou un autre équipement majeur).

La Région soutiendra les projets portés par les collectivités, au titre de son intervention sur les projets structurants d'intérêt régional et au titre des contrats territoriaux uniques (CTU).

5. Le soutien à l'ingénierie territoriale

Afin d'accompagner les démarches territoriales infrarégionales l'Etat (FNADT) apportera son concours au financement d'études dans le cadre de la définition de projets territoriaux.

**Tableau n°30 : Développement des fonctions métropolitaines
et de l'attractivité des agglomérations (M€)**

Opération	Etat	BOP	Région	Autres financeurs
Nantes-Saint Nazaire	9,500		voir nota 1	voir nota 2
grands équipements métropolitains	7,500	112		
CEFEDM	2,000	224	1,080	C.U. Nantes attendue (foncier)
Métropole angevine	7,000		voir nota 1	voir nota 2
Terra Botanica	4,000	112		
Angers Loire Métropole (grands équipements)	3,000	112		
Le Mans	5,000		voir nota 1	voir nota 2
Le Mans Métropole (grands équipements)	4,000	112		
Circuit des 24 heures (modernisation)	1,000	CNDS	1,500	Synd. mixte attendu
Renforcement des autres agglomérations	9,500		voir nota 1	voir nota 2
Laval Agglomération (plate-forme logistique)	3,500	112		
La Roche-sur-Yon	2,000	112		
Cholet Agglomération	2,000	112		
Cap Atlantique (cité des congrès Atlantia)	1,000	112		
Saumur Agglomération (PEM ou autre grand équipement)	1,000	112		
Ingénierie territoriale	1,000	112		
Autres pôles d'échange multimodal			7,500	voir nota 2
TOTAL	32,000		62,080	

Nota 1 : la Région soutiendra en priorité les projets ci-dessus portés par les collectivités au titre de son intervention sur les projets structurants d'intérêt régional et au titre des contrats territoriaux uniques, mais également d'autres projets structurants d'intérêt régional qui n'auraient pas été identifiés dans cette liste, dans la limite de la dotation régionale ci-dessus.

Nota 2 : des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme opérationnel régional FEDER, sous réserve que les opérations concernées répondent aux critères d'intervention du programme.

B. Attractivité des pôles intermédiaires et maillage d'équipements de proximité

1. Attractivité des pôles intermédiaires

Huit pôles intermédiaires, villes de plus de 10 000 habitants, bien répartis au sein des cinq départements des Pays de la Loire, constituent des pôles rayonnant sur le milieu rural environnant :

- Châteaubriant et Pornic en Loire-Atlantique ;
- Mayenne et Château-Gontier, en Mayenne ;
- Sablé-sur-Sarthe et La Flèche, en Sarthe ;

- Les Sables d'Olonne et Fontenay-le-Comte, en Vendée.

L'Etat s'engage, dans le cadre du CPER, à réserver une enveloppe de FNADT (programme budgétaire n°112) pour le financement d'équipements de proximité d'intérêt intercommunal (culturels, économiques ou destinés au développement des TIC) ou de pôles d'échange multimodal.

En complément, la Région soutiendra, à hauteur de 42 M€, les projets les plus structurants de ces villes ainsi que ceux des autres villes intermédiaires dans le cadre des contrats territoriaux uniques (CTU).

2. Soutien à l'action des "Maisons de l'emploi"

La création de Maisons de l'emploi sur l'ensemble du territoire, suite à la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, a favorisé le regroupement des collectivités territoriales, du service public de l'emploi et des partenaires publics et privés. Dans la région des Pays de la Loire, fin 2006, onze Maisons de l'emploi sont labellisées.

Les Maisons de l'emploi ont pour objectif sur leur territoire de favoriser la convergence des politiques publiques de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion, dans le cadre d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un plan d'actions avec les acteurs compétents sur ces différents champs, dont la Région en ce qui concerne la formation.

Au-delà de la labellisation et du conventionnement des "Maisons de l'emploi", l'Etat s'engage à soutenir la mise œuvre de leur programme d'actions dans les trois domaines suivants :

- l'observation de la situation de l'emploi et des potentialités du territoire, pour mieux anticiper les besoins des entreprises, des salariés et des demandeurs d'emploi ;
- l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et des salariés inscrits dans un parcours professionnel, en optimisant la complémentarité de l'offre de services des partenaires ;
- le développement de l'emploi et la création/reprise d'entreprises, en incitant à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et en contribuant au maintien et à la création d'activités.

Les crédits de l'Etat proviendront, pour cette action, du programme budgétaire n°102 "*Accès et retour à l'emploi*". La Région soutiendra ces équipements au titre des contrats territoriaux uniques (CTU).

3. Amélioration de l'hébergement des personnes âgées dépendantes et des handicapés

L'indice de vieillissement régional (65,8) est légèrement supérieur à l'indice national (65,3), avec un fort accroissement de la population de plus de 75 ans, qui devrait plus que doubler d'ici 2030 ; il en va de même pour le nombre de personnes âgées de 85 ans et plus.

La prise en charge de cette population implique de poursuivre l'adaptation des établissements, tant médico-sociaux que sanitaires, pour une meilleure prise en charge de la grande dépendance et des maladies dégénératives plus particulièrement liées au vieillissement (maladie d'Alzheimer, notamment).

L'Etat et la Région s'engagent à :

- poursuivre l'amélioration des conditions d'hébergement des personnes âgées accueillies dans les établissements publics de santé ;
- favoriser l'adaptation des prises en charge pour les personnes handicapées, afin de mieux répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

La participation éventuelle des départements sera précisée dans la convention particulière relative à la mise en œuvre de ce programme.

Les crédits de l'Etat proviendront, pour ces actions, du programme budgétaire n°157 "*Handicap et dépendance*".

4. Mise en œuvre du plan régional de santé publique

Il s'agit de soutenir les actions de prévention afin d'améliorer l'état de santé de la population ligérienne et de répondre à l'inégalité territoriale d'accès aux soins dans les Pays-de-la-Loire, certaines zones présentant des risques de désertification médicale. Ces actions sont mise en œuvre dans le cadre du plan régional de santé publique (PRSP).

Les crédits de l'Etat proviendront, pour ces actions, du programme budgétaire n°204 "*Santé publique et prévention*".

Programme d'actions

a) Développer l'observation de la santé et de ses déterminants en confortant le fonctionnement de l'observatoire régional de la santé

L'échelon territorial régional apparaît d'autant plus adapté qu'il dispose dans les Pays de la Loire, et ce, depuis 1982, d'un organisme expérimenté et performant : l'Observatoire régional de la santé (ORS), instrument de veille stratégique placé sous l'égide du groupement régional de santé publique.

L'Etat et la Région s'engagent à financer le fonctionnement de l'ORS. La Région poursuivra également son soutien au financement du « registre des cancers ».

b) Mettre en œuvre les priorités du PRSP

Les actions de ce plan ont pour objectifs de :

- garantir un égal accès aux dispositifs de prévention et de soins de qualité
- développer la prévention primaire et secondaire et l'éducation pour la santé
- améliorer la qualité de vie de tous les Ligériens et, notamment, des patients et de leur entourage.

Les actions développées par le comité régional et départemental d'éducation et de promotion de la santé telles que le programme de renforcement des compétences psychosociales auprès des scolaires seront particulièrement soutenues.

L'Etat et la Région s'engagent à soutenir les actions développées dans ce cadre

c) Garantir un égal accès aux dispositifs de prévention et de soins

La lutte contre la désertification médicale s'inscrit dans une stratégie globale qui peut nécessiter des interventions coordonnées et concertées dans les domaines de l'accueil des professionnels de santé, des transports ou de la formation, dans la mise à disposition d'équipements et de lieux de travail adaptés.

A cet effet, la Région soutiendra la création de maisons de santé.

Dans le cadre du CPER, la Région soutiendra également la mise en place de réseaux de télémédecine afin de conforter une offre de soin de qualité, notamment dans les zones fragilisées par le risque de désertification médicale.

**Tableau n°31 : Attractivité des pôles intermédiaires
et maillage d'équipements de proximité (M€)**

Opération	Etat	BOP	Région	Autres financeurs
Attractivité des pôles intermédiaires	3,500	112	42,000	
Soutien aux maisons de l'emploi	1,500	102	voir nota 1	voir nota 2
Accueil des personnes fragilisées par l'âge ou par le handicap				
- personnes âgées dépendantes	4,900	157	2,940	
- personnes handicapées	9,842	157	4,510	
Observatoire régional de la santé et registre des cancers	1,750	204	2,450	
Actions de santé publique	1,185	204	1,190	
Actions financées par le CREDEPS			1,470	
Accès au soins				
- télémédecine			1,050	
- maisons de santé			3,500	
TOTAL	20,927		59,110	

Nota 1 : la Région soutiendra les projets au titre des contrats territoriaux uniques.

Nota 2 : des crédits européens pourront être apportés dans le cadre des programmes opérationnels (FEDER ou FSE), sous réserve que les opérations concernées répondent aux critères d'intervention du programme sollicité.

C. Accompagnement des projets de territoire spécifiques

1. Valorisation du patrimoine culturel du Val-de-Loire

La Région et l'Etat sont convenus de soutenir prioritairement le patrimoine culturel et sportif du Saumurois en accompagnement de l'opération « UNESCO » sur les zones classées « Patrimoine mondial de l'Humanité ». Ce classement doit être davantage valorisé quant à son impact sur l'attractivité culturelle et touristique des Pays de la Loire, en continuité avec l'ensemble du « Val de Loire ».

a) Poursuite de la restauration de l'abbaye royale de Fontevraud

L'abbaye de Fontevraud est le plus vaste ensemble conventuel d'Europe. Elle abrite le Centre culturel de l'Ouest (CCO) labellisé "centre culturel de rencontre" par le ministère de la culture et de la communication et dont le fonctionnement est soutenu par la Région.

Les travaux sur le bâtiment sont liés à la mise en œuvre du projet culturel "Abbaye de Fontevraud, jardin des cultures du monde". Ils favoriseront la mise en valeur de l'abbaye, en permettant de prolonger le circuit de visite et en ouvrant de nouveaux espaces au public comme la chapelle Saint-Benoît.

L'intervention de l'Etat sera financée par le programme budgétaire n°175 "Patrimoine".

L'intervention de la Région sur le programme de travaux est complétée par une aide au fonctionnement du CCO qui représente 10 M€ sur sept ans.

b) Poursuite de la restauration du château de Saumur et rénovation du musée

Par le caractère exceptionnel du site et la qualité des collections de son musée, le château de Saumur constitue l'un des édifices patrimoniaux majeurs de la région.

La réouverture au public de ce monument emblématique de la région constitue un objectif prioritaire. Ainsi, seront soutenus dans le cadre du CPER, le traitement des remparts est, sud et ouest, la restauration des façades et toitures du château ainsi que les aménagements muséographiques permettant une rénovation de la présentation des collections.

L'intervention de l'Etat sera financée par le programme budgétaire n°175 "Patrimoine".

c) Développement de l'Ecole nationale d'équitation (ENE) à Saumur

Bénéficiant d'une notoriété nationale et internationale liée à la présence du Cadre noir dont la dimension académique, historique et culturelle en fait un atout de premier plan, cet équipement structurant contribue à doter le territoire ligérien d'équipement sportif moderne et performant adapté au sport de haut niveau (entraînement comme accueil de compétitions).

L'opération de l'ENE est centrée sur le développement de nouveaux services pour l'accueil du sport de haut niveau. Il nécessite une adaptation de la capacité d'accueil technique (boxes et carrière engazonnée) répondant à l'augmentation de la fréquentation des collectifs d'équipe de France.

L'intervention de l'Etat sera financée par le Centre national pour le développement du sport (CNDS).

2. Accompagnement du développement du territoire concerné par la construction de l'aéroport de Notre Dame-des-Landes

Le contrat de projets accompagne l'implantation de l'aéroport du grand Ouest par le soutien au territoire d'accueil et l'accompagnement des projets portés par les collectivités.

Cette action pourra donner lieu à un projet de territoire spécifique de la communauté de communes d'Erdre-et-Gesvres tenant compte des résultats des différentes études en cours et ayant comme objectif principal le maintien de la qualité environnementale du site au regard des nouvelles implantations.

Le plan d'actions proposé par la communauté de communes sera soutenu par une convention territoriale avec l'Etat en complément du contrat territorial unique signé début 2006, avec la Région.

Les crédits de l'Etat seront financés par le FNADT. La Région soutiendra le programme d'actions de la communauté de communes à travers sa politique de contrat territorial unique.

3. Gestion intégrée de zones côtières

La zone côtière est un système aux ressources et aux usages multiples : espaces de loisirs, lieu d'implantation des activités économiques, réserve naturelle... L'industrialisation, le développement du commerce et la forte pression due à l'accroissement de la population ont engendré une surexploitation des ressources en sol et en eau des zones côtières et ceci s'est traduit par une érosion plus intense, par des inondations, la pollution et une perte de zones humides.

Les démarches de GIZC doivent définir une méthodologie commune qui sera utilisée pour décrire les interactions entre le système des ressources et ses utilisateurs potentiels et les actions permettant de contrôler ce processus d'une façon systématique et durable. Les démarches doivent mettre en place un système de gouvernance permettant d'associer les acteurs et un mécanisme efficace de résolution des conflits. Elles doivent prévoir un processus d'évaluation en continu de l'action conduite.

Une opération expérimentale de GIZC a été lancée par le CIADT du 3 septembre 2003 sur le territoire de la baie de Bourgneuf. L'estuaire de la Loire est aussi un espace particulièrement adapté pour conduire une démarche de GIZC, compte tenu de l'ensemble des difficultés et dégradations qui y sont observées, des enjeux essentiels qu'il recèle pour la région et de la volonté affirmée par les différents partenaires. D'autres territoires pourraient envisager au cours des sept années du CPER de lancer de telles démarches.

L'Etat s'engage à soutenir ces démarches à hauteur d'1 M€ (FNADT). La Région soutiendra les programmes contractuels de ces territoires dans le cadre des contrats territoriaux uniques.

Tableau n°32 : Accompagnement des projets de territoire spécifiques (M€)

Opération	Coût	Etat	BOP	Région	Autres financeurs	Observations
Val de Loire	29,350	14,600		6,870	7,880	
- abbaye royale de Fontevraud	10,000	6,000	175	3,000	1,000	Dépt. 49 attendu
- château de Saumur	18,000	8,000	175	3,600	6,400	Dépt. 49 et v. de Saumur attendus
- Ecole nationale d'équitation	1,350	0,600	219	0,270	0,480	Dépt. 49 attendu
Accompagnement NDDL		3,000	<i>112</i>	voir nota		
Gestion intégrée des zones côtières		1,000	<i>112</i>	voir nota		
TOTAL		18,600		13,740		

Nota 1 : la Région soutiendra les projets au titre des contrats territoriaux uniques.

Nota 2 : des crédits européens pourront être apportés dans le cadre des programmes opérationnels (FEDER ou FSE), sous réserve que les opérations concernées répondent aux critères d'intervention du programme sollicité.

D. Création d'un portail d'information géographique commun aux acteurs publics des Pays-de-la-Loire (GEOPAL)

Enjeux

L'information géographique est un outil d'aide à la décision dont la performance et l'efficacité sont conditionnées par la quantité, la fiabilité et l'actualité des données, à un coût maîtrisé. Elle est de plus en plus présente dans les réflexions stratégiques menées par les acteurs publics régionaux, départementaux et locaux, qu'il s'agisse des services de l'Etat ou des autres collectivités publiques. L'émergence des nombreux projets dans la région en témoigne.

Une mutualisation des systèmes et des informations permettra de réaliser des économies d'échelle par l'acquisition mutualisée de référentiels et la mutualisation de l'ingénierie, de garantir l'interopérabilité des systèmes d'information, de renforcer la capacité d'expertise et d'anticipation des organismes et de développer leurs capacités d'étude.

L'Etat propose la création d'un portail commun de l'information géographique pour les acteurs publics des Pays-de-la-Loire, sous le nom de GEOPAL en cohérence avec les projets nationaux existants, en particulier le GEOPORTAIL. Le projet répond aussi aux objectifs définis dans la convention d'Aarhus et la directive européenne "INSPIRE" sur la diffusion des données.

Programme d'actions

La mise en œuvre de ce projet consiste en

- la création d'une plate-forme d'échange de données permettant, à partir de services web intégrés, le catalogage, la diffusion, et la consultation de données publiques y compris pour le citoyen, à partir d'outils de cartographie interactive ;
- l'organisation, l'acquisition et la diffusion de information géographique territoriale ;
- la production de données "métiers" géolocalisées normalisées, dans les domaines de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire, des risques naturels et techniques...

L'Etat et la Région s'engagent à financer ce programme à parité. En complément des engagements financiers de l'Etat et de la Région, les collectivités concernées par le programme pourront être sollicitées, ainsi que des crédits européens apportés dans le cadre du programme opérationnel FEDER, sous réserve d'éligibilité aux critères d'intervention de ce programme.

Une convention d'exécution précisera les modalités de mise en œuvre de ce projet.

Tableau n°33 : Diffusion de l'information géographique (M€)

Opération	Etat	BOP	Région	Observations
Création d'un portail commun aux acteurs publics des Pays-de-la-Loire (GEOPAL)	3,000	112	3,000	Autres collectivités territoriales attendues
TOTAL	3,000		3,000	

Nota : des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme opérationnel régional (FEDER), sous réserve que les opérations concernées répondent aux critères d'intervention du programme sollicité.

E. Pilotage de l'observation régionale

L'Etat et la Région doivent pouvoir disposer à l'échelle régionale d'outils de veille et d'observations adaptées, qui produisent des données et des expertises utiles à la décision, dans les différents champs de compétences couverts, notamment, par le contrat de projets lui-même.

Plusieurs observatoires sont déjà cofinancés par l'Etat et par la Région dans le cadre du contrat de projets 2007-2013, en prolongement du contrat antérieur. C'est le cas, notamment, du CARIF-OREF (emploi et formation, mutations économiques et sociales), du GIP « Estuaire de la Loire » (actions en matière d'environnement et de développement durable : protection des risques, ressource en eau, biodiversité...), de Syn@pse, observatoire de la société de l'information (TIC : haut débit, téléphonie mobile, usages), de l'observatoire régional de la santé, de l'observatoire régional du tourisme...

L'objectif poursuivi par ce programme consiste à mieux organiser et à renforcer le pilotage de ces observatoires régionaux :

- en favorisant une meilleure coordination entre les différents champs d'observation et les services contributeurs et en mutualisant les outils d'observation et de communication ;
- en engageant des études ou des travaux de prospective sur des thèmes à caractère transversal nécessitant les compétences de plusieurs observatoires (vieillesse des actifs et de la population, mutations économiques et appareil productif régional, innovation, services à la personne...

1. Observatoire de la société de l'information – Syn@pse

Les principales actions à mettre en œuvre consistent à

- organiser de façon pérenne et indépendante des opérateurs l'observation des TIC sur le territoire régional, à différentes échelles, pour mesurer le développement de la société de l'information (télécommunications, services, usages), orienter les politiques publiques, alimenter les évaluations des politiques publiques dans le domaine, animer les réseaux d'acteurs des TIC (information, sensibilisation, formation) ;
- faciliter l'accès aux TIC des territoires les moins bien desservis (soutien au développement des contenus locaux, aux plateformes de travail collaboratif, aux portails thématiques...);
- diffuser les connaissances sur les TIC parmi les acteurs publics.

L'Etat (FNADT) et la Région s'engagent à financer ce programme à parité.

Des compléments de financements pourront être recherchés auprès des collectivités concernées par ces actions ou auprès d'autres partenaires institutionnels. Des crédits européens pourront être apportés dans le cadre du programme opérationnel FEDER, sous réserve de répondre aux critères d'intervention du programme.

2. Observatoire régional de la santé

L'échelon territorial régional apparaît d'autant plus adapté qu'il dispose dans les Pays de la Loire, et ce depuis 1982, d'un organisme expérimenté et performant : l'observatoire régional de la santé (ORS). Instrument de veille stratégique au service des politiques publiques, l'ORS est un partenaire fédérateur pour la mise en œuvre du plan régional de santé publique, sous l'égide du groupement régional de santé publique.

Les moyens prévus par le CPER permettront à l'ORS de conforter son fonctionnement, pour qu'il puisse poursuivre son action d'observation de la santé et de ses déterminants.

Les crédits destinés à financer l'ORS sont portés au tableau n°31 "*Attractivité des pôles intermédiaires et maillage d'équipements de proximité*", supra.

3. Observatoire régional du tourisme

L'Etat (programme budgétaire n°226 "*Tourisme*") et la Région poursuivront le partenariat engagé dans le cadre de l'observatoire régional du tourisme (ORT), en matière de mesure de l'économie touristique régionale. Ce partenariat est nécessaire pour assurer le maintien d'un recueil de données cohérent et homogène pour le suivi des investissements et de l'emploi.

Le programme d'actions 2007-2013 de l'ORT privilégiera les enquêtes d'initiatives régionales, la mise en oeuvre locale des outils nationaux (amélioration de la connaissance du parc des hébergements touristiques, extension des enquêtes de fréquentation à d'autres modes d'hébergement...) et l'élaboration de dispositifs de veille.

La réalisation du programme d'actions 2007-2013 de l'ORT est confiée par la Région à la SEM régionale des Pays de la Loire, nouvellement créée. L'organisation et le fonctionnement de l'ORT seront précisés dans une convention d'exécution Etat-Région.

4. Observatoire régional des mutations économiques, études socio-économiques

L'Etat et la Région conduisent en partenariat de nombreuses études qui permettent d'améliorer les prévisions dans divers champs d'analyse socio-économique, en faisant appel, notamment, aux divers observatoires existants, ou à des prestataires autres.

L'Etat a aussi constitué, en 2003, avec la participation de la Région, un observatoire régional des mutations économiques (ORME), destiné à coordonner et à organiser la veille en matière d'activités économiques régionales, pour en détecter et en analyser les tendances. Ces études ont pour objectif de permettre aux acteurs publics d'adapter les interventions pour anticiper et accompagner les mutations économiques et sociales qui impactent tout ou partie du territoire régional.

L'Etat consacrera des crédits du FNADT à la poursuite de ces études et de l'action de l'ORME.

Tableau n°34 : Pilotage de l'observation régionale (M€)

Opération	Etat	Origine budgétaire	Région
Observatoire régional de l'emploi et des formations (pour mémoire)	<i>voir tableau n°18</i>		
Observatoire régional de la santé (pour mémoire)	<i>voir tableau n°31</i>		
Observatoire du tourisme	0,800	223	0,800
Observatoire des TIC (Syn@pse)	1,000	112	1,000
Observatoire régional des mutations économiques et pilotage de l'observation régionale (actions transversales)	1,000	112	1,000
TOTAL	2,800		2,800

V. DISPOSITIONS

GENERALES

V – DISPOSITIONS GENERALES

A. Mise en œuvre, programmation et conventions d'application

Le préfet de région et le président du conseil régional conviennent de mettre en place de manière concertée les procédures de mise en œuvre du contrat de projets.

Le pilotage et le suivi du contrat de projets Etat-Région sont assurés :

- pour l'Etat, par le secrétaire général pour les affaires régionales ;
- pour la Région, par le directeur général des services.

Ils sont assistés par des commissions techniques ou thématiques.

La programmation des projets et des opérations fait l'objet d'une validation conjointe par le préfet de région et le président du conseil régional, ainsi que par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie.

Les modalités de mise en oeuvre des projets et des opérations du contrat de projets sont précisées, si besoin est, par des conventions d'application.

B. Suivi de l'exécution

1. Bilans annuels et intermédiaires

L'Etat et la Région conviennent de mettre en place un suivi global régulier du contrat de projets. Ce suivi facilite l'élaboration conjointe de bilans d'exécution deux fois par an, et intermédiaires en tant que de besoin.

Ces bilans physiques et financiers permettent d'apprécier l'état d'avancement des différents projets et opérations à partir d'un calendrier initial établi en 2007. Ces bilans peuvent conduire, le cas échéant, à des remplacements d'opérations.

Un compte-rendu d'exécution annuel, commun à l'Etat et à la Région, est :

- pour l'Etat, adressé au ministre chargé de l'aménagement du territoire et au délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires ;
- pour la Région, présenté au conseil Régional ainsi qu'au conseil économique et social régional.

La conférence des exécutifs pourra être réunie en tant que de besoin pour la présentation des bilans annuels d'exécution.

2. Système Présage

Le suivi du contrat de projets, quant à lui, est réalisé sous le dispositif de suivi PRESAGE selon un format simplifié, interfacé avec le logiciel approprié du Conseil régional et adapté au suivi du contrat de projets.

PRESAGE constitue l'outil de gestion des programmes européens déployé sur l'ensemble des régions françaises.

Cet outil permet donc une meilleure coordination au niveau régional entre le suivi du contrat de projets et celui des programmes européens.

C. Evaluation

1. Objectifs de l'évaluation

L'évaluation vise à améliorer la pertinence, la cohérence et l'efficacité du contrat de projets Etat-Région, au regard, d'une part, des caractéristiques et enjeux du territoire régional, et, d'autre part, au regard des objectifs fixés aux niveaux national et régional.

Les évaluations du contrat de projets prennent comme référence la situation initiale de la région définie dans le cadre du diagnostic territorial partagé par l'Etat et la Région, d'une part, et au regard de l'évaluation stratégique environnementale, réalisée au cours de l'année 2007, d'autre part.

Le choix des thèmes ou grands projets à évaluer s'opère notamment en référence aux thèmes prioritaires des circulaires relatives à l'élaboration des contrats de projets 2007-2013, aux enjeux financiers majeurs du contrat de projets Etat-Région des Pays de la Loire, ainsi qu'aux critères transversaux que sont l'emploi et l'égalité des chances, la neutralité carbone et la prise en compte des technologies de l'information et de la communication.

L'évaluation portera sur l'ensemble du contrat, ou sur l'un ou plusieurs grands projets, ou sur un ou plusieurs thèmes prioritaires.

Les travaux d'évaluation seront conduits autant que possible en lien avec les évaluations des programmes opérationnels européens.

Les résultats des évaluations sont mis à profit pour éclairer le suivi et la révision du contrat à mi-parcours.

Une attention particulière sera portée à l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES), en vue d'inscrire le contrat de projets 2007-2013 dans la perspective de la "neutralité carbone". La neutralité du CPER au regard des émissions de carbone consiste à équilibrer les investissements et actions financés au titre de ce contrat et susceptibles d'augmenter les émissions de GES par des investissements et actions ayant l'effet inverse, au sein du CPER lui-même.

L'évaluation du contrat de projets s'appuie sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis conjointement à l'échelle régionale, ainsi que sur un socle de nomenclatures et d'indicateurs communs à l'ensemble des contrats de projets.

2. Organisation de l'évaluation

Le préfet de région et le président du conseil régional s'appuient sur un dispositif régional d'évaluation.

Ce dispositif régional d'évaluation, mis en place puis réorganisé lors des précédents contrats Etat-Région (1994-1999 et 2000-2006), est conforté dans ses missions. Il propose au préfet de région et au président du conseil régional un programme prévisionnel d'évaluations sur l'ensemble de la durée du contrat de projets Etat-Région. Il décide de l'engagement des évaluations et de leurs modalités de mise en œuvre. Il émet en toute indépendance un avis sur la qualité scientifique des travaux d'évaluation et celle des résultats et des conclusions. Il formule à l'intention du préfet de région et du président du conseil régional un avis sur les modalités possibles de diffusion des évaluations et sur la pertinence des recommandations opérationnelles éventuelles.

Le dispositif régional d'évaluation s'organise autour d'une instance de pilotage, où siègent à titre consultatif des experts. Des instances techniques sont constituées pour chaque évaluation.

Une convention d'exécution précise la composition de l'instance de pilotage, ses missions et l'organisation générale du dispositif régional d'évaluation des projets et des opérations constitutives du contrat de projets.

D. Avenants et révision du contrat de projets

L'Etat et la Région conviennent que des avenants au contrat de projets pourront être signés sur accord des parties, afin d'adapter en tant que de besoin le contenu du contrat.

Une révision à mi-parcours aura lieu au second semestre de l'année 2010. Elle pourra donner lieu à un redéploiement de crédits.

Cette révision s'appuiera, notamment, sur les bilans d'exécution, voire les conclusions, des évaluations intermédiaires réalisées.

E. Engagements financiers

Les engagements financiers dans le présent contrat sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans les lois de finances pour l'Etat et dans le budget du conseil régional, pour la Région.

En complément de ces engagements, l'Etat et la Région conviennent de signer des conventions sur d'autres projets ou programmes qui s'inscrivent dans la continuité des actions prévues au contrat.

F. Résiliation

La résiliation du présent contrat peut être demandée par l'une ou l'autre des parties. La demande doit être accompagnée d'un exposé des motifs.

Elle sera soumise à la délibération en séance plénière du conseil régional.

Elle fera l'objet d'une saisine du Gouvernement, transmise par le préfet de région au délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires.

ANNEXES

ANNEXES

Tableau récapitulatif des financements prévus, par action

Tableau de l'origine budgétaire des crédits de l'Etat

Tableau récapitulatif des financements prévus, par action

Prg budgétaire	Ministère		Opérations	(a+b+c+d) montant total	(a) Etat	(b) Région	(c) Autres collectivités	(d) Autres financeurs
		I	ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE, COMPETITIVITE, INNOVATION, EMPLOI	612,133	250,817	194,326	113,659	53,331
		I A	Enseignement supérieur	128,143	66,398	23,005	38,740	0,000
		I A 1	Enseignement supérieur général	123,300	63,975	21,898	37,427	0,000
			<i>Mise au standard international des établissements d'enseignement supérieur</i>	<i>82,270</i>	<i>44,245</i>	<i>15,984</i>	<i>22,041</i>	<i>0,000</i>
150	Education		UFR Droit lettres	6,000	3,000			
150	Education		Restructuration Polytech EPUN - OGP	2,000	1,000			
150	Education		CNAM	6,000	3,000			
150	Education		IUT La Roche sur Yon (report)	0,760	0,760			
150	Education		IUFM site La Roche sur Yon	4,000	2,000			
150	Education		Réhabilitation IUT Angers	7,660	3,830			
150	Education		IUT génie informatique industrielle	4,160	2,080			
150	Education		ESTHUA	2,800	1,400			
150	Education		Extension ISTIA	1,350	0,675			
150	Education		Réhabilitation UFR médecine (report et dernière tranche)	4,860	3,200			
150	Education		UFR Médecine	11,680	5,840			
150	Education		Centre universitaire de formation continue	1,250	0,630			
150	Education		IUFM Site Angers, aile A	3,750	2,750			
150	Education		UFR Pharmacie	4,240	2,120			
150	Education		Réhabilitation bâtiments physique chimie et sciences naturelles 1500 m ²	4,040	2,020			
150	Education		Réhabilitation UFR Lettres	2,800	1,400			
150	Education		Restructuration IUT	5,500	2,750			
150	Education		IUFM Site Le Mans	4,000	2,320			
150	Education		Extension ESGT	2,400	1,200			
150	Education		Département Informatique IUT Laval (report)	1,520	1,520			
150	Education		UFR Droit (amphi)	1,500	0,750			
			<i>Amélioration de la qualité de la vie des étudiants</i>	<i>41,030</i>	<i>19,730</i>	<i>5,914</i>	<i>15,386</i>	<i>0,000</i>
150	Education		Médecine Nantes 1ère et 2ème tranches (BU Santé)	22,500	12,540			
150	Education		BU Lettres	8,680	4,340			
150	Education		Résidence Haute Forêt	6,000				
150	Education		Surcoût maison des services	0,350	0,350			
150	Education		SUMPPS	0,500	0,250			
150	Education		Espace vie étudiante Le Mans	3,000	2,250			
		I A 2	Enseignement supérieur agricole	4,843	2,423	1,107	1,313	0,000
142	Agriculture		Amphithéâtre et salles d'enseignement (INH)	3,940	1,970			
142	Agriculture		Allocation de thèse sur établissements de Nantes	0,600	0,300			
142	Agriculture		Allocations de thèse sur établissement d'Angers	0,303	0,153			

Tableau récapitulatif des financements prévus, par action

Prg budgétaire	Ministère		Opérations	(a+b+c+d) montant total	(a) État	(b) Région	(c) Autres collectivités	(d) Autres financeurs
		I B	Développement de la recherche et valorisation des savoirs	224,113	61,735	42,128	66,919	53,331
		I B 1	Sciences de la vie et de la santé	94,447	26,037	14,197	30,600	23,613
			<i>De la recherche fondamentale aux applications cliniques</i>	<i>48,750</i>	<i>12,948</i>	<i>7,329</i>	<i>16,288</i>	<i>12,185</i>
150	Education		IRT 2	20,000	5,000			
			IRT équipements scientifiques	6,250	1,563			
150	Education				0,260			
172	Recherche				0,553			
194	Recherche				0,750			
142	Agriculture		ENV plateformes analytiques biomédicales	4,500	1,125			
142	Agriculture		ENV secteur de manipulation sécurisée	1,500	0,380			
150	Education		IRIS (surcoût)	1,500	1,130			
150	Education		Institut Montéclair	7,000	1,750			
			IRIS plateforme d'ingénierie et d'analyse (IFR 132)	3,000	0,750			
150	Education				0,250			
194	Recherche				0,500			
150	Education		Plateforme d'imagerie et d'exploration fonctionnelle du petit animal	3,000	0,750			
			Plateforme SNP	2,000	0,500			
172	Recherche				0,250			
194	Recherche				0,250			
			Campus du végétal	27,900	7,132	4,598	9,195	6,975
150	Education		Institut du végétal	17,500	4,370			
150	Education		Institut du végétal équipements scientifiques	4,400	1,100			
187	Recherche		Serres horticoles expérimentales	3,200	0,957			
142	Agriculture		Centre de transfert horticulture et paysage urbain	0,500	0,125			
142	Agriculture		Installation expérimentales mutualisées/ plateforme de création variétale (serres)	2,300	0,580			
			Usage raisonné des ressources agro-alimentaires	17,797	5,957	2,270	5,117	4,453
142	Agriculture		ENITIAA extension laboratoires	3,350	1,000			
			Halle technologique PONAN	3,447	1,687			
172	Recherche				0,050			
187	Recherche				0,837			
142	Agriculture				0,800			
150	Education		Extension IUT (génie civil +GEPEA)	7,500	1,870			
172	Recherche		GEPEA Nantes -StNazaire	1,000	0,250			
187	Recherche		Laboratoire national de référence "microbiologie des coquillages"	2,500	1,150			

Tableau récapitulatif des financements prévus, par action

Prg budgétaire	Ministère		Opérations	(a+b+c+d) montant total	(a) Etat	(b) Région	(c) Autres collectivités	(d) Autres financeurs
		I B 2	Sciences et techniques au service de l'environnement	67,876	17,843	11,486	21,569	16,978
			Matériaux : caractérisation, procédés, contrôle	32,160	8,290	6,462	9,353	8,055
172	Recherche		Programme "matériaux" université de Nantes - IMN	3,500	0,875			
150	Education		R2PE école centrale de nantes - bâtiment 1500m2	3,000	0,750			
172	Recherche		R2PE école centrale de nantes	2,000	0,750			
150	Education		Techno'campus EPUN	0,600	0,150			
134	Industrie		EMC2 CND école des mines de Nantes	1,000	0,250			
172	Recherche		"Matériaux" Equipements université d'Angers service commun d'analyses spectroscopiques	1,300	0,325			
150	Education		Polytech (EPUN) - ETMPA	4,000	1,000			
150	Education		Plateau pour l'énergie thermique, matériaux et procédés associés Polytech Nantes (hors pile à combustible)	5,000	1,250			
150	Education		Restructuration des bâtiments de recherche en sciences physique, chimie et mathématiques 1900 +1800 m²	7,760	1,940			
172	Recherche		EMC2 CND LAUM	0,700	0,175			
172	Recherche		"Matériaux" Equipements université du Maine	3,300	0,825			
			Energies alternatives et propulsion	12,700	3,805	3,340	2,380	3,175
172	Recherche		Propulsion hybride (ECN + IUT St-Nazaire)	2,700	0,675			
			PREVER Ecole des mines de Nantes	5,000	1,570			
172	Recherche				0,670			
134	Industrie				0,900			
			SEAREV Ecole centrale de nantes	5,000	1,560			
172	Recherche				0,610			
194	Recherche				0,950			
			Génie civil environnemental et gestion durable de la ville	4,600	1,150	0,550	1,750	1,150
150	Education		GEM sites de Nantes et St-Nazaire	2,200	0,550			
			MEIGEVille - plateforme de modélisation environnementale intégrée et de gestion durable de la ville	1,900	0,475			
172	Recherche				0,050			
194	Recherche				0,425			
172	Recherche		MEIGEVille - plateforme de télédétection hyperspectrale	0,500	0,125			
			STIC et calculs	18,416	4,598	1,134	8,086	4,598
150	Education		ATLANSTIC (LINA)	7,500	1,870			
			Plateforme matériels et logiciels multimédia (ATLANSTIC)	2,500	0,625			
150	Education				0,385			
172	Recherche				0,240			
172	Recherche		Modélisation statistique et probabiliste pour aide à la décision	0,260	0,065			
172	Recherche		Renforcement du centre de calcul intensif	0,456	0,113			

Tableau récapitulatif des financements prévus, par action

Prg budgétaire	Ministère		Opérations	(a+b+c+d) montant total	(a) Etat	(b) Région	(c) Autres collectivités	(d) Autres financeurs
			Plateau d'innovation et de transfert multimédia, logiciel et télécom (Polytech et EMN)	2,500	0,625			
172	Recherche				0,175			
134	Industrie				0,450			
			Pôle d'innovation et de compétence en logistique (Saint-Nazaire)	3,200	0,800			
172	Recherche				0,300			
134	Industrie				0,500			
150	Education		Plateau technologique de biologie / informatique Laval	2,000	0,500			
		I B 3	Grands équipements pluridisciplinaires	21,950	6,390	4,820	5,250	5,490
150	Education		CEISAM + planétologie	15,000	4,050			
			CEISAM équipements scientifiques	2,200	0,630			
150	Education				0,100			
172	Recherche				0,030			
194	Recherche				0,500			
			5 projets autour du cyclotron	4,150	1,560			
194	Recherche				0,625			
134	Industrie				0,500			
172	Recherche				0,435			
172	Recherche		Cyclotron - programme "instruire"	0,600	0,150			
		I B 4	Société, Innovation et Diffusion	39,840	11,465	11,625	9,500	7,250
			<i>lettres, sciences humaines et sociales</i>	<i>22,675</i>	<i>4,800</i>	<i>5,750</i>	<i>9,250</i>	<i>2,875</i>
150	Education		Institut d'études avancées	16,000	3,000			
150	Education		Plateau recherche SHS	2,500	0,625			
172	Recherche		Soutien de programme SHS	2,675	0,800			
150	Education		Maison des sciences humaines et sociales Le Mans	1,500	0,375			
			Innovation, ouverture européenne et valorisation de la recherche	9,765	4,215	3,025	0,000	2,525
			Valorisation de la recherche	3,000	1,500			
172	Recherche		<i>Appui à la valorisation dans les pôles de compétitivité</i>	<i>3,000</i>	<i>1,500</i>			
			Innovation, ouverture européenne et internationale et valorisation	6,765	2,715			
172	Recherche		<i>Réseau régional Europe de la recherche et de l'innovation: universités Nantes/Angers/Le Mans - Cellules Europe + coordination régionale</i>	<i>2,600</i>	<i>0,800</i>			
172	Recherche		<i>Etudes, outils, indicateurs et moyens mutualisés</i>	<i>1,000</i>	<i>0,500</i>			
172	Recherche		<i>Valorisation projets CPER</i>	<i>3,165</i>	<i>1,415</i>			
			Culture scientifique et technique	3,400	1,450	0,850	0,250	0,850
172	Recherche		Centre culturel des sciences et techniques - (études faisabilité)	1,000	0,250			
172	Recherche		Soutien aux centres de diffusion de la culture scientifique et technique (Nantes, Angers,Laval, Sablé sur Sarthe)	2,400	1,200			
172	Recherche	88	Accueil des chercheurs de renommée internationale	4,000	1,000	2,000		1,000

Tableau récapitulatif des financements prévus, par action

Prog budgétaire	Ministère		Opérations	(a+b+c+d) montant total	(a) Etat	(b) Région	(c) Autres collectivités	(d) Autres financeurs
		I C	Appui aux pôles de compétitivité, aux filières d'excellence et aux entreprises en mutation économique	225,873	108,480	109,393	8,000	0,000
		C 1	Actions spécifiques aux pôles et aux filières	40,396	16,396	16,000	8,000	
			<i>Investissements structurants</i>	<i>21,000</i>	<i>5,000</i>	<i>8,000</i>	<i>8,000</i>	
112	Intérieur		Techno'Campus EMC2	21,000	5,000	8,000	8,000	
			<i>Actions collectives auprès des entreprises, spécifiques aux pôles et dynamiques de filières</i>	<i>19,396</i>	<i>11,396</i>	<i>8,000</i>	<i>0,000</i>	
127	Industrie		Actions collectives	16,000	8,000	8,000		
103	Emploi		ARACT	0,700	0,700			
103	Emploi		GPEC	0,149	0,149			
103	Emploi		EDEC	2,547	2,547			
172	Recherche		Appui au transfert des opérations de recherche (voir ci-dessus "valorisation de la recherche")					
		I C 2	Programme "Dinamic Entreprises"	17,400	8,700	8,700	0,000	
127	Industrie		DRIRE	16,700	8,000	8,700		
103	Emploi		DRTEFP GPEC	0,700	0,700			
		I C 3	Investissement structurants des plates-formes technologiques et conseil technologique aux entreprises	15,800	5,800	10,000	0,000	
			Plate-formes technologiques et conseils technologiques	15,800	5,800	10,000		
172	Recherche				5,600			
134	Industrie				0,200			
		I C 4	Soutien à l'agriculture	139,437	72,164	67,273	0,000	
			<i>Filière de l'élevage</i>	<i>60,532</i>	<i>41,897</i>	<i>18,635</i>	<i>0,000</i>	
154	Agriculture		Plan de modernisation des bâtiments d'élevage	28,000	28,000			
227	Agriculture		Appui à la modernisation des exploitations hors PMBE	6,370	6,370			
227	Agriculture		Amélioration des pratiques d'élevage et segmentation des marchés	7,527	7,527			
Région			Recherche-expérimentation	3,185		3,185		
Région			Pôle et dynamique de filières	3,500		3,500		
Région			Prime d'orientation agricole (Industries agro-alimentaires)	11,500		11,500		
Région			Qualité-promotion	0,450		0,450		
			<i>Filières végétales</i>	<i>34,255</i>	<i>10,412</i>	<i>23,843</i>	<i>0,000</i>	
154	Agriculture		Plan végétal environnement	7,420	3,710	3,710		
227	Agriculture		Recherche-expérimentation	10,287	4,372	5,915		
227	Agriculture		Appui technique à la diffusion de connaissance et valeur ajoutée	1,560	1,560	0,000		
227	Agriculture		Modernisation des exploitations	0,770	0,770	0,000		
Région			Pôle végétal et dynamique de filières	7,000		7,000		
Région	Agriculture		Prime d'orientation agricole (Industries agro-alimentaires)	6,000		6,000		
Région			Qualité-promotion	1,218		1,218		

Tableau récapitulatif des financements prévus, par action

Prog budgétaire	Ministère		Opérations	(a+b+c+d) montant total	(a) Etat	(b) Région	(c) Autres collectivités	(d) Autres financeurs
			Agriculture biologique	10,500	0,000	10,500		
Région			Animation et programmes					
Région			Conversion, installation					
154	Agriculture		Filière cheval	7,260	1,260	6,000		
149	Agriculture		Forêt	2,590	1,295	1,295		
			Installation des jeunes agriculteurs et éleveurs	14,195	7,195	7,000	0,000	
154	Agriculture		Fonds d'incitation et de communication pour l'installation en agriculture	4,021	4,021			
154	Agriculture		Stages de parrainage	10,174	3,174	7,000		
			Aides au départ	10,105	10,105	0,000	0,000	
154	Agriculture		Aides au départ	10,105	10,105			
		I C 5	Soutien aux filières de la pêche et de l'aquaculture marine	7,440	3,720	3,720	0,000	
154	Agriculture		Secteur pêche	2,220	2,220			
154	Agriculture		Secteur aquaculture marine	1,500	1,500			
Région			Appui technique SMIDAP	1,260		1,260		
Région			Observatoire pêches et cultures marines du golfe de Gascogne	0,350		0,350		
Région			Aménagement des espaces de production et gestion des ressources	2,110		2,110		
		I C 6	Actions en faveur du tourisme	5,400	1,700	3,700	0,000	
223	Transports		Droit aux vacances pour tous	5,400	1,700	3,700		
			Observatoire régional du tourisme (voir Observation économique et sociale régionale)					
		I D	Accompagnement des mutations économiques et sécurisation des parcours professionnels	34,004	14,204	19,800	0,000	
		I D 1	Observation et information sur l'emploi et sur la formation professionnelle	8,400	4,200	4,200	0,000	
103	Emploi		CARIF OREF	8,400	4,200	4,200		
		I D 2	Développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	8,163	4,096	4,067		
103	Emploi		GPEC	1,698	0,849	0,849		
103	Emploi		ARACT	1,505	0,700	0,805		
Région			AUTRES ORGANISMES (UREI)	0,173		0,173		
103	Emploi		EDEC	4,787	2,547	2,240		

Tableau récapitulatif des financements prévus, par action

prg budgétaire	Ministère		Opérations	(a+b+c+d) montant total	(a) Etat	(b) Région	(c) Autres collectivités	(d) Autres financeurs
		I D 3	Donner une traduction concrète à la formation tout au long de la vie	17,441	5,908	11,533		
Région			Formations de promotion sociale	5,600		5,600		
Région			Aide aux licenciés économiques	4,270		4,270		
103	Emploi		Amélioration des équipements pédagogiques de l'AFPA	7,571	5,908	1,663		
		II	ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	124,340	59,610	64,730		
		II A	Préservation de la biodiversité	26,100	4,610	21,490		
153	Eco dev durable	II A 1	Soutien des réserves naturelles	3,715	0,425	3,290		
153	Eco dev durable	II A 2	Poursuite du développement du réseau natura 2000	2,485	2,485			
153	Eco dev durable	II A 3	Soutien des territoires classés en parc naturel régional et du marais poitevin	19,800	1,600	18,200		
153	Eco dev durable	II A 4	Développement de la connaissance du milieu marin	0,100	0,100			
		II B	Préservation de l'eau	48,240	30,000	18,240		
Agence de l'eau	Eco dev durable	II B 1	Poursuite et renforcement des études, expertises et diagnostics dans le cadre des SAGE, soutien des programmes d'actions de bassins versants dans les SAGE approuvés	9,590	8,500	1,090		
Agence de l'eau	Eco dev durable		Contrats régionaux de bassin versant dans le cadre des Sage approuvés	10,850		10,850		
Agence de l'eau	Eco dev durable	II B 2	Restauration des rivières et du fonctionnement hydroécologique des zones humides	22,700	18,200	4,500		
Agence de l'eau	Eco dev durable	II B 3	Economies d'eau et travaux innovants de sécurisation de l'alimentation en eau potable	5,100	3,300	1,800		
		II C	Energie et éco-développement	50,000	25,000	25,000		
ADEME	Eco dev durable	II C 1	Mise en place des outils régionaux nécessaires à la définition, au développement, au suivi et à l'évaluation du programme	3,600	2,000	1,600		
ADEME	Eco dev durable	II C 2 et II C 3	Maîtrise de l'énergie (aide à la décision, à l'accompagnement et aux investissements matériels)	21,000	10,000	11,000		
ADEME	Eco dev durable	II C 2 Et II C 3	Energies renouvelables (aide à la décision, à l'accompagnement et aux investissements matériels)	21,000	10,000	11,000		
ADEME	Eco dev durable	II C 4	Aides aux initiatives et projets de démarches d'éco-développement et d'éco-responsabilité	4,400	3,000	1,400		

Tableau récapitulatif des financements prévus, par action

Prg budgétaire	Ministère		Opérations	(a+b+c+d) montant total	(a) Etat	(b) Région	(c) Autres collectivités	(d) Autres financeurs
		III	ACCESSIBILITE ET TRANSPORTS	405,870	100,000	116,495	126,500	62,875
		III A	Transport ferroviaire	358,170	89,825	106,320	116,325	45,700
226	Transport	III A 1	Electrification de Nantes - La Roche sur Yon - Les Sables d'Olonne	72,900	19,300	24,300	24,300	5,000
226	Transport	III A 2	Augmentation de la capacité de la ligne Angers-Nantes	28,000	11,200	11,200		5,600
		III A 3	Augmentation de la capacité de la gare de Nantes	21,100	7,800	7,200	1,100	5,000
226	Transport		<i>Aménagement des quais</i>	<i>6,500</i>	<i>7,800</i>	<i>7,200</i>	<i>1,100</i>	<i>5,000</i>
226	Transport		<i>Autres opérations</i>	<i>14,600</i>				
226	Transport	III A 4	Réouverture au trafic de voyageurs de la ligne Nantes-Chateaubriant	143,800	34,950	40,093	48,657	20,100
226	Transport		<i>PTU</i>	<i>55,500</i>	<i>34,950</i>	<i>12,847</i>	<i>21,411</i>	<i>20,100</i>
			<i>hors PTU</i>	<i>88,300</i>		<i>27,246</i>	<i>27,246</i>	
226	Transport	III A 5	Desserte par moyen de transport collectif de l'aérodrome de Notre Dame des Landes	10,000	2,500	2,500	5,000	
226	Transport	III A 6	Amélioration de la ligne Nantes-Sainte Pazanne-Pornic/Saint-Gilles Croix de Vie	51,000	8,000	16,400	16,600	10,000
226	Transports		1ère phase régénération	24,000	8,000	16,400	16,600	10,000
Région			Signalisation	27,000				
226	Transport	III A 7	Réouverture au trafic de voyageurs de la ligne Fontenay-le-Comte-Niort	8,200	1,640	2,692	3,868	
226	Transport	III A 8	Interface tram-train à Nantes	14,300	1,000		13,300	
226	Transport	III A 9	Transfert des installations ferroviaires de Nantes – Etat au Grand Blottereau	5,000	1,500		3,500	
226	Transport	III A 10	Provision pour études prospectives, acquisitions foncières et premiers travaux	3,870	1,935	1,935		
		III B	Port de Nantes-Saint-Nazaire	47,700	10,175	10,175	10,175	17,175
226	Transports	III B 1	Allongement du terminal agro-alimentaire et modernisation du poste n° 1	8,200	2,050	2,050	2,050	2,050
226	Transports	III B 2	Construction de la deuxième tranche du terminal de Donges-est	35,000	7,000	7,000	7,000	14,000
226	Transports	III B 3	Réorganisation et développement du réseau ferré portuaire	3,500	0,875	0,875	0,875	0,875
226	Transports	III B 4	Adaptation du poste à liquides au terminal multi-vracs	1,000	0,250	0,250	0,250	0,250
		IV	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COHESION SOCIALE	230,147	79,077	133,860	17,210	
		IV A	Développement des fonctions métropolitaines et de l'attractivité des agglomérations	103,410	32,000	62,080	9,330	
		IV A 1	Soutien de la dimension européenne de la métropole Nantes Saint-Nazaire	11,700	9,500			
112	Intérieur		Métropole Nantes Saint-nazaire	7,500	7,500			
224	Culture		CEFEDM	4,200	2,000	1,080	1,120	
		IV A 2	Développement de l'attractivité de la métropole angevine	7,000	7,000			
112	Intérieur		Angers Loire métropole	3,000	3,000			
112	Intérieur		Terra Botanica	4,000	4,000			

Tableau récapitulatif des financements prévus, par action

Prg budgétaire	Ministère		Opérations	(a+b+c+d) montant total	(a) Etat	(b) Région	(c) Autres collectivités	(d) Autres financeurs
		IV A 3	Consolidation du pôle d'excellence sportive et économique de l'agglomération du Mans	14,710	5,000			
112	Intérieur		Le Mans métropole	4,000	4,000			
CNDS	Sports		Circuit des 24 heures	10,710	1,000	1,500	8,210	
		IV A 4	Renforcement des autres agglomérations	17,000	9,500			
112	Intérieur		Laval agglomération plate-forme logistique	3,500	3,500			
112	Intérieur		La Roche sur Yon - PEM ou équipement	2,000	2,000			
112	Intérieur		Cholet agglomération PEM ou équipement	2,000	2,000			
112	Intérieur		Cap Atlantique cité des congrès Atlantia	1,000	1,000			
112	Intérieur		Saumur agglomération, PEM ou équipements	1,000	1,000			
Région			Autres pôles d'échanges multimodal	7,500		7,500		
112	Intérieur	IV A 5	Soutien à l'ingénierie territoriale	1,000	1,000			
		IV B	Attractivité des pôles intermédiaires et maillage d'équipements de proximité	81,787	22,677	59,110		
112	Intérieur	IV B 1	Attractivité des pôles intermédiaires	45,500	3,500	42,000		
102	Emploi	IV B 2	Soutien à l'action des "Maisons de l'emploi"	1,500	1,500			
		IV B 3	Accueil des personnes fragilisées par l'âge ou par le handicap	22,192	14,742	7,450		
157	Santé		Personnes âgées	7,840	4,900	2,940		
157	Santé		Personnes handicapées	14,352	9,842	4,510		
		IV B 4	Mise en œuvre du plan régional de santé publique	8,045	2,935	5,110		
204	Santé		Observatoire régional de la santé	3,500	1,750	1,750		
Région			Registre des cancers	0,700		0,700		
Région			CREDEPS	1,470		1,470		
204	Santé		Autres actions publiques de santé	2,375	1,185	1,190		
			Garantir un égal accès aux dispositifs de prévention et de soins	4,550	0,000	4,550		
Région			Lutte contre désertification médicale (maisons de santé)	3,500		3,500		
Région			Télé médecine	1,050		1,050		
		IV C	Accompagnement des projets de territoire spécifiques	33,350	18,600	6,870	7,880	
		IV C 1	Valorisation du patrimoine culturel du Val de Loire	29,350	14,600	6,870	7,880	
175	Culture		Poursuite de la restauration du château de Saumur et rénovation du musée	18,000	8,000	3,600	6,400	
175	Culture		Poursuite de la restauration de l'abbaye royale de Fontevraud	10,000	6,000	3,000	1,000	
219	Sports		Développement de l'Ecole nationale d'équitation (ENE) à Saumur	1,350	0,600	0,270	0,480	
112	Intérieur	IV C 2	Accompagnement du développement du territoire concerné par la construction de l'aéroport de Notre Dame des Landes	3,000	3,000			
112	Intérieur	IV C 3	Gestion intégrée de zones côtières	1,000	1,000			

Tableau récapitulatif des financements prévus, par action

Prg budgétaire	Ministère		Opérations	(a+b+c+d) montant total	(a) Etat	(b) Région	(c) Autres collectivités	(d) Autres financeurs
112	Intérieur	IV D	Création d'un portail de l'information géographique pour les acteurs publics des Pays de la Loire (GEOPAL)	6,000	3,000	3,000		
		IV E	Observation économique et sociale régionale	5,600	2,800	2,800	0,000	0,000
112	Intérieur	IV E 1	Observatoire de la société de l'information - Syn@pse	2,000	1,000	1,000		
	Santé	IV E 2	Observatoire régional de la santé (voir mise en œuvre du plan régional de santé publique)					
223	Tourisme	IV E 3	Observatoire régional du tourisme	1,600	0,800	0,800		
112	Intérieur	IV E 4	Observatoire régional des mutations économiques	2,000	1,000	1,000		
		Total général		1372,490	489,504	509,411	257,369	116,206